



UNION AFRICAINE  
**BUREAU INTERAFRICAIN  
DES RESSOURCES ANIMALES**

**RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE VÉTÉRINAIRE EN AFRIQUE**

**VET-GOV**

**EVALUATION DES CAPACITÉS EN MATIÈRE D'ÉLEVAGE ET  
INSTITUTIONNELLE DES ORGANISATIONS PAYSANNES DE  
L'AFRIQUE CENTRALE**





## TABLE DES MATIERES

	LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES	iv
	RESUME	v
1	INTRODUCTION	9
2	METHODOLOGIE	11
3	RESULTATS DE L'EVALUATION DES ORGANISATIONS PAYSANNES DE LA CEEAC	13
4.	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	65
5.	BIBLIOGRAPHIE	67
6.	ANNEXES	68

## LISTE DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES

AFD	Agence Française de Développement
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CER	Communauté Economique Régionale
CCOD	Conseil de Concertation avec les ONG de développement
CNOP-Cam	Concertation Nationale des Organisations Paysanne du Cameroun
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
GIC	Groupement d'Intérêt Commun
OIE	Organisation Mondiale de la Santé Animale
OP	Organisation Paysanne
OPN	Organisation Paysanne Nationale
OPR	Organisation Paysanne Régionale
OSC	Organisations de la Société Civile
PIB	Produit Intérieur Brut
PLANOPAC	Plateforme Nationale des Organisations des Professionnelles Agro-sylvo-pastorales et Halieutique du Cameroun
PROPAC	Plateforme Régionale des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale
PTF	Partenaire Technique et Financier
SWAID	Fonds International de Développement Agricole
UA-BIRA	Union Africaine – Bureau Interafricain des Ressources Animales
UE	Union Européenne
VET-GOV	Projet de renforcement de la Gouvernance Vétérinaire en Afrique

## RESUME

La mission d'évaluation des capacités des organisations paysannes d'Afrique Centrale en matière d'élevage et institutionnelle a été conduite du 1<sup>er</sup> au 19 mai 2014. Conformément aux TdR et à la méthodologie utilisée, des entretiens semi structurés ont été conduits avec les groupes cibles à savoir les représentants des plateformes nationales des OP membres de la PROPAC, les représentants du Ministère chargé de l'élevage, les représentants des OP d'élevage et les représentants des PTF en occurrence la FAO au niveau des quatre (4) pays visités (Cameroun, Congo, Gabon et Tchad) et le Burundi.

L'analyse de la documentation collectée, des résultats des entretiens a permis de constater :

- Une sous-représentation des OP d'élevage dans les plateformes nationales des OP du Tchad, Cameroun et du Gabon.
- L'existence des OP d'élevage dynamiques non membre de la PROPAC au Tchad, Gabon et au Cameroun (CONFIFET, CONORET, COPAG et PLANOPAC),
- Une absence des activités liées à l'élevage au niveau de la PROPAC qui serait liée à la position marginale de l'élevage dans la majorité des pays de la CEEAC,
- Une faible capacité des OP membres de la PROPAC à prendre en charge les questions liées à l'élevage du fait de l'absence des ressources compétentes dans le domaine au sein du secrétariat permanent des plateformes des OP,
- Une faible structuration des OP,
- Un manque de ressources financières et un faible équipement des OP,
- Une gouvernance interne ne permettant au secrétariat permanent d'être efficace du fait de la limitation de ses compétences mais aussi et surtout de l'inadéquation profil-poste des cadres recrutés.

Face aux faibles capacités institutionnelles et en matière de l'élevage des plateformes des OP et dans le souci de renforcer leur rôle dans la prise en charge des questions de l'élevage ainsi que l'amélioration de la gouvernance interne, la mise en place des cadres juridiques et organisationnels adaptés a été suggérée. Ainsi, pour mieux prendre en charge les préoccupations des acteurs ruraux dans la production, la transformation et la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutique, des actions ciblées doivent être initiées et mises en œuvre. De plus, étant donné que le rôle des responsables des OP devrait s'articuler autour de leur pouvoir d'orientation, de prise de décision et de négociation mais pas dans l'animation de la mise en œuvre des décisions stratégiques, il a été suggéré la mise en place d'un secrétariat permanent composé de 10 postes.

Poste de	Profession du titulaire
Secrétaire exécutif	Agroéconomiste ou cadre senior (agronomie, vétérinaire/zootechnicien, agro forestier, économiste rurale et sociologue) avec une forte expérience dans la gestion des projets ou des OP.
Chef des programmes	Agroéconomiste ou spécialiste des projets
Expert Elevage	Vétérinaire/zootechnicien
Expert Agronomie	Agronome
Expert forêt pêche	Agro forestier/spécialiste aquaculture
Expert suivi évaluation	Spécialiste gestion des projets et suivi évaluation
Expert mouvement associatif et vulgarisation agricole	Sociologue

Poste de	Profession du titulaire
Responsable administratif et financier	Business Administration
Assistant comptable	Finance comptabilité avec une expérience dans la passation des marchés
Assistant administratif	Secrétariat de Direction

L'analyse des activités des plateformes nationales des OP et de la PROPAC a permis de mettre en évidence leur faible capacité à prendre en charge les questions relatives à l'élevage. Si dans le Conseil d'Administration (CA) de la PROPAC on trouve un représentant des OP du sous-secteur de l'élevage, dans les plateformes nationales des OP membres de la PROPAC, la prise en compte des questions de l'élevage a été ignorée dans le recrutement du personnel appelé à assurer la gestion au quotidien des activités des OP. Face aux faibles capacités institutionnelles et en matière de l'élevage des plateformes des OPN, les stratégies devant permettre le renforcement de leur rôle dans la prise en charge des questions de l'élevage ainsi que l'amélioration de la gouvernance interne de ces OP nécessitent la mise en place des cadres juridique et organisationnel adaptés. Ainsi, pour mieux prendre en charge les préoccupations des acteurs ruraux dans la production, la transformation et la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, des actions ciblées doivent être initiées et mise en œuvre. Il s'agit entre autres de :

- a. La création d'un cadre juridique favorable à la création des interprofessions pour toutes les filières des productions rurales en général et celle de l'élevage en particulier,
- b. Recensement exhaustif des OP fonctionnelles, leur regroupement par secteur d'activités et par entité administrative,
- c. Une formation des leaders actuels des OP d'élevage fonctionnelles sur la vie associative afin de les amener à mieux prendre conscience de leur responsabilité en tant que représentant des paysans. Cette formation constitue un préalable et une étape importante dans le processus de la restructuration des mouvements associatifs ainsi que dans leur mission de sensibilisation et de conscientisation des acteurs des filières de l'élevage.
- d. L'établissement et/ou la consolidation des liens de partenariat avec les ministères de tutelle technique en général et celui en charge de l'élevage en particulier. Ce partenariat permettra une meilleure implication des responsables des OP d'élevage dans les instances de réflexion et de définition des actions, de prise de décision politiques et dans la mise en œuvre des actions en faveur des paysans.
- e. la structuration des acteurs des filières en Groupement d'Intérêt Economique (GIE), coopérative, association, Union locale, Fédération régionale, fédération nationale ou Confédération nationale ou plateforme nationale ou interprofession nationale pour chacun des quatre piliers de la production agricole. Cela permettra d'avoir une vision cohérente des défis et des contraintes afin de proposer des solutions stratégiques qui tiennent compte des préoccupations des acteurs de chaque segment des différentes filières de l'élevage. En restructurant les OP par filière, la plateforme nationale des OP aura une vision inclusive des préoccupations du monde paysan au niveau de chaque pays.
- f. L'élaboration des plans stratégiques et opérationnels qui vont cibler et organiser des actions de formation thématiques des membres des OP de l'élevage.
- g. Le recrutement des staffs permanents qualifiés et capable d'identifier et de formuler des actions réalistes tenant compte des préoccupations techniques, managériales et stratégiques pour chacun des quatre piliers de production rurale dont l'élevage. La planification et la mise en œuvre des actions doivent être dévolues à la mission du secrétaire permanent car selon Daouda DIAGNE et Denis PESCHE (Mars 1995) " malgré toutes leurs qualités, les responsables paysans ne peuvent exercer toutes les compétences requises, ni en termes de qualification, ni en termes de temps disponible. Aussi convient-il de définir et de créer les postes permanents correspondant aux compétences nécessaires à la gestion des fonctions liées à l'amont et à l'aval de l'activité agricole". Cela revient à dire que le rôle

des responsables des OP s'articule autour de leur pouvoir d'orientation, de prise de décision et de négociation mais pas dans l'animation de la mise en œuvre des décisions stratégiques.

Le plan d'action pour améliorer le rôle et la gouvernance interne des OP nationales d'éleveurs : En s'appuyant sur les acquis de la PROPAC en matière de structuration des OP et de plaidoyer et en tenant compte des besoins en renforcement de capacités identifiés par l'évaluation menée auprès de la PROPAC et des OP nationales des pays tels que le Cameroun, le Tchad, le Congo, le Burundi et le Gabon, la stratégie à mettre en œuvre pour mieux prendre en charge les questions d'élevage et améliorer le rôle et la gouvernance interne des OP nationales d'éleveurs s'articule autour de cinq (5) domaines ou axes prioritaires à savoir : (i) Domaine institutionnel , (ii) Domaine technique, (iii) Domaine économique, (iv) Plaidoyer politique et (v) Communication et gestion des connaissances. Les formations thématiques prioritaires sont entre autres à : (i) la formation sur la vie associative, (ii) la formation en leadership, (iii) plaidoyer et lobbying, (iv) la formation en gestion des projets. A ces formations s'ajoutent les besoins en appui à la structuration et à l'acquisition des moyen financier les infrastructures et équipement fixe et roulant.

Pour appuyer les OP à mieux se structurer et à participer activement dans l'identification et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement du secteur rural, quelques recommandations ont été formulées. Ainsi, en considération du rôle des organisations des producteurs dans la sensibilisation de leurs membres, la vulgarisation des innovations technologiques, la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la création d'emplois, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies et le plaidoyer, il a été formulé des recommandations à l'attention de:

- **Organisations Paysannes ou de Producteurs (OP) : il a été recommandé à ces OP de :**
  - Se rapprocher de la PROPAC pour mieux s'informer sur la mission et les activités de cette plateforme régionale,
  - Mobiliser des ressources internes pour se prendre en charge,
  - Restituer les conclusions de l'atelier régional à la base à leurs membres ;
  
- **PROPAC :**
  - L'organisation des ateliers nationaux de sensibilisation des OP sur la nécessité de la mise en place des plateformes nationales représentatives des OP des quatre piliers du monde paysans à savoir les productions végétale, pastorale, halieutique et sylvicole,
  - L'ouverture de la PROPAC aux autres OP afin de lui permettre une prise en charge effective des questions liées à l'élevage dans sa mission de plaidoyer et d'accompagnement,
  - La formalisation du partenariat avec le CEBEVIHRA et les institutions spécialisées de la CEEAC et de la CEMAC;
  
- **Etats membres de la CEEAC-CEMAC**
  - Facilitation de la création des institutions bancaires et de micro-finances spécialisées dans l'octroi des crédits agricoles,
  - Implication des services étatiques dans la régulation des activités des OP,
  - Formalisation des relations entre les OP et les pouvoirs publics (Convention de collaboration),
  - Mise en place d'une ligne budgétaire pour le renforcement des OP nationales;
  
- **CEEAC et Institutions spécialisées de la CEEAC-CEMAC: il a été recommandé à cette institution sous régionale de faciliter:**

- La création et/ou redynamisation d'une structure nationale chargée d'appuyer et d'accompagner les organisations paysannes au niveau de chaque Etat membre,
  - L'appui à la structuration des OP en interprofession des filières dont celle de l'élevage,
  - L'implication effective des OP dans l'identification, la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies du développement rural,
  - L'accélération de la mise en œuvre de la politique agricole régionale dans le cadre du PDDAA,
  - Le développement des programmes et actions de développement du sous-secteur élevage dans une approche participative incluant la PROPAC et les organisations d'éleveurs,
  - La coordination entre les OP nationales et la PROPAC et l'appui à la PROPAC pour les échanges d'expériences entre les OP nationales,
  - La mise en place d'une ligne budgétaire sous régionale pour le soutien institutionnel de la PROPAC,
  - L'opérationnalisation du fonds spécial régional de développement agricole (FSRDA) ;
- **Union africaine - BIRA**
    - Renforcement du système de communication de la PROPAC et des OP nationales d'éleveurs,
    - Appui aux échanges d'expériences entre la PROPAC et les autres réseaux régionaux et continentaux (ROPPA, EAFF, SACA, UMNAGRI, PROPAC, PAFO) sur les questions de l'élevage et la gouvernance des OP,
    - Accompagnement de la PROPAC dans le recensement et la structuration des producteurs par piliers ou sous-secteurs, préalable à la mise en place des plateformes nationales représentatives.



## I INTRODUCTION

En Afrique Sub Saharienne, l'économie des pays repose essentiellement sur l'agriculture du fait qu'elle constitue le principal pourvoyeur de l'emploi de la population active en milieu rural qu'elle mobilise à hauteur de 80 pour cent. L'importance de l'agriculture dans la création d'emplois et de richesse a amené les dirigeants africains à prendre l'engagement de Maputo en 2003 qui consiste à allouer 10 pour cent du budget national à l'agriculture dont 3 pour cent à l'élevage. Cependant, bien que l'élevage représente en moyenne 30 pour cent du produit intérieur brut (PIB) agricole et près de 10 pour cent du PIB national des pays africains, c'est moins de 3 pour cent des budgets qui lui sont alloués chaque année. Pourtant, lors des analyses économiques et la recherche des facteurs de croissance de l'agriculture à hauteur de 6 pour cent, dans le cadre de l'élaboration des OSC l'élevage était apparu comme le principal moteur de croissance économique et de l'atteinte de la sécurité alimentaire mais aussi contributeur dans la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté. Dans certains pays qualifiés d'élevage de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) tels que le Cameroun, la République Centrafricaine et le Tchad, la contribution de l'élevage à la création des richesses était estimée respectivement à 20, 24 et 45 pour cent pour le PIB agricole et respectivement 5, 12 et 18 pour cent pour le PIB national.

Cependant, malgré son importante contribution dans la création d'emplois et de richesse, l'élevage reste confronté aux contraintes d'ordre sanitaire, alimentaire, institutionnel, organisationnel et managérial. Sur le plan structurel, le développement pastoral est confronté à trois défis que sont la faible productivité de son cheptel, le faible revenu des producteurs et les problèmes liés à la bonne gouvernance du secteur qui est caractérisée par : (i) la faible organisation des producteurs, (ii) le faible professionnalisme des acteurs, (iii) la faible capacité en matière de lobbying et de plaidoyer et (iv) la faible capacité pour la mobilisation des investissements et l'accès au crédit.

Pour faire face à ces défis, la sensibilisation des différentes parties prenantes à son développement (responsables techniques et politiques/décideurs ainsi que des organisations de la société civile (OSC) dont les OP) autour de la contribution de l'élevage à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire devient une nécessité.

Le programme VET-GOV a été initié pour contribuer à résoudre ces défis. L'objectif stratégique est d'apporter des changements institutionnels en vue de (i) mettre en place de services vétérinaires adéquats au niveau national et (ii) de renforcer les capacités des institutions régionales à jouer leurs rôles de coordination, d'harmonisation, d'intégration et d'appui aux pays dans le but de stimuler un environnement plus propice aux investissements publics et privés dans le secteur de l'élevage. L'objectif spécifique du programme VET-GOV est d'améliorer l'environnement institutionnel aux niveaux national et régional afin de fournir des services de santé animale efficaces et efficients en Afrique. Le programme se concentrera sur trois domaines principaux à savoir:

- Créer un environnement propice au changement participatif à travers le plaidoyer fondé sur des informations factuelles et la création de connaissances ;
- Renforcer les capacités institutionnelles et individuelles en analyse, formulation et mise en œuvre de politiques pour le renforcement institutionnel des services vétérinaires ;
- Encourager le changement à travers des initiatives d'appui ayant des effets de levier élevés.

Le document programme Vet-Gov a mis en exergue les lacunes des organisations professionnelles des filières de l'élevage en matière de compétences en politique et de plaidoyer.

Dans sa stratégie de communication et de plaidoyer le programme VET-GOV approuvée par le Comité

directeur lors de sa réunion tenue à Lusaka en Zambie le 22 novembre 2012, il a été recommandé la participation des associations d'éleveurs et des organisations professionnelles des filières de l'élevage dans les activités de renforcement des capacités. De plus l'une des recommandations issues de la formation régionale du Programme VET-GOV au profit des coordonnateurs régionaux et de leurs homologues des CER sur l'analyse et la formulation de politiques porte sur le renforcement de capacités exhaustif sur le plaidoyer et la communication en faveur de l'élevage pour les différentes parties prenantes en général et, en particulier les associations paysannes régionales, les associations d'éleveurs et les organisations professionnelles des filières de l'élevage. En outre, étant donné le penchant des organisations paysannes régionales pour les cultures, il est donc nécessaire de clarifier davantage la place de l'élevage dans leurs activités afin de permettre un meilleur ciblage des interventions du programme VET-GOV pour aider et encourager les associations d'éleveurs à travers le renforcement de leur capacité en plaidoyer.

C'est dans ce cadre que l'UA-BIRA à travers le programme VET-GOV a initié une étude sur « l'Évaluation des capacités en matière d'élevage et institutionnelle des organisations paysannes régionales en Afrique Centrale ». L'objectif de l'évaluation est donc de créer une meilleure compréhension de la place de l'élevage dans ces organisations paysannes régionales, y compris la portée des questions abordées, la capacité et les dispositions internes mises en place pour faciliter l'engagement sur les questions d'élevage pour l'appui futur du programme VET-GOV. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Elaborer un profil des organisations paysannes régionales et décrire comment elles ont évolué au cours des 10 dernières années en termes de forme et de fonctions / services fournis
- Comprendre la portée actuelle des travaux entrepris / questions abordées par les organisations paysannes régionales;
- Comprendre les mécanismes institutionnels et les dispositifs de gouvernance actuellement en place dans les organisations paysannes régionales pour soutenir les travaux liés à l'élevage, y compris les liens horizontaux et verticaux avec des organisations nationales et internationales ;
- Comprendre les travaux (sociaux, économiques et politiques) actuels liés à l'élevage (par espèce / filière et thèmes) entrepris par les organisations paysannes régionales et les stratégies utilisées ;
- Proposer des stratégies visant à accroître le rôle des organisations nationales et régionales d'éleveurs dans la gouvernance interne et les fonctions des organisations paysannes régionales ;
- Identifier les besoins de renforcement des capacités nécessaires pour aider les organisations paysannes régionales à renforcer leurs activités de sensibilisation en faveur des questions liées à l'élevage, par exemple s'assurer que les objectifs de l'élevage sont inclus dans les programmes sur la croissance économique, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.

L'évaluation a couvert les organisations paysannes nationales et la Plateforme Régionale des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale (PROPAC) dans l'espace de la CEEAC. Les tâches spécifiques du consultant seront les suivants :

- Effectuer une étude documentaire des organisations paysannes régionales et tenir des discussions avec le personnel de l'UA BIRA, de la FAO et du programme VET-GOV ;
- Préparer un rapport initial détaillant la méthodologie et le plan de travail ;
- Préparer un projet de rapport de la mission de consultance dont les principales conclusions seront présentées et validées par les représentants des OP, de l'UA-BIRA, de l'OIE, de la FAO et du programme VET-GOV au cours d'un atelier à Yaoundé;
- Préparer un rapport final de la mission.

Pour mettre en œuvre les TdR et atteindre les objectifs de l'étude, une approche méthodologique a été proposée.

## 2 METHODOLOGIE

Pour l'exécution de l'étude, trois étapes ou phases ont été suivies :

### Phase 1 : Adoption de la méthodologie et Etude documentaire

Elle avait démarrée dès la notification de l'obtention de l'offre. Au cours de cette période, la méthodologie a été affinée et des guides d'entretien avec les acteurs institutionnels et des organisations paysannes régionales et nationales (animateurs des services officiels et PTF, Unions ou fédérations des producteurs, associations nationales des éleveurs des différentes espèces et corps de métiers, ...) ont été élaborés.

Il a été également réalisé : (i) la collecte et l'analyse des documents sur les organisations et leurs activités, (ii) élaboration des guides d'entretiens avec les responsables du Ministère en charge de l'élevage, les responsables des OP et les responsables/représentants des PTF, (iii) la collecte des coordonnées des acteurs potentiels, fixation des rendez-vous et établissement d'un itinéraire/calendrier efficient de la mission de terrain au niveau des pays retenus dans l'espace CEEAC (Angola, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Congo (RD), Gabon, Guinée Equatoriale, Sao Tome Principe et Tchad) et (iv) la rédaction et validation d'un rapport initial au cours d'une réunion au siège de l'UA-BIRA.

### Phase 2 : Visite de collecte des données sur le terrain

Une mission de terrain a été organisée du 1er au 15 mai 2014. Elle a permis de visiter le Gabon, le Congo, le Tchad et le Cameroun (voir planning du travail en annexe 1). Au niveau de chaque pays, il a été organisé : (i) une collecte des documents sur l'élevage et les organisations paysannes et (ii) des interviews avec des focus groups et personnes ressources à l'aide des guides d'entretien élaborés dans la phase 1.

La mission de terrain organisée du 1er au 19 mai 2014 a permis de visiter le Gabon, le Congo, le Tchad et le Cameroun : collecte des documents sur l'élevage et les organisations paysannes et (ii) des interviews avec des focus groups et personnes ressources à l'aide des guides d'entretien élaborés dans la phase 1. Les questions des guides d'entretien avec les OP portaient sur le :

- **Profil des OP** : Création et évolution - But et objectifs de la création - Structuration et organes - Adhésion et membres - Domaines d'intervention ;
- **Fonctionnement et gouvernance** : Conseil D'administration - Ressources humaines du siège - Ressources financières - Fréquence des réunions et rapportage ;
- **Portée des travaux entrepris et les questions abordées / Activités liées à l'élevage**: Activités clôturées - Activités en cours - Partenaires et stratégie de partenariat ;
- **Contraintes et besoins de renforcement des capacités** : Forces – Faiblesses – Défis – Contraintes - Besoin en renforcement des capacités ;
- **Stratégies pour améliorer le rôle et la gouvernance interne des OP d'éleveurs.**

### Phase 3 : Analyse des données collectées sur les OP et Elaborations des rapports

Au cours de cette phase il a été procédé à :

- **L'analyse des données collectées sur les OP** conformément aux résultats attendus de l'étude,
- **L'élaboration d'un rapport provisoire ou avant-projet de rapport sur les résultats de l'étude.** Les résultats de l'étude ont été présentés à l'atelier de trois jours (24 au 26 septembre 2014) à Yaoundé pour enrichissement et validation. L'atelier vise les objectifs suivants : (i) examiner et valider les résultats de l'évaluation, (ii) examiner le plan / programme 2014-2016 des organisations paysannes régionales, (iii) élaborer une stratégie de plaidoyer et un plan d'action en appui à l'élevage, (iv) élaborer un plan d'appui à la participation des organisations d'éleveurs et (v) élaborer un plan de suivi et d'évaluation.

- **L'atelier régional** : La restitution des résultats et des conclusions de l'évaluation a eu lieu au cours d'un atelier régional tenu à Yaoundé (Cameroun) du 24 au 26 septembre 2014 dont les objectifs sont rapportés dans l'annexe 8 ;
- **Le rapport final** : le rapport provisoire est enrichi des amendements et suggestions formulés au cours de l'atelier régional de validation. La version du rapport provisoire enrichie et amendée constitue le rapport final.

### 3 RESULTATS DE L'EVALUATION DES ORGANISATIONS PAYSANNES DE LA CEEAC

#### 3.1 EVALUATION DES ORGANISATIONS PAYSANNES NATIONALES (OPN)

##### 3.1.1 EVALUATION DES CAPACITES EN MATIERE D'ELEVAGE ET INSTITUTIONNELLE DES OP DU CAMEROUN

Au Cameroun, les organisations paysannes sont régies par la loi n°90/053 du 19 décembre 1990 sur la liberté d'association. Bien que la loi sur l'interprofession soit au stade de validation des TdR de son élaboration, la structuration des OP devrait se faire par filière d'élevage en suivant le découpage administratif c'est-à-dire du niveau local au niveau national en passant par les niveaux départemental et régional.

Le Cameroun accompagne déjà les OP pour leur structuration et leur accès aux crédits à travers la création de la Banque Agricole et la Banque des PME. La construction des infrastructures rurales procède de la facilitation des activités des membres des OP. La base de partenaire des OP avec les autres organisations ou agences de coopération doit être fondée sur la convergence de vue sur les questions de développement rural en général et de l'élevage en particulier.

D'ores et déjà, l'Etat fait le lobbying politique auprès des ambassades, institutions internationales, lors des foires agricoles et commission mixte.

##### 3.1.1.1. Cartographie des Organisations Paysannes Nationales du Cameroun

Au Cameroun, deux plateformes des organisations paysannes ont une envergure nationale et elles seules regroupent l'essentiel des producteurs ruraux du Cameroun. Il s'agit de la Concertation Nationale des Organisations Paysanne du Cameroun (CNOP-Cam) et la Plateforme Nationale des Organisations des Professionnelles Agro-sylvo-pastorales et Halieutique du Cameroun (PLANOPAC). Selon le MINEPIA, le CNOP-Cam est une organisation qui a des activités plus orientées vers la production végétale contrairement à la PLANOPAC qui est une organisation paysanne active dans le secteur de l'élevage à travers leur implication dans la formulation des politique et la mise en œuvre des projets et programmes de développement.

##### a. Profil de la Plateforme Nationale des Organisations des Professionnelles Agro-sylvo-pastorales et Halieutique du Cameroun (PLANOPAC)

###### • Création et évolution

Par la volonté des paysans est des OP de se mettre ensemble, il a été créé en date de 24 octobre 2007 la Plateforme Nationale des organisations Agro-Sylvo-Pastorales du Cameroun (PLANOPAC). Le nom de la structure resta le même jusqu'en novembre 2013 où il prit la dénomination de la Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles Agro-Sylvo-Pastorales et Halieutique du Cameroun (PLANOPAC). avec l'adhésion des OP de la Pêche et Aquaculture. Elle est régie par la loi n°90/053 du 19 décembre 1990 sur la liberté d'association. Cependant, le processus de création de la PLANOPAC a connu plusieurs étapes. C'est ainsi que :

- De janvier à mai 2005, il a été procédé à l'identification des OP à l'intérieur des secteurs agropastoraux et forestier lors d'un diagnostic à travers le territoire national
- De juin à décembre 2005, il a été organisé des meetings de consultation entre les OP au niveau des arrondissements, départements et régions à travers le pays dans le but de mettre en place des plateformes provinciales. Il a été organisé les forums de dialogue dans toutes les régions du pays qui ont conclus que la plateforme est un moyen stratégique pour le développement agricole et rural.
- En de janvier à mars 2006, il a été organisé 58 réunions départementaux et 10 réunions régionales de

synthèses des rencontres entre les OP et, en mars 2006, il a été tenue une réunion qui a rassemblé les principales faitières pour réconcilier les leaders dans le but de tenir un forum national et les préparer à contribuer positivement dans le processus.

- En Avril 2006, tenu à Yaoundé de l'atelier préparatoire du forum national des organisations paysans
- En juillet 2006, tenue du 1er forum national des organisations de producteurs qui a permis d'instaurer le dialogue entre les OP, l'Etat et les PTF. Il a abouti à un consensus sur la mise en place d'une plateforme nationale et l'adoption de grandes lignes du plan d'action dont la rédaction a été confiée à un comité de 10 personnes élues. Ce dernier tenait sa 1ère réunion le 30 juillet 2006 et une 2ème en septembre 2006 à Yaoundé. Des réunions de restitution des résultats du comité ont été tenues dans les 58 départements du pays entre octobre et décembre 2006.
- En janvier 2007, les membres du comité ont tenu à Yaoundé une réunion de synthèse des avis collectés et entre mai et août, les plateformes régionales ont tenu leurs Assemblée Générale constitutives
- En septembre 2007, il a été tenu à Yaoundé un atelier préparatoire de l'Assemblée Générale Constitutive de la Plateforme des OP. Au cours de cet atelier, les Plateformes régionales ont présenté leurs rapports de travail et il a été revues les textes de base de la plateforme et le code de conduite des producteurs et la date de la tenue de l'AG constitutive a été fixée.
- Du 22 au 25 octobre 2007, les Organisations des Producteurs Agropastoraux représentatives du Cameroun étaient réunies en AG constitutive pour mettre en place la Plateforme Nationale des Organisations des Producteurs du Cameroun (PLANOPAC) dans l'esprit de la loi n°90/053 du 19 décembre 1990.

• **But et objectifs de la création :**

La création de la PLANOPAC a pour buts de défendre les intérêts des producteurs agrosylvopastoraux et halieutiques (agriculture, sylviculture, élevage et pêche) et de les représenter à travers leur Organisations (OP) afin d'améliorer leurs conditions de vie.

Les objectifs spécifiques vise à :

- Contribuer à la structuration des filières agrosylvopastorales, halieutique et de la profession,
- Rechercher les voies et moyens permettant aux membres d'avoir accès aux espaces de prise de décision qui concernent les OP et influencent leurs activités
- Œuvrer pour le développement des relations harmonieuses entre les organisations et les différents secteurs agro-sylvo pastoraux et halieutique,
- Contribuer au positionnement des membres sur l'échiquier national et international,
- Contribuer à promouvoir les stratégies et les politiques agrosylvopastorales et halieutiques
- Négocie les appuis et les services auprès des partenaires.

• **Structuration et organes de la PLANOPAC**

La Plateforme Nationale est structurée en 10 Plateformes Régionales, 58 Plateforme Départementale et Plateformes d'Arrondissements. Les représentations régionales et départementales de la PLANOPAC sont effectivement installées dans 100% des régions et des départements alors que les Plateformes d'Arrondissements sont présentes dans 85% des arrondissements du Cameroun.

Les organes de la PROPAC sont : le Conseil National des producteurs, le Bureau exécutif national, le Conseil régional, le Comité de surveillance, les plateformes départementales et les plates-formes d'arrondissements.

• **Adhésion et membres de la PLANOPAC**

Les membres de la PLANOPAC sont des personnes morales constituées en filières sous formes de Groupement d'Intérêt Commun (GIC), Association, Coopérative, Fédérations et Confédération. La

structure candidate adresse une demande au niveau de la plateforme d'arrondissement de son siège. L'adhésion est constatée et validée au niveau de la plateforme régionale via la plateforme départementale. La demande d'adhésion à la plateforme nationale est accompagnée des textes légaux et des frais d'adhésion fixés à 500 milles francs CFA contre 5000 FCFA pour l'adhésion à la plateforme régionale.

En 2013 la PLANOPAC est composée de 6 associations, 1506 GIC, 35 Unions, 8 fédérations et 22 coopératives réparties dans les 10 plateformes régionales (PLAFOPAD, POPAC, APOPA EST, PLAFORAPEN, APOPAL, PLAFOPAN, NWAPFAO, APASPO, SWASPPPO et ASSOPS) représentant les 10 régions du Cameroun

En 2014, la PLANOPAC compte plus 10 000 organisations de producteurs membres dont environ 3 283 dans la Région de l'Extrême Nord, 1 995 dans l'Adamaoua, 1 235 au Centre, 595 au Nord, 561 au Sud-Ouest, 956 à l'Ouest, 460 à l'Est, 630 au Littoral, 326 au Sud, et 265 au Nord-Ouest.

Près de 200000 producteurs ruraux animent les activités de la PLANOPAC sur l'ensemble du territoire. Ces producteurs se répartissent ainsi qu'il suit: les femmes totalisent un effectif global de 57 886, soit environ 28,5%, et les jeunes sont évalués à 32 981, soit environ 16,5%. Les éleveurs membres de la PLANOPAC produisent plus de 500 000 têtes (bœuf, petits ruminants, porc, volaille) chaque année.

#### **b. Profil de la Concertation Nationale des Organisations Paysanne du Cameroun (CNOP-Cam)**

- **Création :**

Concertation Nationale des Organisations Paysannes du Cameroun (CNOP-Cam) a été créée en 2000 suite à l'appel d'Ebolowa lancé en 1998 par les leaders paysans d'Afrique Centrale. C'est une organisation faitière nationale des producteurs agrosylvopastoraux, d'artisans ruraux, des femmes, des jeunes et des minorités qui œuvrent dans la recherche des solutions adaptées à leurs besoins.

- **Vision et objectifs de la création :**

La création de la CNOP-Cam vise à créer les conditions d'une agriculture familiale durable entreprenante et dynamique qui assure la sécurité et la souveraineté alimentaire en améliorant les conditions de vie des populations rurales.

Les objectifs vise à :

- Servir de cadre national de dialogue et de solidarité des organisations paysannes du Cameroun
- Renforcer les capacités organisationnelles techniques et financières des organisations paysannes et des producteurs
- S'impliquer et participer à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques stratégiques et actions en direction du monde rurale
- Développer les services spécialisés endogènes et les outils de mobilisation des ressources
- Renforcer le leadership et l'entreprenariat rural des femmes et des jeunes

- **Structuration et organes de la CNOP-Cam**

La structuration st faite selon les dispositions de l'OHADA.

Niveau	Structure correspondante	Rôle/mission
National	Concertation : CNOP-Cam	Négociation, plaidoyer, représentation au niveau national et international
Régional et Départemental	Fédération Confédération	Représentation au niveau local, commercialisation, appui et suivi
Arrondissement	Union de GIC, Coopératives, Union des GIC	Commercialisation et approvisionnement en intrants
villageois	GIC	Production et transformation artisanale

**• Adhésion des membres**

En 2011, la CNOP-Cam compte 5125 membres dont 66 fédérations, 22 associations, 16 coopératives, 629 Union des GIC et 4392 GIC. La CNOP-Cam regroupe des OP appartenant à des filières et des OP mixtes. L'aspect genre est pris en charge à travers des collèges régionaux et nationaux des femmes et des collèges régionaux des jeunes.

Le dossier d'adhésion de candidature est de :

- Une demande et d'une fiche d'adhésion dûment remplie,
- Documents légaux : statut et récépissé d'autorisation d'exercice délivré par une autorité,
- Liste des membres du bureau
- Rapport d'activité des trois (3) dernières années
- Droit ou frais d'adhésion de 50000FCFA

**3.1.1.2- Portée des travaux entrepris et les questions abordées par PLANOPAC et CNOP-Cam**

**a. Portée des travaux entrepris et les questions abordées par la PLANOPAC**

A sa création, la mission de la PLANOPAC s'articule autour de quatre points à savoir :

- Cautionner les membres auprès des bailleurs de fonds dans le financement et/ou l'appui technique de leurs activités
- Veiller à la cohérence et aux complémentarités des interventions intérieures et extérieures du pays, notamment de s'assurer que les limites issues des clivages par filière et des approches sectorielles des systèmes d'exploitation sont dépassées,
- Promouvoir les stratégies de développement agro-sylvo-pastoral et halieutique par le renforcement des capacités des producteurs
- Promouvoir la compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques

Sur le terrain, les principaux domaines d'intervention sont :

- Institutionnalisation du dialogue entre les OP et l'Etat,
- Le renforcement des capacités techniques, technologiques et institutionnelles des OP,
- Le financement durable de l'agriculture,
- L'amélioration de la compétitivité des sous-secteurs agropastoraux,
- La sécurité et l'intégration sociale des producteurs et des populations rurales.

**b. Portée des travaux entrepris et les questions abordées par la CNOP-Cam**

En générale, la CNOP-Cam assure des missions d'information, d'éducation, de communication, de plaidoyer pour l'affirmation économique du genre et de la protection de l'environnement. De façon spécifique, la CNOP-Cam a des missions de :



- Représentation et de cautionnement des OP membres,
- Défense des intérêts des membres,
- Renforcement des capacités des membres,
- Lobbying, plaidoyer et de mobilisation des ressources en faveur du monde rural,
- Participation aux instances de prise des décisions.

Le domaines d'intervention ou d'activités de la CNOF-Cam couvrent des domaines variés tels que : la production végétale, l'élevage, la pêche, l'agroforesterie, l'artisanat, l'approvisionnement en intrants, la transformation des produits agricole et d'élevage, la commercialisation, la formation professionnelle à travers le centre de formation des jeunes exploitants agricoles, la micro finance rurale, la gestion des ressources naturelles, la santé et l'assainissement et les activités socioculturelles.

En plus des missions de représentation, de défense des intérêts des membres ainsi que de cautionnement, les plateformes nationales interviennent dans les quatre piliers du secteur rural à savoir la production végétale, l'élevage, l'agroforesterie et la production halieutique. Cependant il y a lieu de souligner que la CNOF-Cam a voulu ratisser large en intervenant dans les domaines culturelles, eau assainissement et la micro finance au détriment de l'élevage contrairement à son homologue qu'est la PLANOPAC.

### 3.1.1.3- Mécanisme institutionnelle et Gouvernance des OP en matière de l'élevage

#### a. Fonctionnement et gouvernance de la PLANOPAC

- **Le Conseil D'administration :**

A la création, le CA composé comptait 15 membres dont 2 femmes (4ème vice présidente Mme FOE Marie Ngamongo et une Secrétaire Générale Mme AFANDA Atangana Elisabeth) et était présidé par Mr Ndedi Bau Akama Makia.

Depuis 2013, le Bureau Exécutif National (BEN) de la PLANOPAC composé de 15 membres est présidé par Mr Bobbo Bakari et a comme Secrétaire Général George Mjile Mbanga. Au sein du BEN/PLANOPAC il a été désigné 4 chargés des filières (agriculture, élevage, sylviculture et pêche) et 2 chargés techniques spécifiques (communication, vie associative et genre).

Un Comité de Surveillance est composé de Cinq (5) membres élus par le Conseil National des Producteurs pour un mandat de 5 ans renouvelables une fois.

- **Les ressources humaines du siège :** Le personnel du secrétariat permanent est composé de :
  - Chargé de des programmes de profession agroéconomiste,
  - Chargé des finances et de matériel de profession comptable,
  - Un chauffeur et un gardien

Pour renforcer le staff technique spécialisé, il est prévu le recrutement d'un agronome et d'un zootechnicien. Au niveau régional ce sont les ingénieurs qui assurent la coordination techniques des activités de l'organisation.

- **Les ressources financières :** Elles sont constituées de :
  - — Frais d'adhésion de 500 000 FCFA par plateforme régionale et de 5000FCFA pour l'OP de base,

- Cotation annuelle de 500000FCFA par plateforme régionale et de 100000FCFA pour l'OP de base,
  - Les ressources externes mobilisées,
  - Prestations de services.
- **Fréquence des réunions et rapportage :** Les réunions statutaires du CA se tiennent une fois par trimestre. Entre deux réunions statutaires, des réunions spéciales sont tenue pour traiter les ur-gences qui dépassent les prérogatives du secrétariat permanent.

#### b. Fonctionnement et gouvernance de la CNOP-Cam

- **Conseil d'Administration :** il est composé de 13 membres dont sept (7) femmes. La gestion courante est assurée par un bureau exécutif composé de trois (3) personnes dont une (1) femme. Actuellement, le CA est composé de 35 membres au lieu de 13 du fait de son élargissement avec les expertises techniques.
- **Les ressources humaines du secrétariat permanent :** Il est composé de 12 agents répartis sur 11 postes à savoir:

<b>Poste de</b>	<b>Profession du titulaire</b>
• Secrétaire exécutive	Socio-anthropologue titulaire d'un MSc-Gestion des projets
• Chef des programmes	Ingénieur agronome
• Spécialiste des coopératives	Agroéconomiste
• Responsable administratif et financier	Administrateur des entreprises (MSc)
• Assistant comptable	Finance comptabilité
• Responsable passation des marchés	Finance comptabilité
• Assistante à la présidente	Administratrice
• Secrétaire bilingue	Secrétariat
• Chauffeur logisticien	Chauffeur
• Agent polyvalent	Niveau secondaire
• Deux Gardiens	Niveau secondaire

Le staff des projets et les experts contractuels ne font pas parti du personnel de la CNOP-Cam. **Il faut remarquer l'absence de spécialité élevage (aucun projet de recrutement n'a été signalé) dans le staff de la CNOP-Cam ce qui témoigne de la marginalisation de ce secteur dans les activités de cette plate-forme.**

- **Les ressources financières:** Elle comprend deux volets à savoir la mobilisation des ressources in-ternes et externes. Les ressources internes sont constituées des frais d'adhésion des membres, les cotisations annuelles (100000FCFA par OP membre), les revenus des prestations diverses. Les ressources externes sont constituées des prêts bancaires, les subventions des partenaires à travers le financement des projets et programmes des projets.
- **Fréquence des réunions et rapportage :** idem qu'au niveau de la PLANOPAC.

La prise en charge des questions de l'élevage bien que annoncée ne s'est pas traduite dans les faits à travers la composition du Conseil d'Administration de la CNOP-Cam. Il faut remarquer l'absence de spécialité élevage (aucun projet de recrutement n'a été signalé) dans le staff de la CNOP-Cam ce qui témoigne de la marginalisation de ce secteur dans les activités de cette plateforme contrairement à la PLANOPAC dont le Président et plusieurs membres du bureau exécutifs sont leaders des OP d'élevage. De plus, PLANOPAC a prévu dans son Bureau exécutif 4 postes de chargé technique dont celui qui est en charge des questions de l'élevage. Partant de ce constat on peut affirmer que les questions de l'élevage sont mieux prises en charges par PLANOPAC que la CNOP-Cam qui semble être plus orientée vers la production végétale.

### **3.1.1.4 Activités liées à l'élevage entreprises par les OP nationales**

#### **a. Activités liées à l'élevage entreprises par la PLANOPAC**

La PLANOPAC entretient des relations de partenariat et de collaboration avec plusieurs institutions publiques que sont entre autres le Ministère de Agriculture et Développement Rural, le Ministère de la Recherche et le Ministère de l'Elevage, de la Pêche et des Industries Animales. Ces liens de bonne collaboration ont facilité l'établissement du contact et de partenariat avec les bailleurs de fonds des projets et programmes du secteur de l'élevage. De plus, les cadres de la Direction des Productions Animales ont accompagné la structuration de la Plateforme. La vitalité des liens de partenariat a fait que la PLANOPAC est la seule organisation paysanne au Cameroun qui siège au nom des paysans dans le cadre de concertation Etat-OP créé en 2013. Ces liens de confiance ont permis à la PLANOPAC d'être partie prenante dans la formulation la mise en œuvre des politiques et les composantes ou volets élevage des projets tels que :

- Appui à la Compétitivité des Exploitations Familiales et Agropastorale (ACEFA),
- Appui à la Maîtrise des Ouvrages (AMO),
- Appui au développement, à la rénovation de la formation professionnelle en Agriculture et en élevage (AFOP),
- projet d'appui à la Recherche (PAR),
- projet d'appui à la compétitivité agricole,
- le projet d'investissement de développement des marchés agricoles (partenariat en cours de négociation),
- Projet d'appui au développement de la micro finance rurale,
- Projet d'appui au développement des filières agricoles,

En plus des projets mis en œuvre en collaboration avec le MINEPIA, la PLANOPAC a initié des activités de structuration et des projets dans le domaine de l'élevage.

- Projet sur l'élevage du porc financé par le programme ACEFA,
- Projet d'aviculture,
- Projet sur l'organisation de la foire à batail en avril 2011 à NGaoundéré. L'objectif de la foire était d'assurer la promotion de l'élevage au Cameroun. De manière spécifique, il s'agit de :
  - promouvoir l'élevage du bétail, assurer l'échange d'expériences et la promotion de bonne pratique,
  - développer les opportunités d'affaires avec d'autres régions du pays,
  - promouvoir les différentes spéculations liées à la production du bétail,
  - promouvoir le développement des chaînes de valeurs viande, lait et l'élevage de 2ème génération

## **b. Activités liées à l'élevage entreprises par la CNOP-Cam**

Cette OP a un large éventail de partenaires techniques et financiers. Il s'agit du :

- Partenariat avec les ONGs nationales telles que : ONG SAILD et INADES pour la formation et des ONG CANADEL et COSADER pour l'accompagnement.
- Partenariat avec les ONG internationales telle que la PROPAC, PAFO, ROPA, APM, SOS faim Bel-gique, FPH (fondation pour le progrès de l'homme), SNV, CIAED, APICA, UPAFA, FORUDEF.
- Partenariat avec les organismes de coopération internationale : FAO, FIDA, ONU Femmes et l'Union Européenne. Cependant, on constate que la CNOP-Cam n'a pas d'expérience avérée dans l'initiation et la mise en œuvre des actions en faveur du développement du secteur de l'élevage et de ses filières.

La PLANOPAC a une grande expérience en matière de partenariat avec le Ministère chargé de l'élevage ce qui lui a permis de siéger dans les instances de formulation et de prise des décisions mais aussi et surtout d'acquérir une expérience dans la mise en œuvre des projets et programmes d'élevage contrairement à la CNOP-Cam malgré son large réseau de partenariat.

### **3.1.1.5 Analyse des Forces, Faiblesses et identification des contraintes et besoins de renforcement des capacités des OP du Cameroun**

#### **a. Analyse des Forces, Faiblesses et identification de contraintes et besoins de renforcement des capacités de la PLANOPAC**

- **Forces et faiblesses** : Les points forts se résument à la volonté des membres, la représentativité nationale du monde paysan et le personnel permanent. Les points faibles sont entre autres la faible capacité de mobilisation des ressources financières et le manque du personnel technique qualifié en matière de l'élevage.
- **Les défis et contraintes** : Les principaux défis sont : (i) Assurer la présence effective dans 100% d'arrondissements du Cameroun, (ii) Initiation de grands projets au profit OP et (iii) Arriver à avoir une restructuration harmonieuse à travers le pays. Les contraintes sont entre autres :
  - La difficulté de la centralisation et archivage des rapports d'activités et documents stratégiques,
  - Déficit de communication du fait du dysfonctionnement lié à l'action de certains projets qui établissent des partenariats dans leur zone d'intervention sans avoir établi au préalable une convention de partenariat avec la représentation nationale,
  - Insuffisance des ressources humaines et financières,
  - La fluctuation des prix des intrants et leurs coûts élevés (semences, poussins, aliments, engrais, pesticides) au cours d'une même année,
  - La profusion des intrants de qualité douteuse sur l'ensemble du territoire national,
  - L'enclavement de la quasi-totalité des bassins de production, ce qui complique l'évacuation des productions vers les zones de consommation,
  - Le difficile accès aux financements publics et privés des activités de production malgré la création de la banque agricole et la banque de financement des PME,
  - L'insuffisance de la coordination des activités des producteurs par filière,
  - La faible capacité des paysans à produire des comptes d'exploitation fiables.
- **Besoins en renforcement de capacités**

- Formation des équipes régionales sur la gestion administrative, financière et du patrimoine,
- Formation en technique de communication et la gestion de l'information,
- Appui pour la création d'une centrale d'approvisionnement en intrants dans chacune des régions pour améliorer la qualité, l'accès et la disponibilité des intrants,
- Le développement des infrastructures de transport pour faciliter l'écoulement des productions,
- Facilitation de l'accès aux financements publics et privés des activités de production ;
- Formation sur le leadership et la coordination des activités au profit des acteurs des filières ;
- La formation sur la gestion des exploitations agricoles au profit des membres des OP ;
- Formation sur la vie associative,
- Formation sur la gestion du cycle des projets.

## **b. Analyse des Forces, Faiblesses et identification des Contraintes et besoins de renforcement des capacités de la CNOP-Cam**

### **• Forces et faiblesses**

Les points forts se résument au :

- Dynamisme de la présidente qui vient d'être nommée Ambassadrice de la FAO pour les actions coopératives,
- Réseau de partenaires vaste,
- Siège fonctionnel avec un personnel administratif et financier permanent,
- Bonne expérience dans le domaine agricole et la mobilisation des femmes et des jeunes.

Les points faibles sont entre autres :

- Le manque de personnel technique en général et dans le domaine de l'élevage en particulier,
- Le manque d'expérience dans la formulation et la mise e œuvre des projets dans le secteur de l'élevage,
- La faible expérience dans l'accompagnement des OP du secteur de l'élevage,
- La faible représentation au niveau régional et local du fait de l'absence des bureaux formels (pas de personnel permanent au niveau des régions),
- La faible capacité financière des représentations régionales,
- etc.

### **• Défis et contraintes :**

A la création de CNOP-Cam, il y avait quatre défis à savoir :

- Comment amener les autorités à reconnaître la CNOP-Cam comme un partenaire au développe-ment,
- Comment gérer la diversité des OP membres en termes de besoins,
- Comment convaincre les bailleurs pour utiliser une approche inclusive dans le financem-ent du sec-teur agricole et le développement rurale et,
- Comment mobiliser les ressources financières.

Les défis actuels s'articulent autour de :

- L'appui financier des OP dans leur mission économique, institutionnel et de plaidoyer,
- Soutien direct (renforcement des capacités) et la responsabilisation des OP,
- Accès au crédit,
- L'accès des produits aux marchés.

- **Les principales contraintes sont entre autres :**
  - L'incompréhension de la CNOP-Cam comme une importante Plateforme des OP du fait de sa relative jeunesse,
  - La mobilisation des ressources internes,
  - Insuffisance des moyens pour assurer l'accompagnement des OP à la base,
  - Faible implication des CNOP-Cam dans l'identification et la formulation des projets,
  - Faible capacité institutionnelle et managériale et économique des OP,
  - Insuffisance de commercialisation.
- **Besoins en renforcement des capacités**
  - Renforcement de capacité économique des OP membres à travers les appuis aux initiatives économiques des membres,
  - Renforcement de capacités institutionnelles au niveau national et régional (formation du personnel technique)
    - » Formation technique des membres des OP membres,
    - » Formation en management et en marketing des OP membres,
    - » Formation en leadership des leaders des OP : plaidoyer, lobbying, technique de communication et de négociation,
    - » Sur la Gestion de Cycle des Projets et Programmes
  - Renforcement de capacités en infrastructure et équipement : acquisition ou construction de siège et de matériel roulant,
  - Accompagnement institutionnel.

Selon le MINEPIA, bien que ces plateformes soient fonctionnelles, elles restent toutes confrontées à trois défis à savoir : (i) Le leadership dans la gestion des OP, (ii) Parvenir à une structuration fonctionnelle et viable des OP dans le respect des dispositions de l'OHADA et (iii) Parvenir à une bonne gestion du patrimoine commun des OP (Ressources humaines et finances).

La faiblesse de ces deux OP reste la faible qualification technique de son personnel dont le recrutement vise essentiellement à résoudre des problèmes gestion administrative et financières : cas de la CNOP-Cam.

Leurs principales contraintes s'articulent autour de l'insuffisance des ressources financières, le manque de capacité institutionnelle, technique et managériale et, la commercialisation des produits agricoles et d'élevage.

### 3.1.1.6 Stratégies sur le rôle et la gouvernance interne des OP nationales d'éleveurs

#### a. Stratégies adoptées par les OP du Cameroun

- **Stratégies adoptées par la PLANOPAC :**

Un plan stratégique et un plan opérationnel à court et moyen terme ont été élaborés avec l'appui du projet PACA. Autour de ce plan stratégique, des partenariats ont été développés aussi bien avec les institutions publiques qu'avec les partenaires techniques et financiers sur la base d'une convergence de vue sur les questions touchant le secteur rural. Ces partenariats se sont traduits le plus souvent par des appuis techniques sous forme de renforcement de capacité (formation et équipement et Finance-ment des activités).

Le fait que PLANOPAC est le plus souvent membre des comités de pilotage des projets et programmes, l'établissement de contact avec les partenaires est devenu plus facile ce qui explique les partenariats avec les PTF ci-après : AFD, Banque Mondiale et FIDA et la Chambre d'agriculture de Charente maritime (CA17) de France.

La PLANOPAC entretient des relations de partenariat et de collaboration avec plusieurs institutions publiques que sont entre autres : le Ministère de Agriculture et Développement Rural, le Ministère de la Recherche et le Ministère de l'Elevage, de la Pêche et des Industries Animales.

- **Stratégies adoptées par la CNOP-Cam :**

La CNOP-Cam a des relations de collaboration avec les services des ministères qui interviennent dans le secteur rural dont la chambre d'agriculture, les institutions publiques d'enseignement et de recherche agricole dans le cadre de leurs activités de financement, d'encadrement et de recherche action dans les exploitations agricoles de OP membres. Les membres des OP et les structures de CNOP-Cam ont bénéficié des appuis sous forme de formation et des équipements.

La stratégie de plaidoyer et mobilisation des partenaires s'appuie sur ses plans stratégiques et de lob-bying. L'approche participative inclusive est privilégiée : en fonction de la thématique, un document est préparé à l'avance. Pour mobiliser les partenaires, un atelier ou une table ronde est souvent organisé pour présenter et faire adhérer les participants au cours des discussions de fond. Par la suite, une stratégie de négociation est développée au cas par cas.

#### **b. Proposition de stratégies sur le rôle et la gouvernance interne des OP nationales**

Une analyse de deux OP a permis de constater une faible représentation territoriale de la CNOP-Cam, une faible capacité de prendre en charge les questions de l'élevage, une faible structuration qui ne permette pas de mettre en exergue les potentialités et les spécificités des quatre piliers de production du secteur rural, une manque de cadre juridique permettant le développement des interprofessions, une difficulté de mobilisation des ressources internes indispensables au fonctionnement des structures, ... Face à ces faiblesses et contraintes les stratégies permettant de renforcer le rôle dans la prise en charge des questions de l'élevage ainsi que l'amélioration de la gouvernance interne des OP passent plusieurs étapes :

1. La création d'un cadre juridique favorable à la création des interprofessions,
2. Une formation des leaders actuels des OP sur la vie associative afin de les mener à mieux prendre conscience de leur responsabilité en tant que représentant des paysans du Cameroun,
3. La consolidation des liens de partenariat avec les ministères techniques à l'image des rapports qui existent déjà entre la PLANOPAC et les Institutions publiques.
4. Une structuration en GIE, coopérative, association, Union locale, Fédération régionale et plateforme nationale ou fédération nationale ou interprofession nationale pour chacun des quatre piliers de la production agricole. Cela permettra d'avoir une vision cohérente des défis et des contraintes afin de proposer des solutions stratégiques tenant compte des préoccupations des acteurs de chaque segment de la filière de l'élevage. En restructurant les OP par filière, la plate-forme nationale des OP du Cameroun aura une vision inclusive des préoccupations du monde paysan.
5. Le recrutement des staffs permanents qualifiés et capable d'identifier et de formuler des actions réalistes tenant compte des préoccupations techniques, managériales et stratégiques pour chacun des quatre piliers de production dont l'élevage.
6. Elaboration des plans stratégiques et opérationnels reflétant les quatre piliers et, cibler et organiser des actions de formation thématiques des membres des OP de l'élevage.

### 3.1.2. EVALUATION DES CAPACITES EN MATIERE D'ELEVAGE ET INSTITUTIONNELLE DES OP DU CONGO

#### 3.1.2.1- Profil de la Concertation Nationale des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles du Congo Brazzaville (CNOP-CONGO)

- **Création et évolution :**

La création de la CNOP Congo a été suscitée par l'appel d'Ebolowa sur la nécessité de création des organisations pouvant prendre en charge les questions des paysans suite au désengagement de l'Etat. C'est ainsi que le 12 juin 2004, l'Assemblée Générale Constitutive a créé la Concertation Nationale des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles du Congo dénommé en abrégé CNOP-Congo qui a reçu son récépissé en 2007.

- **But et objectifs de la création :**

La création de la CNOP-Congo vise à contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des populations rurales du Congo à travers la structuration, le renforcement des capacités et l'harmonisation des stratégies et actions des OP au niveau des villages, des départements, du pays et de la sous région ainsi que de leur implication dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégie de développement agricole et rurale.

- **Structuration et organes de la CNOP-Congo :**

Les organes de la CNOP-Congo sont l'Assemblée Générale, le Conseil Nationale et le secrétariat permanent qui exécute les décisions du Conseil d'Administration. Au niveau départemental il existe douze (12) coordinations ou Conseil départementaux. Chaque département est représenté au sein du conseil national par le Président du Conseil départemental.

- **Adhésion des membres :**

Le nombre d'adhérents était 400 Organisations Paysannes en 2012 et 478 en 2014 dont 20 OP dirigées par les femmes et quelques OP d'éleveurs telles la CAPELA. La maison de l'éleveur, ... Le mode d'adhésion est libre et s'effectue au niveau du conseil départemental de l'OP candidate à l'adhésion.. Le dossier de candidature est composé du statut, du règlement intérieur, du récépissé de reconnaissance officielle, de la liste des membres et les frais d'adhésion qui sont de 20000FCFA pour la fédération et de 12000FCFA pour une OP simple. Un comité de veille vérifie l'existence et le fonctionnement de l'OP candidate.

#### 3.1.2. 2- Portée des travaux entrepris et les questions abordées par CNOP-Congo

- **La mission se résume à assurer la:**

- Représenter et à défendre les intérêts des paysans,
- Œuvrer pour l'implication des OP dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies ainsi que les projets et programmes de développement,
- Cautionner les OP membres auprès des partenaires,
- Œuvrer à la mobilisation des ressources pour contribuer au renforcement de capacités d'animation et de communication des OP membres,
- Renforcer les capacités de lobbying et de plaidoyer des OP pour leur implication dans les espaces de planification et de prise de décision,
- Valoriser l'identité de l'expertise paysanne,
- Identifier les nouvelles OP dont celle de l'élevage



- Promouvoir l'émergence de l'entrepreneuriat paysan intégrant les femmes et les jeunes,
- Favoriser l'accès des OP aux marchés locaux et extérieurs,
- Œuvrer à la promotion d'une politique de prévention sociale en zone rurale,
- Soutenir les producteurs en favorisant l'accessibilité et la disponibilité en intrants tels que :
  - » La culture de maïs pour augmenter l'offre et contribuer à la production des provendes à travers les actions des projets (exemple : Projet de renforcement des élevages porcins et d'appui aux maraichers de la ville de Brazzaville et les Pools)
  - » intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires,
- **Domaines d'intervention : La CNOP-Congo intervient dans les domaines de :**
  - La production dans les sous-secteurs de l'élevage, la pêche, la production végétale, la sylviculture et la production halieutique.
  - La transformation : la CNOP-Congo appuie (formation technique et la structuration) les paysans dans la transformation des fruits domestiques et sauvages de jus.
  - La commercialisation des produits vivriers et maraichers par les coopératives des femmes productrices.

### 3.1.2.3- Mécanisme institutionnel et Gouvernance des OP en matière de l'élevage

- **Le Conseil D'administration (C.A.) :**

De la création en 2004 et jusqu'en 2013, la CNOP-Congo était gouverné par un Bureau Exécutif (BE). A partir de 2013, le BE a été remplacé par le C.A. qui compte 20 membres composé de 12 représentants des 12 départements que compte le Congo, 8 représentants nationaux. Parmi les huit (8) représentants nationaux figure Un représentant des du Collège des femmes et un représentant du Collège des jeunes. Au total 6 membres du CA sont des femmes (soit 30%). Les représentants des OP d'éleveurs sont au nombre de 4 (soit 20%) dont une femme sur les 20 membres du CA.

Dans la gouvernance de la plateforme, les collèges des femmes et des jeunes constituent un espace d'expression et de réflexion mais aussi et surtout porteur de la voix du genre dans les instances de prise de décision. Les représentants des OP d'éleveurs sont au nombre de 4 dont une femme sur les 20 membres du CA.

Les organes et Instances de la CNOP-Congo sont le CA, les Conseil Départements et l'Assemblée Générale.

- **Les ressources humaines du siège:**

Le personnel est composé de :

Poste de	Qualification professionnelle
• chargé de programme	Ingénieur Agronome
• chargé administratif et des finances (RAF),	Finance comptabilité
• Cadre d'appui aux actions locales	Agroéconomiste
• Assistante de Direction	Secrétariat de Direction

L'Agroéconomiste et les consultants viennent en appui aux OP pour l'identification des actions et l'élaboration des plans d'affaires.

- **Les ressources financières : Elles proviennent des :**
  - frais d'adhésion qui s'élèvent 12000FCFA/Organisation Paysanne (OP) et de 24000FCFA/Union des OP,
  - les Cotisation s: 12000FCFA/OP et 24000FCFA/Union des OP et par an,
  - les ressources des prestations diverses,
  - les subventions et frais de gestion des projets.
- **Fréquence des réunions et rapportage :**
  - Les réunions se tenaient une fois par mois au cours de l'année qui a suivi la création de la plateforme. Les réunions se tiennent actuellement tous les deux mois. Des réunions spéciales du CA sont organisées au besoin pour faire face à une situation urgente. De plus, en prélude à chaque Assemblée Générale, une réunion spéciale du CA est organisée. A cela s'ajoute des réunions hebdomadaires de coordination du staff du siège et des projets.
  - La production des rapports annuels d'activités, les Procès-verbaux et les compte rendus des réunions ainsi les rapports ou bilans financiers annuels sont régulièrement produits ; les PTBA, les documents d'orientation stratégiques (plan 2009-2012 et le plan 2013 -2017).

### 3.1.2.4 Activités liées à l'élevage entreprises par les OP nationales

- **Les activités statutaires de la CNOP-Congo s'articulent autour de la:**
  - — appui à la structuration du cadre de concertation des OP,
  - — négociation et plaidoyer/lobbying,
  - — Formation, l'éducation, l'information et la communication,
  - — Elaboration des plans stratégiques.
- **Les projets mis en œuvre dans le cadre de l'appui u secteur de l'élevage sont :**
  - Le projet de renforcement des éleveurs porcins et d'appui aux producteurs maraichers pour un coût de 21 million de FCFA sur financement AFD. Il a été exécuté entre 2011 et 2012 dans la zone de Pools et de Brazzaville. Le but était de pallier à l'insuffisance de la fumure organique au niveau de maraichage, améliorer l'emploi des jeunes et la production de porc en zone péri urbaine. Les leçons tirées au cours de la mise en œuvre de ce projet sont entre autres : une meilleure connaissance des préoccupations des membres en terme d'intrants et de renforcement de capacités, une expérience en matière de mise en œuvre des projets, meilleure connaissance de facteurs de risque d'échec d'opération d'engraissement (non-respect de protocole technique), ...
  - Le projet de formation des leaders de la CNOP et les chefs secteurs agricole : une formation en analyse des problèmes et en plaidoyer dans le cadre de l'établissement d'un partenariat à travers le diagnostic participatif sur financement AFD/CFSI au cours de 2012-2013 au profit des OP et chefs secteurs de Brazzaville, Sanga, Plateau, Niari et Pointe Noire. La leçon tirée de la mise en œuvre de ce projet est principalement une meilleure connaissance de processus d'établissement de partenariat
  - Le Projet d'Appui aux Organisations Paysannes d'Afrique (PAOPA) : phase pilote 2009 -2012 et phase en cours 2013-2017. C'est un projet de renforcement de capacités des plateformes des OP nationales financé par l'Union Européenne à hauteur de 6 millions d'euros avec l'appui technique du FIDA. Les objectifs visent à renforcer es capacités de ces OP à travers des formations sur l'analyse des problèmes, les études et les techniques de plaidoyer. Les Plateformes nationales bénéficiaires sont du Congo, Cameroun, RCA, RDC , Tchad et Sao Tome & Principe.
  - le projet conjoint avec la CCOD sur analyse foncière le projet conjoint CNOP- Congo et son partenaire du Mali sur l'analyse des questions foncières à Dolizi/Village de Malolo ; ce projet a permis de mieux comprendre la prise en compte des questions agricole et d'élevage dans le processus de

l'analyse de la problématique foncière.

- Le projet de formation des GIE sur la structuration, le fonctionnement et la comptabilité simple au profit des OP agricoles et d'élevage en 2012-2013.
- Le projet conjoint sur la sensibilisation des OP sur les enjeux de l'Accord de Partenariat Economique entre les Etat africains et ceux de l'Union Européenne : impact sur les producteurs ruraux.

### **3.1.2.5- Analyse des Forces, Faiblesses et identification des contraintes et besoins de renforcement des capacités**

#### **• Forces et faiblesses :**

Les points forts de la CNOP-Congo sont entre autres :

- L'engagement de 478 OP actives sur le terrain dans les secteurs ruraux de production (production végétale, élevage, pêche, forêt), transformation et commercialisation,
- L'expertise de la CNOP-Congo dans la formulation et la mise en œuvre des projets,
- L'expertise dans la formation des leaders et membres des OP ainsi que dans la structuration des OP,
- Le large réseau de partenariat avec les institutions publiques et les partenaires techniques et financiers grâce à son dynamisme dans le plaidoyer/lobbying,
- Son implication dans la formulation des politiques et le pilotage des projets
- L'existence de personnel permanent qualifié et engagé,
- L'existence d'un siège visible et opérationnel,
- Le bon niveau de structuration et de coaching des OP,
- L'existence d'un plan stratégique 2013-2017,

#### **• Les points faibles de la CNOP-Congo se résument à :**

- L'insuffisance des ressources financières lui permettant de faire face aux sollicitations des OP membres et la mise en œuvre de son le Plan stratégique,
- Le manque d'infrastructure propre et le faible équipement de bureau et en moyen roulant pour mieux faciliter l'encadrement des OP sur le terrain,
- L'absence de spécialiste en élevage dans son staff technique ce qui constitue une faiblesse majeure pour identifier, formuler et mettre en œuvre des actions en faveur de la production animale.

#### **• Les défis et contraintes :**

**Les principaux défis au développement de la CNOP-Congo sont :**

- L'insertion des jeunes ruraux dans la production agricole afin de freiner l'exode rural et développer l'entreprenariat agricole pour satisfaire la demande agroalimentaire nationale en relevant la productivité de l'agriculture,
- Le renforcement des capacités des producteurs et de leurs OP,
- L'évaluation et la structuration de toutes les OP et les structures de gouvernance de la CNOP-Congo pour améliorer leur fonctionnement et leur gestion,
- Mobilisation des ressources financières et accession au fonds national de soutien aux OP.
- La reconnaissance de l'élevage comme une activité économique contributrice aux PIB agricole et national,
- Construction par l'Etat des infrastructures routière pour permettre l'écoulement des productions,
- Levée des tracasseries routière (taxes informels) et des taxes sur les produits végétales et animales
- Elaboration un projet national accès sur le renforcement des capacités (institutionnelles et de production) des OP ;

• **Les principales contraintes sont:**

- Le manque de soutien institutionnel et les moyens financiers,
  - La faiblesse et inadéquation des investissements en Agriculture,
  - La marginalisation du sous-secteur de l'élevage : cela s'est traduit par la non-exécution du Plan de Développement de l'Elevage pour permettre aux OP de bénéficier de ses appuis,
- Besoins en renforcement de capacités
- Formation des leaders de la CNOP-Congo en leadership et lobbying / plaidoyer,
  - Formation des femmes membres des OP en leadership et lobbying / plaidoyer,
  - Formation des jeunes en entrepreneuriat agricole,
  - Formation sur la gestion de cycle des projets,
  - Formation sur la vie associative au profit des groupements des OP et des OP de base (création et développement des OP, gouvernance et gestion comptable, ...),
  - Acquisition du siège national et appui de la coordination nationale et des coordinations départementales en mobilier, équipement de bureau, moyen roulant, ...,
  - Appui pour la restructuration des OP par filières de production paysanne ou rurale.

**3.1.2.6- Stratégies pour améliorer le rôle et la gouvernance interne des OP nationales d'éleveurs**

**a. Stratégie de gouvernance et de partenariat de la CNOP-Congo:**

La CNOP-Congo a déjà développé un partenariat avec plusieurs partenaires techniques et financiers tels que la FAO, AFD, FIDA, UE, Agence Suisse de développement, la Communauté Française de Solidarité Internationale (CFSI) et la Banque Mondiale. Cette stratégie de développement de partenariat repose sur une approche ciblée basée sur la convergence de vue sur les axes retenus dans le plan stratégique et opérationnel. Les rencontres d'échanges sont organisées pour baliser le champ de partenariat. A titre d'exemple, suite au diagnostic organisationnel de la CNOP-Congo, le FIDA a organisé une formation de formateurs au profit de 15 personnes membres des OP de la plateforme sur le thème de structuration des paysans. Les formateurs ainsi formés ont répliqué la formation reçue au profit d'autres membres d'OP dont celles de l'élevage au niveau de quatre départements sous la forme de consultance assurée par une des femmes membres du CA de la CNOP-Congo. La CNOP-Congo est dès lors devenue formateur attiré des partenaires au profit des membres et leaders des OP au Congo grâce au financement des projets tels que projet PRODER et bien d'autres projets financés par l'AFD/CFSI et la Banque Mondiale,

La CNOP-Congo est partie prenante dans le pilotage des projets et programmes gouvernementaux et est signataire du pacte PDDAA. Sur le plan institutionnel, la tutelle technique de la CNOP-Congo est assurée par les ministères de l'Agriculture et de l'élevage ainsi que celui de la Pêche au sein desquels des points focaux CNOP ont été nommés à travers la Direction des actions coopératives.

Elle a également développé des liens de partenariat avec les organisations sœurs telles que :

- Le Conseil de Concertation avec les ONG de développement (CCOD) qui regroupe 12 ONG nationales (solicitation des appuis sous formes de projet collaboratifs), la plateforme thématique regroupant les ONG et les OP dont la CNOP est le coordinateur principal,
- Les organisations sœurs internationales : la CNOP-Congo est membre de la PROPAC, la Voix Confesina (vie en campagne), l'Organisation Mondiale de l'Agriculture, la plateforme panafricaine des organisations paysannes (PAFO)

Ce large partenariat et la reconnaissance de la CNOP-Congo comme un partenaire par les instances de

prises de décision en matière de l'accompagnement OP, est le résultat des actions de plaidoyer et de lobbying auprès des partenaires institutionnels, techniques et financiers. Cette stratégie a permis l'élaboration des plans stratégiques fédérateurs et la mobilisation des ressources : (i) internes (frais d'adhésion, cotisations) et (ii) externes à travers la prestation de service et la mise en œuvre des projets initiés,

### **b. Stratégies pour le renforcement du rôle et la gouvernance des OP d'élevage**

La stratégie utilisée jusque par la CNOP-Congo a permis le développement de partenariat et la structuration des OP mixtes sans tenir compte des filières ou du secteur de production agricole. Bien que l'économie rurale du Congo repose essentiellement la production végétale et la foresterie, la prise en compte des filières permettra d'avoir une vision globale par sous-secteur. Les stratégies à développer pour renforcer le rôle et la gouvernance des OP d'élevage s'articuleront autour de :

- La restructuration OP par sous-secteur ou filières : filière végétale (vivrière, rente, maraichage), filière élevage (par espèce), filière sylvicole et la filière pêche et aquaculture. Cette approche permettra non seulement d'avoir une vision globale et cohérente par secteur ce qui permettra d'identifier facilement les préoccupations des acteurs au niveau de tous les segments de la chaîne des valeurs.
- Recrutement staff spécialistes et l'adéquation profil poste : l'analyse de la situation, l'identification et la mise en œuvre des actions en faveur de l'élevage ainsi que la gouvernance des OP du secteur de l'élevage ne peut se faire que par des techniciens ayant une connaissance avérée dans le domaine.
- Identification des besoins formation techniques adaptées à la problématique de la production, transformation et commercialisation des produits de l'élevage,
- Formation en leaderships et management au profit des leaders des OP de l'élevage
- Accompagnement institutionnel et le renforcement en équipement des OP de l'élevage.

La CNOP-Congo est une plateforme nationale représentative des OP au Congo. Bien que sa structuration ne reflète pas l'approche par filière, elle prend quand bien en charge les questions de développement des OP de l'élevage telles que la Coopérative Agropastoral des Eleveurs Autonomes (CAPELA de Brazzaville spécialisé dans l'élevage du porc), la Maison de l'éleveur de Pointe Noire, ... Cependant, pour renforcer son rôle dans l'accompagnement d'OP, il faut recommander la structuration des OP membres par filière afin de permettre le développement des interprofessions.

## **3.1.3. EVALUATION DES CAPACITES EN MATIERE D'ELEVAGE ET INSTITUTIONNELLE DES OP AU GABON**

### **3.1.3.1- Cartographie des organisations paysannes nationales au Gabon**

#### **a. Profil de la Concertation Nationale des Organisations Paysannes et Producteurs du Gabon (CNOP –Gabon)**

##### **• Création et évolution :**

A l'instar des autres plateformes nationales des pays de l'Afrique Centrale, le processus a été suscité par l'appel d'Ebolowa. Le processus de la création a démarré avec les contacts individuels des personnes actives dans le secteur rural. Ce processus a abouti à la création de la CNOP-Gabon le 02/07/2006 à Oyem. Mais la plateforme n'a été reconnue par le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'immigration que le 14/03/2007 sous le n° 121/MISI/SG/RZ conformément aux dispositions de la loi n° 35/62 du 10/12/1962 relative aux associations.

- **But et objectifs de la création :**

A la création, la CNOP-Gabon visait à rendre les pauvres productifs par la création des activités génératrices des revenus à travers les secteurs porteurs de l'Agriculture et de l'élevage.

- **Structuration et organes de la CNOP-Gabon :**

La CNOP – Gabon est implanté dans les neufs (09) provinces. Les organes et instances de la CNOP-Gabon sont le Conseil d'administration et l'Assemblée Générale

- **Adhésion et membres :**

L'adhésion est libre et se fait sur demande adressée par l'O.P. au Conseil d'Administration. Il est joint à la demande le statut et le règlement intérieur.

A sa création en 2006, la CNOP-Gabon comptait 80 OP membres. Ce nombre des OP membres est passé à 120 en 2010 et à 300 OP de 10 membres en 2014. Cependant, aucune OP de l'élevage n'a été enregistrée parmi les membres. Les femmes représentent 50% des membres, les jeunes 25% et les hommes seniors 25%.

**b. Profil de la Coopérative des Agriculteurs Gabonais (COPAG)**

- **Création :** C'est une jeune OP créée en 2012. Elle a son siège à la Gabonaise de chimie à Libreville. A sa création en 2012 elle comptait 15 membres contre 53 membres dont plus de 15 femmes productrices de porc et de poule pondeuses en 2014.

- **Vision et objectifs de la création :** Le but de la création vise à mettre ensemble les producteurs pour garantir une meilleure prise en compte des questions de l'élevage par le ministère de tutelle. L'objectif global est de contribuer à la satisfaction des besoins alimentaires à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté.

- **Structuration et organes de la COPAG :** La COPAG est active dans la zone de Libreville la Capitale.

- **Adhésion des membres :** elle regroupe des producteurs fermiers actifs dans la production animale pour leur grande majorité. C'est un membre potentiel de la CNOP-Gabon

**3.1.3.2- Portée des travaux entrepris et les questions abordées par la CNOP-Gabon et la COPAG**

La mission de la CNOP-Gabon vise à renforcer les capacités des Organisations paysannes dans les activités d'élevage qui sont relativement limitées. Les domaines d'intervention statutaires sont la :

- Formation techno-économique ;
- Fourniture des équipements en petits outillages agricoles ;
- Appui à la production des filières porteuses prioritaires : manioc, banane, maïs, riz, arachide, taro, ananas ;
- Appui au culture de rente : Café, cacao, palmier à huile, hévéa ;
- Appui à la transformation des produits agricoles ;
- Appui à la commercialisation des produits agricoles ;
- Appui au petit élevage ;
- Aide à la création des unités de micro finances ;
- Facilitation des contrats de d'échanges entre les partenaires
- Appui aux activités d'hygiène et de santé ;
- Structuration du monde rural ;
- Education environnementale et de gestion durable des ressources naturelles.

Bien que le domaine d'intervention énoncé englobe tous les aspects du secteur rural, la CNOP-Gabon ne dispose d'aucune expertise dans les domaines précités. Il en est de même pour La COPAG qui ne dispose d'aucune expertise concrète sur le terrain.

### 3.1.3.3- Mécanisme institutionnel et Gouvernance des OP en matière de l'élevage

#### a. Gouvernance de la CNOP-Gabon:

- **Le Conseil D'administration** : Le Conseil d'Administration = Conseil National de Concertation (CNC). Il est l'organe de représentation, de négociation et de gestion de la CNOP-Gabon. Il se compose d'un bureau de vingt-trois (23) dont cinq (5) femmes membres soit :
  - Un président (homme),
  - 5 Vice- Président (une Femme et 4 hommes),
  - Un Secrétaire (Homme),
  - Un Secrétaire General Adjoint (Femme),
  - Un Trésorier (Femme),
  - Un Trésorier Adjoint,
  - Une Caissière (Femme),
  - Deux commissaires aux Comptes (Hommes et Femmes),
  - Dix (10) Conseillers chargés des missions.

Toutes les coordinations provinciales (au nombre de neuf) sont tenues par les femmes et les jeunes. Pour ces derniers, il été créé un « **Espace Jeunesse et Métiers** ». Toutes les OP ont des membres mixtes

- **Les ressources humaines du siège** : elles sont presque inexistantes puisque composées d'une (1) secrétaire permanente qui appuie les activités du président. Toutes les personnes travaillent sur la base du bénévolat.
- **Les ressources financières** : cotisation qui s'élève à 10000FCFA/OP/mois soit 120000FCFA par an. Le taux de couverture est d'environ de 5 millions par an. Sur la base du PTBA, des investissements sont réalisés sous forme d'achat de pesticide, équipement d'élevage, alimentation.
- **Fréquence des réunions et rapportage** : Réunions du Conseil d'Administration se tiennent tous les six mois et que les rapports d'activités annuelles et archivage à Oyem dans la province du Woleu-Ntem.

#### b. Gouvernance de la COPAG

- **Conseil d'administration** : il compte 15 membres et est présidé par Mr Armel Babin qui secondé par, Eugénie Kele Vice-présidente et Jean Pierre Abuswa Secrétaire, Christophe Aba Essangui et Henry Momissong membres.
- **Les ressources humaines du secrétariat permanent** : il n'existe pas
- **Les ressources financières**: elles sont constituées des frais d'adhésion et des cotisations des membres
- **La réunion des membres du bureau** se tient tous les deux mois alors que l'Assemblée Générale se tient une fois par an.

### 3.1.3.4 Activités liées à l'élevage entreprises par les OP nationales et les stratégies utilisées

Les informations recueillies montrent qu'au Gabon, il n'existe pas de convention de partenariat formelle entre les PTF et la Coordination Nationale des Organisations Paysannes en général et, en particulier avec les organisations du secteur de l'élevage. Néanmoins, deux projets sont en cours d'exécution par la FAO. Il s'agit du :

- Projet de renforcement de capacités entrepreneurial des coopératives dans la région d'Estuaire (coût du TCP/FAO 308 \$US). La mission sur le terrain va déboucher sur l'identification des OP agricoles et d'élevage/aviculture qui pourraient être impliquées dans les activités du projet.
- Projet de mécanisation agricole en zone de savane de la représentation nationale de la FAO au Gabon. Les activités du projet porte sur : (i) l'identification des coopératives potentielles en zone de savane et (ii) apporter un appui sur la structuration des OP ainsi qu'à leur formation
- Pour le compte de la PROPAC, un projet est préparé et soumis FAORAF

La CNOP-Gabon et la COPAG sont deux structures d'OP reconnues officiellement au Gabon. Cependant, aucune de ces deux structures n'a des compétences avérées dans la formulation et la mise en œuvre des activités de terrain en générale, et dans le domaine de l'élevage en particulier. Néanmoins, la COPAG regroupe les des membres actifs dans l'élevage de porcs et l'aviculture. Ces OP ne disposent d'aucune stratégie de développement de partenariat et de lobbying.

### 3.1.3.5 Analyse des Forces, Faiblesses et identifications des contraintes et besoins de renforcement des capacités

#### • **Analyse des Forces et faiblesses des OP au Gabon:**

- Les points forts se résument à l'existence des coopératives des éleveurs et des personnes physiques engagées dans la production végétale et animale (élevage des porcs et des poulets) ;
- Les points faibles sont entre autres: le manque de ressources humaines compétentes pour initier et mettre e œuvre une action en faveur des membres des OP de producteur, l'attentisme et l'insuffisance des ressources matérielles et financières propres, le faible voire le manque d'esprit associatif pour la défense d'intérêt commun : les gens se mettent le plus souvent ensemble juste pour consommer une enveloppe d'un projet.

#### • **Les défis et contraintes des OP du Gabon:**

Les défis sont :

- Avoir des ressources humaines capable d'initier un plan stratégique et opérationnel susceptibles de mobiliser des partenaires et des ressources financières,
- Parvenir à élaborer un bon plan de communication et de plaidoyer et de lobbying,
- Parvenir à mobiliser les jeunes dans l'entrepreneuriat agricole pour faire face au vieillissement de la population rurale,
- Encadrement technique des producteurs du fait de l'insuffisance des agents de l'Etat ;

Les principales contraintes au développement des OP au Gabon sont :

- Faible structuration des OP,
- La faiblesse des politiques d'intégration régionale,
- Les difficultés d'application de la législation foncière,
- Le faible encadrement technique des producteurs,
- La faible performance des structures de recherche et de vulgarisation,
- La marginalisation des productions végétales et animales.
- Difficulté d'accès aux ressources naturelles et aux intrants agricoles (aliments du bétail, produits vétérinaires et phytosanitaire ...) ;
- Etroitesse des marchés ;
- Manque de centre de formation des jeunes dans le secteur de l'élevage.



- **Besoins en renforcement de capacités**

- formation initiale sur la Gestion du Cycle des projets,
- Formation en technique de l'élevage au profit des OP,
- Formation sur leadership, lobbying et le plaidoyer,
- Formation en technique de communication,
- Formation sur la vie associative : création et fonctionnement des organisations paysannes.

Les OP gabonaises font face à des contraintes de structuration, de manque de ressources humaines compétentes et d'expérience dans l'initiation et la mise en œuvre des actions en faveur du développement rural. L'absence de l'esprit associatif dans un pays où le secteur rural est délaissé malgré le discours volontariste des autorités. Avant tout appui visant à renforcer les capacités des OP, il y a de faire une étude diagnostic des mouvements associatifs au Gabon et une seconde étude socio-anthropologique pour chercher à comprendre pourquoi la population gabonaise est peu engagée dans le mouvement associatif ? Qu'est ce qui explique l'attentisme de la population ? Quel modèle d'approche sociologique à mettre en place pour enclencher un mouvement associatif mobilisateur ?

### **3.1.3.6 Stratégies pour améliorer le rôle et la gouvernance interne des OP nationales d'éleveurs**

#### **a. Stratégies adoptées par les OP du Gabon**

Dans leur mission statutaire les OP du Gabon devrait jouer un rôle déterminant dans la circulation de l'Information, la sensibilisation, l'Education, la vulgarisation et l'accompagnement des OP bénéficiaires. Dans les faits, le manque de ressources humaines compétentes et proactives pour la mobilisation des ressources financières, aucune de stratégie de gouvernance et de développement des OP n'a été développée pour soutenir les OP en général et les OP du secteur de l'élevage en particulier. La CNOP – GABON, est membre de la PROPAC avec laquelle elle entretient des liens de solidarité. Le partenariat avec la plateforme autour du fleuve Etem a servi de cadre d'échanges entre les producteurs du Gabon, Cameroun et Guinée Equatoriale.

#### **b. Stratégies pour le renforcement du rôle et la gouvernance des OP**

Au Gabon, les OP active sur le terrain sont quasi inexistantes. Partant de ce constat, l'intervention au Gabon doit nécessiter plusieurs étapes :

- Un diagnostic sur la problématique de la vie associative au Gabon,
- Une étude ou enquête pour identifier et répertorier les OP à la fois existantes et opérationnelles,
- Une formation sur la vie associative au profit des membres des OP existantes
- Une restructuration des OP existantes,
- Une formation sur le leadership, le plaidoyer / lobbying et la technique de communication au profit des leaders des OP,
- Une formation sur les techniques de l'élevage au profit des membres des OP.

Pour garantir la durabilité de tous ces appuis, l'Etat doit prendre des dispositions pour renforcer les capacités opérationnelles de la Direction en charge des organisations paysannes ainsi que le recrutement du personnel technique pour encadrer les producteurs.

### **3.1.4. EVALUATION DES CAPACITES EN MATIERE D'ELEVAGE ET INSTITUTIONNELLE DES OP DUTCHAD**

Au Tchad, quatre (4) organisations paysannes ont été identifiées lors de la mission d'évaluation des plateformes nationales. Il s'agit de :

- Du Conseil National de Concertation des Producteurs Ruraux du Tchad (CNCPRRT),
- La Confédération Interprofessionnelle de la Filière Elevage du Tchad (CONFIFET),
- Syndicat National des Commerçants, Eleveurs et Convoyeurs de Bétail du Tchad (SNCECBT) et la,
- Confédération Nationale des Organisations des Eleveurs du Tchad (CONORET).

De ces quatre organisations, le CNCPRRT, la CONORET et la CONFIFET sont des organisations des producteurs alors que le SNCECBT est une organisation qui regroupe les commerçants, les bouchers et les transformateurs des sous-produits d'élevage.

#### **3.1.4.1- Profil des organisations paysannes nationales du Tchad**

##### **a. Profil du Conseil National de Concertation des Producteurs Ruraux du Tchad (CNCPRRT)**

###### **• Création et évolution :**

Le CNCPRRT a été créée en 2005 mais reconnu officiellement en juillet 2006. Cependant, bien avant cette date il y a eu plusieurs tentatives de création d'une organisation d'envergure nationale regroupant les associations et les coopératives du Tchad. Le processus de création a connu plusieurs étapes. C'est ainsi que :

- En 1994, l'ancêtre du CNCPRRT s'appelait le Conseil National d'Appui au Mouvement Associatif et Coopérative du Tchad ;
- En 2000, il a été décidé de mettre en place une Plateforme des organisations paysanne. Cependant, au cours de l'Assemblée Générale constitutive le manque de compromis autour de la nomination des organes dirigeants a entraîné un blocage du processus et la dispersion des participants sans élire les membres du bureau exécutif. Par la suite, le projet de Renforcement de Capacité Rurale qui couvre 18 régions sur les 23 que compte le Tchad a pris l'initiative de relancer les consultations au cours d'un atelier qui a passé en revue les mutations des organisations paysannes sous la conduite de Saley Djidda. Une période de transition fut instauré et gérée par Mr Saley Djidda ;
- De 2000 à 2004, les missions de terrain ont permis de recueillir les avis des producteurs relativement à l'intégration des OP dans la nouvelle structure en création ;
- En décembre 2005, fut tenue l'Assemblée Générale Constitutive de la CNCPRRT ;
- En 2006 le CNCPRRT a été reconnu sous le n°2336 du 25 juillet 2006 par le ministère de l'Administration du Territoire conformément à l'ordonnance n°27/INT/SUR du 28 juillet 1962 et du décret n°165/INT/SUR du 25 août 1962.

###### **• But et objectifs de la création :**

Prenant en compte les contraintes les réalités et les spécificités du Tchad, la vision du CNCPRRT est d'arriver à une agriculture paysanne entreprenante, modernisée et durable assurant les fonctions économique, sociales, culturelles et écologiques.

A sa création, les objectifs visent à :

- Coordonner les actions des organisations des producteurs ruraux membres,
- Appuyer les OP ruraux dans la définition de leurs orientations stratégiques,
- Défendre les intérêts matériels et moraux de membres,

- Renforcer les capacités des OP membres,
- Renforcer les échanges entre les OP au niveau régional et international,
- Promouvoir l'agriculture familiale,
- Participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi évaluation des politiques, programmes et projets de développement agricoles,
- Encourager la solidarité entre les OP et,
- Soutenir les OP et leurs entreprises agricoles.

• **Adhésion des membres :**

Le CNCPRRT compte 40000 organisations paysannes de base structurées en union et en fédération des unions. A la 2ème AG, la Fédération des Organisations des Pêcheurs s'est ajoutée au moment où les OP d'éleveurs quittaient l'organisation avec la démission de Saley Djidda. L'AG de 2012 a fixé les conditions et les critères d'adhésion. C'est ainsi que l'organisation candidate doit accompagner sa demande avec le récépissé de reconnaissance juridique signé par les autorités ainsi que les frais d'adhésion.

**b. Profil de la Confédération Interprofessionnelle de la Filière Elevage du Tchad (CONFIFET),**

- **Création :** La CONFIFET est né du divorce du CNCPRRT avec les représentants des OP du secteur de l'élevage. Elle a été créée en juillet 2012 de façon spontanée par les responsables des différentes fédérations. Bien que jeune plateforme, elle dispose d'un siège social à Ndjamenas.
- **But et mission à la création :** c'est défendre les intérêts des OP, de résoudre les problèmes des confédérations. La mission principale est de contribuer au développement du secteur de l'élevage à travers le développement de ses filières.
- **Structuration et gouvernance de la CONFIFET :** l'instance suprême est l'Assemblée Générale. Un Conseil d'administration veille à l'exécution du cahier de charges adopté par l'AG. Les OP membres sont présentes dans toutes les régions du Tchad. Actuellement, la CONFIFET est en pleine structuration à travers le pays.
- **Adhésion des membres :** elle se fait à la demande de l'OP candidate. Le dossier de candidature est composé de la demande, du document de base et du récépissé de reconnaissance juridique signé par les autorités administratives. Elle regroupe trois confédérations à savoir la:
  - confédération des bouchers, transformateurs et tanneurs du Tchad,
  - confédération des commerçants de bétail du Tchad,
  - confédération des éleveurs (dont la filière lait) du Tchad.

A travers ses membres on constate que la CONFIFET a privilégié l'approche filière dans la mise en place de ces structures nationales, régionales et locales.

**c. Confédération Nationale des Organisations des Eleveurs du Tchad (CONORET)**

- **Historique de la création :** Le processus de création a été suscité en 1990 par la politique de désengagement de l'Etat des activités de production, de la commercialisation et de prestation de service au profit des éleveurs. Dès lors, les éleveurs se sont engagés à se regrouper pour prendre en charge. C'est ainsi que des associations à caractère national et local sont nées. Le Ministère en charge de l'élevage à travers les projets a facilité l'émergence des associations, des unions et des fédérations des unions au Tchad. La CONORET a été créée le 10 décembre 2012 lors de son AG constitutive et après le départ des OP du secteur de l'élevage du CNCPRRT. Ces textes de base ont été adoptés le 7 novembre 2013 et que son autorisation administrative a été signée le 27 janvier 2014.

- **Les objectifs** : ils visent à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales.
- **Structuration et gouvernance**
  - Assemblée Générale est l'instance suprême de la CONORET,
  - Conseil National des Eleveurs est le cadre de concertation,
  - Bureau exécutif : il est composé de 13 membres élus par l'AG dont 2 femmes. Il met en œuvre les décisions de l'AG et du Conseil National des éleveurs du Tchad.
- **Adhésion des membres** : au total sept (7) organisations sont membres de la CONORET. Il s'agit de :
  - L'association des Jeunes Nomades pour le développement Rural et a protection de l'élevage au Tchad (AJEDRPRT),
  - L'Association pour le développement de l'élevage au Tchad (ADET),
  - L'Association MIDEL,
  - L'Association de femmes peules autochtones (AFPAT),
  - L'Association des chefs traditionnels du Tchad (ACTT),
  - L'Association des amis des animaux et,
  - Rabitat des Eleveurs Nomades pour le développement (REND).

#### 3.1.4.2- Portée des travaux entrepris et les questions abordées par les OP du Tchad

- **CNCPRT** : Les principales missions du CNCPRT est d'assurer un développement socio-économique et culturel durable des producteurs ruraux. Elle met surtout l'accent sur les productions végétales, halieutiques et l'appui pour l'émergence du leadership féminin.
- **CONFIFET et de la CONORET** : elles ont les mêmes missions que le CNCPRT. Ce sont des organisations paysannes accès sur l'approche filière dans le secteur de l'élevage.

#### 3.1.4.3- Mécanisme institutionnelle et Gouvernance des OP en matière de l'élevage

##### a. Fonctionnement et gouvernance du CNCPRT

- **Conseil d'Administration (CA) :**

Le CNCPRT est administré par un Conseil d'Administration (CA) qui est composé de 15 membres dont 3 femmes élus par l'Assemblée Générale ; trois (3) membres du comité de surveillance sont également élus pour un mandat de quatre (4) ans renouvelable. Le premier CA du CNCPRT est présidé par Mr Kolyang ; Mr Saley Djidda membre fondateur et président de la période de transition devient Conseiller. Malheureusement ce dernier démissionne de sa fonction de conseiller plus tard. Le CNCPRT est représenté par des bureaux régionaux dans 18 des 23 régions du Tchad pour coordonner ses activités. Le bureau régional est composé de 7 membres élus par l'AG régional.

Il fait partie des instances locales, départementales, régionales, nationales du Comité d'Action (CLA, CDA, CRA, CNA) et du Comité de Pilotage (CP).

- **Les ressources financières** : elles sont constituées des frais d'adhésion et des cotisations annuelles. Les montants étaient fixés en fonction de la catégorie de l'association :

Catégorie	Frais d'adhésion (FCFA)	Cotisation annuelle (FCFA)
OP de base	5000	5000
Union des OP de base	15000	20000
Fédération des Unions des OP de base	30000	50000
Faitières	100000	250000

- **Les ressources humaines** : elles sont constituées des membres du CA, des membres des bureaux régionaux et du personnel du secrétariat exécutif qui est composé d'un Directeur de Programme, d'un secrétaire comptable et d'un Planton
- **Fréquence des réunions et rapportage** : le CNCPRT dispose d'un siège à Ndjamena où se tiennent régulièrement les réunions du CA et du secrétariat exécutif.

On constate que le CNCPRT est une organisation d'envergure nationale et représentative des OP du Tchad jusqu'en 2012. A partir de cette date le CNCPRT n'ayant plus des OP du secteur de l'élevage comme membre, il a cessé de prendre en charge les questions relatives à l'élevage et aux OP de ce secteur. Ces questions étant désormais prises en charge par les nouvelles organisations paysannes d'éleveurs.

#### b. Fonctionnement et gouvernance de la CONFIFET et de la CONORET

Les deux organisations sont dirigées par des bureaux exécutifs (pour la CONFIFET le Bureau Exécutif est composé de 13 membres dont 2 femmes). Les deux organisations étant jeunes, elles sont encore au stade de la mise en place des structures régionales et locales.

Les ressources financières sont constituées des frais d'adhésion et les cotisations annuelles.

### 3.1.4.4 Activités liées à l'élevage entreprises par les OP nationales et les stratégies utilisées

#### a. Les activités liées à l'élevage du CNCPRT

Les activités réalisées sont:

- L'élaboration de cahier de formation grâce à l'appui du Projet de renforcement de capacité financé par la Banque Mondiale :
- La mise en œuvre des projets tels que :
  - Projet de renforcement des capacités des femmes,
  - Constitution du répertoire des OP de la région de Guera et,
  - La mise en œuvre du Projet d'appui aux organisations pays d'Afrique (PAOPA 2009-2012 et 2013-2017)

Cependant, aucun de ces projets ou activités n'a de lien avec le secteur de l'élevage ou ont profité aux acteurs des OP de l'élevage.

#### b. Les activités liées à l'élevage de la CONFIFET

Les principales activités sont la mise en œuvre des composantes des projets sur :

- la sensibilisation des acteurs des OP de l'élevage sur financement propres des OP et du gouvernement pour un budget de 15 millions de FCFA,
- l'appui à la formation à la base sur financement de l'AFD,
- la résolution des conflits entre agriculteurs et les éleveurs ; résolution des conflits entre réfugiés centrafricains et les locaux et la résolution des conflits entre les retournés de la Centrafrique et les locaux

Contrairement à la CNCPRT, la CONFIFET a entrepris des activités au profit de l'élevage et dans le domaine de la stabilité sociale à travers la prévention et la résolution des conflits pour mieux gérer la situation créée par le conflit centrafricain.

### 3.1.4.5 Analyse des Forces, Faiblesses et identification des contraintes et besoins de renforcement des capacités

#### a. Analyse des Forces, Faiblesses et identification des contraintes et besoins de renforcement des capacités de la CNCPRT

##### • Forces et faiblesses

- Forces : bonne représentation sur le territoire, volonté des membres et l'existence d'un siège et du personnel permanent ;
- Faiblesse ; faible représentativité des OP nationales notamment le secteur de l'élevage, manque de personnel technique, faible ou pas de contact avec les OP et les institutions du secteur de l'élevage

##### • Défis et contraintes

- Mettre en place une plateforme nationale représentative des OP nationales capable de prendre en charge toutes les questions des producteurs agricoles,
- Capacités en termes de compétence des acteurs,
- Mobilisation des ressources pour conduire les activités de soutien aux OP,
- L'absence de lien avec le Ministère de l'élevage

#### b. Analyse des Forces, Faiblesses et identification des contraintes et besoins de renforcement des capacités de la CONFIFET

##### • Forces et faiblesses :

- Points forts : les OP membres ont la même vision et l'engagement sur le développement du secteur élevage,
- Points faibles : manque de moyens matériel et financiers ainsi que la faible communication entre les OP.

##### • Besoins en renforcement de capacité

- Renforcement en équipement et moyen roulant
- formation technique d'élevage,
- formation sur les techniques de transformation des produits d'élevage,
- formation en plaidoyer et technique de communication et de lobbying,
- formation des OP des commerçants sur les droits et obligations en matière de commerce,
- formation sur la vie associative.

### 3.1.4.6 Stratégies sur le rôle et la gouvernance interne des OP nationales d'éleveurs

#### a. Stratégies adoptées par les OP du Tchad

- Stratégies adoptées par la CNCPRT : la stratégie de lobbying adoptée est basée sur le développement d'un partenariat entre les acteurs intervenant dans le monde rural sur la base de la convergence de vue autour des questions fondamentales liées à l'environnement des OP, au développement durable, à la sécurité et la souveraineté alimentaire. Les partenaires techniques et financiers potentiels sont : FIDA, AFD, FPH. UITC, FAO, PNUD, PROPAC, BAD, PAFO, SWISSAID, PAPAT, PNSA, ITRAD-SNRA, UE et Oxfam
- Stratégies adoptées par la CONFIFET : la stratégie de partenaires est centrée sur le partenariat public

– privé. Les principaux partenaires sont l'AFD, l'UE et le Ministère chargé de l'élevage à travers la Direction des Organisation Producteurs d'élevage et la Formation en élevage (DOPEFE) qui apporte leur conseil et l'appui dans le processus de structuration des OP. la CONFIFET a déjà signé une convention de partenariat avec le projet d'appui à la production agricole au Tchad (PAPAT).

#### **b. Stratégies pour le renforcement du rôle et la gouvernance des OP d'élevage**

- Restructuration des OP en tenant compte de leur centre d'intérêt,
- Recrutement staff spécialistes au profit des secrétariats exécutifs des OP tout en veillant sur l'adéquation profil poste,
- Identification des besoins Formation techniques,
- Formation en leaderships et management au profit des leaders
- Appui en équipement et ressources financières pour mieux encadrer les acteurs des OP au Tchad.

### **3.1.5 EVALUATION DES CAPACITES EN MATIERE D'ELEVAGE ET INSTITUTIONNELLE DES ORGANISATIONS PAYSANNES AU BURUNDI**

En 2011, la population était estimée à 8 038 618 habitants répartis sur 176 698,5 ménages urbains et 1 430 875 ménages ruraux. De ces ménages, 1556 529 d'entre eux sont agricoles (96,8%) soit une population estimée à 7902860 millions de personnes. Bien que selon l'ENAB, 35,5 pour cent des ménages n'élèvent pas de bétail (bovin, ovin, caprin et porcin) et 31,5 pour cent ne pratiquent pas de l'élevage, le cheptel national comptait 695724 bovins, 329813 ovins, 3214581 caprins, 363244 porcin et 2641876 volailles (Rapport Direction Générale de l'Elevage). En 2009 et 2012, la contribution de l'Agriculture à la constitution du PIB national était estimée respectivement à 44 et 35 pour cent. En 2007, la contribution de l'élevage au PIB agricole et nation était respectivement d'environ 29 et 14 pour cent (DOS-E). Malgré cette remarquable contribution au PIB, il n'existe pas de politique ou de stratégie de l'élevage clairement définie. Dans le PNIA, les aspects repeuplement et la production laitière alors que l'exploitation du DOS-Elevage pourrait faciliter l'identification des objectifs stratégiques à court et à moyen terme. De plus, aucune stratégie ou politique nationale n'est élaborée en matière de structuration des producteurs du secteur de l'élevage ; on se contente de la chaîne de solidarité communautaire pour les bénéficiaires des animaux dans le cadre des actions de repeuplement. Cependant, la gestion des chaînes de solidarité est assurée par des structures collinaires sans obligation de rendre compte du fait de leur existence informelle et donc échappe au contrôle de la Direction des OP au niveau du MINAGRI qui ne collabore qu'avec des organisations déjà structurées et non en structuration. Cette structure bien que responsable institutionnelle des OP, elle n'a initié aucune action de politique ou de stratégie visant la structuration et la professionnalisation des producteurs. Seul le projet PARSE a initié des activités dans sa zone d'intervention. Il s'agit de:

- Placement d'un Agent Communautaire de Santé Animale (ACSA) par colline, dans sa zone d'action (10 provinces sur 16). L'ACSA a reçu un kit d'accompagnement des producteurs composé de vélo et des produits et matériel vétérinaires,
- l'approche camps école paysans sur l'élevage en formant des facilitateurs et animateurs ; et en appuyant la mise en place des Champs Ecole Paysans /Farmer Field School. L'approche s'appuie sur les éleveurs progressistes qui peuvent être organisés en groupes pour un meilleur développement de synergie.

Le partenariat et interaction entre les services publics et les organisations paysannes (OP élevage) est presque inexistant dans la mesure où les OP d'élevage naissent timidement autour des appuis par des projets. La pérennisation est incertaine après la clôture du projet. Le service étatique ne suit pas leur création faute de moyens conséquents. De ce fait, le niveau de leur implication dans la planification et la mise en œuvre des actions au profit du secteur de l'élevage semble inexistant. Pourtant, malgré les défis

auxquels fait face le secteur de l'élevage, il y a des opportunités appréciables:

- Les défis du secteur:
  - faible voire manque de structuration,
  - Ressources humaines fonctionnelles limitées en quantité et en qualité pour assurer leurs missions,
  - Faible budget affecté au secteur élevage et faible niveau de décaissement,
  - L'élevage considéré comme un complément à l'agriculture,
  - Faible financement et en plus les interventions des bailleurs/ PTF ne suivent pas la structuration étatique du secteur,
  - La réhabilitation des Centres d'Elevage Naisseur Publics qui ne suit pas opportunément les besoins et les techniques exigées par manque de moyens et techniciens responsables qu'il faut et quand il faut,
  - La prise en compte des particularités de l'élevage: exigences qualitatives et de suivi sanitaire et alimentaire.
  
- Opportunités du secteur :
  - Une perspective de structuration décentralisée du Ministère en charge de l'élevage (MINAGRIE) et de la Direction Générale de l'Elevage (DGE) et de ses démembrements,
  - Des ressources humaines en zootechnie et technicien vétérinaire potentielles disponibles à l'intérieur du pays,
  - Volonté du Gouvernement à développer le secteur élevage par le repeuplement,
  - Des bailleurs / PTF disposés à intervenir dans le secteur élevage.

### **3..1.5.1. Profil de la Plateforme Nationale des Organisations Paysannes du BURUNDI**

#### **a. Confédération des Associations des Producteurs Agricoles pour le Développement (CAPAD)**

##### **• Création et évolution :**

La CAPAD a été agréée par l'ordonnance Ministérielle n° 530/1593 du 31 décembre 2003. Elle est dirigée par le Dr SEZIBERA Annick, Secrétaire Exécutif. Son siège est situé à Rohero II, Avenue KUNKIKO N°27, [capad\\_shirukubute@yahoo.fr](mailto:capad_shirukubute@yahoo.fr), [www.capad.info](http://www.capad.info) [www.capad.org](http://www.capad.org).

##### **• But et objectifs de la création :**

L'organisation a été créée pour aider les populations pauvres à couvrir leurs besoins socio-économiques par des moyens financiers et matériels générés par eux-mêmes. La CAPAD se veut un cadre de rencontre, de dialogue et d'échange des Organisations Paysannes sur l'amélioration des conditions de vie en milieu rural, sur les problèmes de production agricole et sur les approches de développement du monde rural.

##### **• Adhésion des membres de la CAPAD : L'adhésion est libre sur base de la compréhension des**

objectifs. Elle est constituée de 26130 familles regroupées dans 78 associations et coopératives des producteurs vivriers et maraichers.

#### **b. Union pour la Coopération et le Développement - Appui du Monde Rural (UCODE-AMR)**

• **Création et évolution :** L'UCODE-AMR a été créée de façon spontanée le 20 février 2001. Elle est présidée par Mr NAHIMANA Charles, personne de contact : tél : +25722302774/ +25779946777, mail : [nahchar@yahoo.fr](mailto:nahchar@yahoo.fr)

• **Vision et objectifs de la création :** Elle vise de « Combattre la pauvreté des ménages des paysans à travers des associations organisées autour de filières agronomiques et zootechniques. Elle a pour



objectif la défense des intérêts économiques et la dignité des paysans dont elle les aide à jouir d'une bonne santé »

- **Structuration et organes de la UCODE-AMR** : L'UCODE-AMR est gérée par un organe composé de 7 femmes, 8 hommes soit un total de 15 producteurs actifs dans les productions végétale et élevage.
- **Adhésion des membres** : L'adhésion est libre. L'union compte 30322 agriculteurs et éleveurs.

### 3.1.5.2- Portée des travaux entrepris et les questions abordées par la CAPAD et UCODE-AMR

Les domaines d'intervention de la CAPAD sont :

- Intensification de l'agriculture et de l'élevage,
- Epargne et Crédit et Gestion de la Commercialisation,
- Stockage et gestion des récoltes et la transformation agro-alimentaire,
- Formation et information ainsi que le Lobbying et le plaidoyer en faveur des productions agricole.

Dans le secteur de l'élevage, la CAPAD est une confédération des producteurs agricoles pour le développement ; elle œuvre pour : (i) la transformation de l'agriculture et de l'élevage et (ii) la promotion d'une agriculture durable à travers des filières porteuses et innovatrices. Elle fournit des animaux (petit bétail) aux bénéficiaires pour avoir du fumier en vue d'accroître la production agricole. La distribution des animaux se fait à travers la chaîne de solidarité afin que tous les membres de la CAPAD puissent bénéficier du fumier pour fertiliser leurs champs et améliorés ainsi leurs rendements.

Quant à l'UCODE-AMR, elle intervient en appui aux paysans pour accroître les productions végétales et animales.

### 3.1.5.3- Mécanisme institutionnelle et Gouvernance des OP en matière de l'élevage

#### a. Mécanisme institutionnelle et Gouvernance de la CAPAD

- **Le Conseil D'administration : il est composé de:**
  - Comité exécutif de sept (7) membres dont 4 hommes et 3 femmes et,
  - Comité de surveillance de trois (3) membres dont 2 hommes et une femme.
  - Les membres de la CAPAD sont des agris éleveurs sans distinction de secteur.
- **Les ressources humaines du siège:** Le personnel de la CAPAD s'élève à 73 employés dont 14 affectés au Siège et 59 affectés à l'intérieur du pays. Le personnel du siège est composé de 10 postes comme suit :

Poste	Profession du titulaire
La secrétaire exécutive	: Dr SEZIBERA Annick, vétérinaire
Coordonnateur Technique	: Ingénieur agronome,
Chargé des programmes,	: Ingénieur agronome
Chargé du suivi évaluation	: Ingénieur agronome
Chargé des finances et ses collaborateurs	: licences en économie,
Chargés des finances rurales	: licences en économie,
Chargé d'élevage	: Docteur vétérinaire
Chargé de la communication et formation	: Ingénieur agronome
Chargés de la communication	: agrégé en français
Chargé du développement des filières dans les régions	: Ingénieur agronomes

- **Les ressources financières : Elles sont rares.**
- **Fréquence des réunions et rapportage :**
  - **fréquence des réunions :** le comité exécutif se réunit une fois le trimestre en session ordinaire et chaque fois que de besoin en session extraordinaire, le comité de surveillance se réunit une fois le semestre en session ordinaire et chaque fois que de besoin en session extraordinaire.
  - **élaboration des rapports techniques et d'activités :** les rapports de réunions, d'activités de terrain (mission, exécution de projets) sont rédigés de façon hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle, semestrielle et annuelle.
  - **élaboration des rapports financiers :** il est rédigé des rapports trimestriels, semestriels et annuels
  - **archivage de la documentation :** les rapports sont imprimés pour être archivés mais la version électronique est également archivée.
  - **Existence de plan stratégique :** oui CAPAD travaille sur un plan stratégique de 3 ans. Cependant, il n'a pas été possible d'accéder au contenu du plan stratégique.
- b. **Fonctionnement et gouvernance de la UCODE-AMR**
  - **Conseil d'Administration :** L'organe dirigeant est composé de 7 femmes et 8 hommes soit un total de 15 membres qui sont tous des agro-éleveurs
  - **Les ressources humaines du secrétariat permanent :** Les ressources humaines sont composées des agents et cadres de conception. A ce personnel s'ajoute les chefs des projets qui sont tous des ingénieurs agronomes licenciés.

Poste de	Profession du titulaire
Directeur	Ingénieur agronome
Chef de service technique	Ingénieur agronome
Chef comptable (ISCO),	licenciés et A1
Chargé des ressources	licencié
Agents de terrain	Technicien de catégorie A2
Secrétaire	Catégorie A2

- **Les ressources financières:**
- **Fréquence des réunions et rapportage:** Le Comité Exécutif tient trois (3) réunions ordinaires par an auxquelles s'ajoutent les réunions extraordinaires. Le rapportage est régulier et concerne l'élaboration des rapports techniques et d'activités ainsi que les rapports financiers. Les différents rapports et autres documents administratifs sont imprimés et archivés au même titre que les versions électroniques.

Un plan stratégique a été élaboré et que ses principaux axes d'intervention sont le:

- Renforcement des capacités et défense des intérêts des membres,
- Développement des filières agricoles et,
- accès aux soins de santé des membres par la promotion des mutuelles de santé.

On constate que les agronomes occupent 50% des postes de la CAPAD et qu'aucun profil de sociologue spécialiste de suivi-évaluation des projets, d'agroéconomiste ou de communicateur n'a été recruté au niveau de deux organisations. Cette insuffisance peut avoir un impact sur la qualité d'activités identifiées et mises en œuvre. Les deux organisations tiennent régulièrement les réunions ordinaires et extraordinaires et rédigent les différents rapports d'activités et financiers. Bien que le plan stratégique a été préparé, seul le contenu de l'UCODE-AMR dont les axes d'intervention ont été déclinés en trois points à savoir : (i) le renforcement des capacités, (ii) le développement des filières agricoles et (iii) l'accès aux soins de santé.

### 3.1.5.4. Activités liées à l'élevage entreprises par les OP nationales et les stratégies utilisées

#### a. Activités liées à l'élevage entreprises par la CAPAD

##### • Les activités ou projets clôturés dans le secteur de l'élevage

- Projet de repeuplement du cheptel caprin financé par le Collectif Stratégie Alimentaire de Belgique en 2006 et 2010. Ces projets avaient permis la distribution de 2000 et 3000 caprins respectivement en 2006 et 2010 ;
- Le projet d'aide aux personnes vivant avec le VIH SIDA financé par OXFAM en 2010 et a permis la distribution de 2000 caprins.

La distribution des caprins (chèvres) a été faite en suivant la chaîne de solidarité bien que la crise socio-politique est venue anéantir l'essentiel du cheptel distribué. Seules quelques têtes de caprins sont encore visibles sur quelques collines. La mise en œuvre de ces projets a permis de tirer les leçons ci-après :

- Les agri-éleveurs ont besoin des animaux pour avoir du fumier pour la fertilisation des terres et accroître ainsi la productivité de leurs champs,
- Les animaux qui restent encore dans la chaîne de solidarité sont très bien transférés et périodiquement vers les autres agris éleveurs qui se sont bien préparés car la distribution suit la règle de compétition entre les bénéficiaires

- **Les activités en cours d'exécution :** Un projet de repeuplement du caprin financé par l'Union des Agricultrices Wallonnes qui donne 1000 chèvres par an à hauteur de 60.000.000 FBU par an depuis 2013. Le reste est identique que le précédent

#### b. Activités liées à l'élevage entreprises par l'UCODE-AMR

Les domaines d'intervention de l'UCODE-AMR sont l'agriculture, l'élevage, la structuration des Organisations de Producteurs agricoles et le développement de la mutuelle de santé. Malgré sa jeunesse et ses moyens limités, l'UCODE a initié et mis en œuvre seule ou en partenariat, des activités en faveur du secteur de l'élevage.

##### • Activités clôturées touchant le secteur de l'élevage :

Le projet de Réhabilitation agricole et de gestion durable des terres. Il a été financé par la Banque Mondiale pour un montant de 4 642 881 945 Francs Burundais. Ce projet a eu comme résultats la distribution de 17000 caprins et plus de 1500 bovins aux populations très pauvres. La mise en œuvre de ce projet a permis d'améliorer la situation économique de ménages vulnérables.

##### • Activités en cours touchant le secteur de l'élevage :

Projet de Développement du Petit Elevage dans la province de NGOZI (DEPEL) financé à hauteur de 621 624 euros par la Direction Générale de la Coopération au Développement (DGCD) du Royaume de Belgique et VSF-Belgique pour la période 2014-2016. L'objectif global du projet était de renforcer l'intégration entre activités d'élevage et activités agricoles et que les résultats attendus étaient pour :

- La santé Animale: la mise en place cadre de concertation entre acteurs, renforcement des capacités, appui matériel, plaidoyer législation (PAIOSA) ;
- La lutte contre la vulnérabilité: la mise en place d'un noyau caprin, l'habitat, le maraîchage, la modules de formations techniques et nutritionnelles, alphabétisation et l'inscription MUSA ;
- Le Développement de l'élevage à travers l'accès au crédit solidaire (embouche, naisseur), formations, aviculture pour groupements féminins.

La CAPAD et l'UCODE-AMR ont une expérience en matière de mise en œuvre des actions en faveur du secteur de l'élevage malgré leurs moyens financiers limités. Leur stratégie s'articule autour de leur plan stratégique et convergence de vue avec les partenaires techniques et financiers. Les organisations d'éleveurs existantes ont de faible capacité à prendre en charge les questions de l'élevage du fait de leur jeunesse, de leur petite dimension mais aussi et surtout leur manque de moyen et de compétences techniques pour initier et mettre en œuvre des actions développement des filières de l'élevage.

Pour garantir une meilleure prise en compte de l'élevage et de ses filières, les organisations paysannes/d'éleveurs doivent être gouvernées au niveau local, régional et national par des structures adaptées et dotées des ressources humaines et matérielles et bénéficiant d'un accompagnement conséquent. La création de réseaux d'OP d'éleveurs au niveau régional et national permettra d'harmoniser leur action.

### **3.1.5.5. Analyse des Forces, Faiblesses et identification des contraintes et besoins de renforcement des capacités**

#### **a. Analyse des Forces, Faiblesses et identification des contraintes et besoins en renforcement des capacités de la CAPAD**

##### **• Forces et faiblesses :**

Les points forts de la CAPAD sont la disponibilité, le savoir-faire des ressources humaines techniques ainsi que le dévouement et l'honnêteté des membres de la CAPAD.

Cependant, le manque des moyens financiers et le manque des partenaires financiers constituent les principales faiblesses de la CAPAD.

##### **• Les défis et contraintes :**

A l'instar des autres organisations paysannes, le principal défi de la CAPAD est la mobilisation des ressources financières permettant la réalisation des objectifs de développement et de lutte contre la pauvreté.

Les principales contraintes au développement de l'organisation ainsi qu'à l'atteinte des objectifs de développement sont:

- La réticence pour investir dans le domaine agricoles,
- L'accès difficile aux intrants agricoles (semences et engrais) malgré les efforts fournis par les institutions de recherche et le Ministère de l'agriculture et de l'élevage,

- manque de sources d'approvisionnement en équipements et insuffisance en personnel technique expérimenté
- **Besoins en renforcement de capacités :**
  - Besoin en renforcement de capacités institutionnelles :
  - Formation du personnel technique en amélioration génétique,
  - Formation des acteurs des OP sur la gestion de la chaîne de solidarité,
  - Besoins en renforcement de capacités opérationnelles : formation sur l'enregistrement des ani-maux par IBIS ou autre logiciel qui serait disponible.

## b. Contraintes et besoins en renforcement de capacité de l'UCODE-AMR

- **Forces et faiblesses :**
  - **Points forts :** ressources propres (humaines, matérielles, partenariat) ;
  - **Points faibles :** faible formation du personnel en matière de gestion de l'élevage, faible moyens matériels à améliorer.
- **Défis et contraintes :**
  - Les principaux défis sont entre autres:
  - Les perturbations climatiques,
  - La faible organisation des marchés des intrants agricoles,
  - Les différences au niveau des approches prônées par l'UCODE-AMR et les autres intervenants,
  - La faiblesse de la coordination des actions des associations et des projets de développement,
  - la crise financière mondiale,
  - La dépréciation de la monnaie burundaise.
- **Les principales contraintes**
  - Les ressources propres sont encore faibles,
  - La majorité du personnel technique à un contrat à durée déterminée,
  - L'attentisme des aides est toujours présent dans certaines associations,
  - Les UCODE-Communes, où l'UCODE asbl ne développe pas de projets, ne sont pas suffisamment appuyés,
  - La faiblesse organisationnelle de certaines UCODE-Communes,
  - Les cotisations des membres qui arrivent timidement.
- **Besoins en renforcement des capacités**
  - **Besoin en renforcement de capacités institutionnelles :** ces besoins s'articule autour des moyens matériels de déplacement, bureautique et de communication (création d'un site web) ;
  - **Besoins en renforcement de capacités opérationnelles :** formation des acteurs en suivi-évaluation, communication, etc.

Bien les organisations paysannes nationales d'éleveurs du Burundi font face à des défis d'organisation des producteurs, de formation des acteurs, de lobbying et plaidoyer, de mobilisation des ressources et de financement de leurs activités, il existe des opportunités d'établissement de liens de partenariat avec les services publics et les partenaires techniques et financiers du secteur de l'élevage. De plus, l'existence des éleveurs dit progressistes est un atout pour mettre en place des organisations paysannes d'éleveurs viables à l'échelle régionale et nationale.

### 3.1.5.6. Stratégies sur le rôle et la gouvernance interne des OP nationales d'éleveurs

#### a. Stratégies de partenariat adoptées par les OP du BURUNDI

##### • Stratégie et partenariat de la CAPAD:

Les relations de collaboration avec le Ministère ayant l'élevage dans ses attributions qui consulte le CAPAD au cours des processus de prise de décision en faveur de l'agriculture et des agri-éleveurs. Les autres partenaires sont constitués des principaux partenaires techniques et financier actifs dans le secteur rural tels que : Oxfam Novib, CCFD, CSA, EAFF, ASARECA, IFDC.

De plus, la CAPAD entretient de bonnes relations de collaboration et de partenariat avec les organisations nationales telles que: le Forum des Organisations Agricoles du Burundi (FOPABU), EAFF et les institutions de recherche comme ISABU et Faculté d'Agronomie dont la CAPAD est membre du conseil d'administration.

La stratégie de partenariat du CAPAD s'articule autour de la mise en œuvre des activités prévues dans les axes d'intervention de son plan stratégique dont la rédaction est guidée par le réalisme et la convergence de vision avec les producteurs et les partenaires potentiels.

##### • Pour relever les défis et contraintes la CAPAD a instauré:

un système de financement informel et de proximité appelé Mutuelles de Solidarité (MUSO) qui permet de mobiliser un financement consistant dans le monde rural (avec un volume d'accumulation du capital de 70 000 000 BIF).

un appui au profit des coopératives membres (Coopérative AMAHORO de KABARORE) dans la nouvelle technique de multiplication de semences sur de petites parcelles afin de faire face au manque de semence de pomme de terre.

##### • Stratégie de partenariat de l'UCODE-AMR

L'UCODE-AMR a signé un Memorandum of Understanding avec le ministère de l'Agriculture et de l'Elevage pour la mise en œuvre du projet de développement du petit élevage en collaboration avec VSF-B ainsi que des contrats de collaboration ou de mise en œuvre de projets avec d'autres organisations et institutions nationales.

Les principaux partenaires techniques et financiers sont Louvain Coopération au développement, Vétérinaires Sans Frontières Belgique, IFDC, UCODE micro finance.

Les stratégies de partenariat et de mobilisation des ressources sont bâties autour des candidatures aux appels aux propositions techniques et financières dans le cadre de la mise en œuvre des actions de développement touchant les secteurs agricole et pastoral. Les stratégies visent à :

- Focaliser l'attention sur les filières agro-sylvo-zootechniques ;
- Renforcer les capacités des membres des organisations de producteurs ;
- Appuyer à l'adhésion dans les mutuelles de santé.

Le plan stratégique adopté et mis en œuvre s'articule autour des axes stratégiques tels que le :

- renforcement des capacités et défense des intérêts des membres,
- développement des filières agricoles et,
- contribution à l'accès aux soins de santé des membres par la promotion des mutuelles de santé.

## **b. Proposition de stratégies sur le rôle et la gouvernance interne des OP nationales**

Au Burundi, les OP sont consultées dans le cadre de l'élaboration des plans communaux de développement communautaires. En participant activement dans l'identification des besoins locaux de leurs éleveurs et des stratégies de mise en œuvre, les éleveurs et OP des éleveurs apportent volontairement leur contribution. Le partenariat doit également se développer autour de l'accompagnement des éleveurs et organisations des éleveurs afin de les amener à mieux se prendre en charge. Pour y parvenir, les éleveurs et organisations des éleveurs doivent savoir se caractériser face aux opportunités, défis, contraintes, facilités dans leur localités.

L'une des stratégies consiste à une meilleur implication des éleveurs et OP d'élevage dans l'identification et la collecte des données de l'élevage à transmettre aux structures publiques du secteur. La mise en œuvre de ce type de lien de collaboration peut faciliter l'accompagnement des producteurs et l'établissement des liens de confiance préalable à la construction d'un partenariat durable entre les structures des producteurs et les services du secteur

La gouvernance interne des OP burundaises actives dans le secteur de l'élevage souffre de leur jeunesse et de leur faible capacité institutionnelle et opérationnelle pour faire face aux défis des organisations des producteurs.

### **3.2. EVALUATION DES CAPACITES EN MATIERE D'ELEVAGE ET INSTITUTIONNELLE DE LA PLATEFORME SOUS REGIONALE DES ORGANISATIONS PAYSANNE DE L'AFRIQUE CENTRALE (PROPAC)**

#### **3.2.1- Profil de la PROPAC**

##### **3.2.1.1. Création et évolution**

En Afrique Centrale, l'agriculture familiale fait face à plusieurs contraintes qui se résument à : (i) la faible participation des OP dans la mise en œuvre des politiques, (ii) difficultés d'accès aux ressources de production (crédit, subvention, eau, énergie, information, communication et infrastructure, (iii) difficultés d'accès aux marchés, (iv) l'insuffisance des appuis spécifiques aux femmes et aux jeunes et (v) l'impact du changement climatique.

En plus de ces contraintes à la fois naturelle, politique que conjoncturelle, plusieurs événements ont amené les leaders des organisations paysannes de l'Afrique Centrale à prendre conscience du rôle qui est désormais le leur face au désengagement de l'Etat de ses missions et à l'impact du changement climatique sur les petites exploitations agricoles. Dès lors, les leaders ont amorcé des réflexions sur la structuration des mouvements paysans en Afrique Centrale.

C'est ainsi qu'en 1998, les leaders des OP de l'espace CEEAC ont pris l'initiative d'organiser un forum au Cameroun au cours duquel l'appel dit d'Ebolowa fut lancé en faveur de la structuration des OP et de la mise en place des plateformes nationales et sous régionale des organisations paysannes à l'image de la ROPPA en Afrique de l'Ouest. Le processus de la création de la plateforme a connu plusieurs étapes :

- En 1998-1999, les organisations paysannes du Cameroun, Gabon et Tchad réalisent des consultations et des diagnostics participatifs ;
- En avril 1999, la cellule d'appui à la concertation des OP (CE, ACOP, SAILD, SOS- Faim et CANADEL) organise une rencontre sous régionale sur la structuration et la mise en place des plateformes,

- En 2002, les OP d'Afrique Centrale participent à la 3ème consultation régionale FAO/OSC pour l'Afrique au Caire (Egypte) sur les questions de la sécurité alimentaire. A cette occasion, la CNOP-Cam a été désignée comme point focal chargé de conduire le processus de structuration des OP en Afrique Centrale. Il s'en est suivi la rencontre Mondiale des paysans en mai 2002 à Yaoundé (Cameroun) sur le thème "les paysans face aux enjeux et défis de la mondialisation" avec l'appui d'APM Afrique, FPH et le Ministère Français des Affaires Etrangères.
- En juillet 2003, organisation d'une consultation des OP d'Afrique Centrale à Yaoundé sur le volet agricole du NEPAD en partenariat avec la ROPPA et l'appui du FIDA.
- En décembre 2003, une rencontre à Mfou (Cameroun) sur la validation des propositions des OP d'Afrique Centrale sur la politique agricole du NEPAD (PDDAA) et du processus de la structuration des OP d'Afrique Centrale avec l'appui de la FAO,
- En février 2004, participation des OP de l'Afrique Centrale à la rencontre organisée à Pretoria (Afrique du Sud) par le NEPAD pour l'élaboration de la politique agricole intégrant les propositions des OP avec l'appui du FIDA. Dans la même année, on notait la participation des leaders des OP à la conférence régionale organisée par la FAO à Johannesburg ; cette conférence réaffirmait la nécessité du partenariat entre la FAO, les OP et les organisations de la société civile.
- En janvier 2005, grâce à l'appui du FIDA, il ya eu une consultation à Yaoundé entre les OP d'Afrique Centrale pour affirmer leur vision, redéfinir leur positionnement aux engagements pris à Pretoria en Afrique du Sud sur la mise en œuvre du PDDAA ;
- En février 2005 tenue à Douala (Cameroun) de l'Assemblée Générale Constitutive pour la fondation de la Plateforme sous Régionale des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale avec l'appui du Bureau Régional Afrique de la FAO.

### 3.2.1.2 But et objectifs de la création :

La création de la PROPAC vise à contribuer au développement d'une agriculture familiale entreprenante, modernisée et durable assurant les fonctions économiques, sociales, culturelles et écologique, pour la sécurité et la souveraineté alimentaire.

### 3.2.1.3 Structuration, adhésion et membres de la PROPAC

La PROPAC est une organisation sous régionale censée regrouper toutes les plateformes nationales des 10 pays membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). Les OP nationales membres de la PROPAC sont respectivement comme suit par pays:

- Angola : Confederaçoa das associacoes de camponeses cooperativas agropecuarias de Angola (UNACA),
- Burundi : Confédération Nationale des Organisations Paysannes du Burundi (CNOP- Burundi)
- Cameroun : Concertation Nationale des Organisations Paysannes du Cameroun (CNOP-CAM)
- Centrafrique : Concertation Nationale des Organisations Paysannes de Centrafrique (CNOP- CAF)
- Congo : Concertation Nationale des Organisations Paysannes du Congo (CNOP- Congo),
- Guinée Equatoriale: Fédération Nationale des Organisations Paysannes de la Guinée Equatoriale (FENOCGE),
- RD Congo : Confédération Paysanne du Congo (COPACO)
- Gabon : Concertation Nationale des Organisations Paysannes du Gabon (CNOP- Gabon)
- Sao Tomé & Principe : Fédération Nationale des Petits Producteurs de Sao Tome et Principe (FENAPA STP),
- Tchad : Conseil National de Concertation des Producteurs Ruraux du Tchad (CNCPRRT).

Les critères d'adhésion sont :



- Etre une organisation d'envergure nationale opérant dans les quatre secteurs ruraux,
- Avoir un siège national opérationnel (personnel et équipement),
- Etre capable de gérer des projets,
- Avoir un personnel permanent avec une capacité en gestion avérée,
- Observation des organisations membres sur l'existence légale et effective sur le terrain,

Cependant, une évaluation des membres fondateurs a révélé la faiblesse des plateformes du Gabon, RCA, Tchad et Sao Tome et principe. Sur la base de l'évaluation réalisée au niveau des quatre pays à savoir le Cameroun, le Congo, le Gabon et le Tchad, seul la CNOP-Congo compte en son sein les organisations représentatives des quatre piliers du secteur rural que sont la production végétale, l'élevage, la sylviculture et la production halieutique.

**Tableau I : Cartographie des organisations paysannes nationales**

Les OP	Date de création	Siège	Nombre OP membres	OP élevage membres	Membre PROPAC	Prise en compte genre	Capacité élevage
CNOP-Cameroun	2000	Yaoundé	5125	Non	Oui	Oui	Non
PLANOPA-Cameroun	24-10- 2007	Yaoundé	10 mille OP de base et 10 OP régionales	oui	Non	Oui	oui
CNOP-Congo	12 juin 2004	Brazzaville	478	Oui /40	Oui	Oui	Oui
CNOP-Gabon	2 juillet 2006	Oyem	300	Non	Oui	Oui	Non
COPA-Gabon	300	Libreville	53	Oui	Non	Oui	Oui
CNCPR-Tchad	décembre 2005	Ndjamena	40000 OP de base	Non	Oui	Oui	Non
CONFIFE-Tchad	juillet 2012	Ndjamena	3 confédérations	oui	Non	Oui	Oui
CONORE-Tchad	10-12-2012	Ndjamena	7 associations nationales	Oui	Non	Oui	Oui
CAPAD-Burundi	31 -12- 2003	Rohero II	78 associations et coopératives	OP d'agri-éleveurs	Non	Oui	Oui
UCODE-AMR -Burundi	20 – 2- 2001	Bujumbura	30322 agriculteurs et éleveurs	OP d'agri-éleveurs	Non	Oui	Oui
PROPAC <sup>1</sup>	02/ 2005	Yaoundé	Dix (10) OPN	Oui	Oui	Oui	Non

NB : Les OP des pays non visités/évalués telles UNAC-Angola, CNOP- Burundi, CNOP- CAF, FENOC-Guinée Eq, COPA- RDC et la FENAPA –Sao T.P sont membres de la PROPAC

### 3.2.2- Portée des travaux entrepris et les questions abordées par la PROPAC

La création de la PROPAC visait à harmoniser les stratégies et les actions des organisations paysannes nationales d'Afrique Centrale afin de faire prendre en compte leurs préoccupations dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et stratégies de développement agricole et rural au niveau national, régional et international pour une amélioration durable des conditions de vie des petits producteurs et des populations rurales.

Pour parvenir à cette fin, la plateforme sous régionale a défini ses axes ou domaines d'intervention que sont entre autres :

- La structuration des OP au niveau national,

<sup>1</sup>Des membres du CA de la PROPAC, seule la République de Centrafrique a un représentant d'une fédération nationale des éleveurs de Centrafrique (FNEC)

- Le lobbying et le plaidoyer au niveau national, régional et international,
- La mobilisation des ressources financières internes et externes et,
- La promotion du genre comme acteur incontournable dans la définition et la mise en œuvre des actions de développement économique et social.

Ces axes d'interventions ont une portée générale et ne permettent pas de comprendre la portée des actions et leurs impacts sur les différents piliers du secteur rural. L'analyse des profils des plateformes des OP au niveau des pays a permis de comprendre que les OP du secteur de l'élevage sont faiblement représentées ou alors ignorées dans l'identification et la mise en œuvre des activités de renforcement de capacité et d'encadrement de la PROPAC.

### 3.2.3- Mécanisme institutionnelle et Gouvernance de la PROPAC en matière de l'élevage

- **Le Conseil D'administration :**

Il est constitué de 10 membres élus dont 2 femmes. Il définit les axes stratégiques de l'intervention et pilote la mise en œuvre des actions au profit des OP membres. Pour mieux prendre les questions liées au genre, un collège des femmes de la CEEAC composé de 13 membres, a été créé ; la présidente de ce collège est membre de droit du conseil d'administration. Quant au collège des jeunes, il est au stade de mise en place au niveau des Etats membres de la CEEAC. La mise en œuvre des activités retenues dans les plans stratégiques et opérationnels est assurée par un secrétariat permanent doté d'un staff permanent.

- **Les ressources humaines du secrétariat**

Au niveau du siège, le fonctionnement, la conduite des activités est assurée par un secrétariat permanent doté d'un personnel composé 10 agents répartis sur 9 postes à savoir :

Poste de	Profession du titulaire
• Secrétaire permanent	Sociologue
• Chef des programmes	Sociologue
• Responsable administratif et financier	Banque -comptabilité
• Chargé de communication	Communicateur
• Chargé des affaires économiques	Management des projets
• Assistant administratif et logistique	Niveau secondaire
• Assistante comptable	Sciences de la gestion
• Chauffeur	Niveau secondaire
• Deux Gardiens	Niveau secondaire

Il faut remarquer que le recrutement n'a concerné que des postes en relation avec l'administration et les finances ce qui traduit une absence de capacité interne en matière de l'identification, la formulation et l'analyse des actions de développement rural en général et celles du secteur de l'élevage en particulier.

- **Tenue des réunions et rapportage**

Les réunions statutaires du CA devraient se tenir une fois par trimestre. Le caractère régional de l'organisation fait qu'il est difficile de tenir les réunions statutaires régulièrement : elles se tiennent en marge des rencontres régionales organisée par la CEEAC et les institutions internationales telles que la FAO, le PNUD et le FIDA.

Selon leur dire, les rapports d'activités sont régulièrement produits. Notre requête en copies pour confirmer ou infirmer l'information n'a pas eu de suite favorable.

• **Les ressources financières :**

elles proviennent des frais d'adhésion des membres, les cotisations annuelles, les donations et les frais de gestion des projets et programmes.

**3.2.4 - Activités liées à l'élevage entreprises par la PROPAC et les stratégies utilisées**

Au cours de la période 2009 – 2014 la PROPAC a mis en œuvre et clôturés quatre (4) projets et programmes et six (6) sont en cours d'exécution (Tableau 2 et 3). L'absence de rapport ne nous a pas permis de cerner les activités réalisées, les cibles visées et atteintes, les contraintes rencontrées au cours de l'exécution ainsi que les leçons tirées de la mise en œuvre de tous les projets.

**Tableau 2 :** Les Projets mise en œuvre et clôturés par la PROPAC

Titre des projets et programmes	Période	Partenaires	Budget	Principales activités
Programme d'Appui aux Organisations paysannes d'Afrique (PAOPA Phase pilote)	2009 -2012	Union Europ. /FIDA	1 219 014 Euros	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement institutionnel des OP</li> <li>Consultations des membres</li> <li>Formations et appui technique</li> <li>Etudes et analyses</li> <li>Actions de plaidoyer</li> </ul>
« Elargir la concertation sur les acquisitions de terres à grande échelle et leurs alternatives »	2011-2012	International Land Coalition (ILC)	40 000 USD	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultations des membres</li> </ul>
Le Programme de renforcement des capacités d'implication et de participation des Femmes rurales dans les politiques et stratégies d'adaptation aux changements climatiques dans le bassin du Congo et du Tchad – FR3 C	2011-2012	NORAD (Coopération norvégienne)	207 603 Euros	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etudes et analyses</li> <li>Consultations des membres</li> <li>Formations</li> <li>Production des supports de communication</li> </ul>
développement de la plateforme de connaissance PAFO	2012-2013	CTA - PAFO	12 000 Euros	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation</li> <li>Prise en charge du chargé de communication de la PROPAC</li> </ul>

**Tableau 3 :** Projets en cours d'exécution par la PROPAC

Titre des projets et programmes	Période	Partenaires	Budget	Principales activités
Programme d'Appui aux Organisations paysannes d'Afrique (PAOPA Phase principale)	2013-2017	UE - FIDA SDC - AFD	3537847 Euros	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le développement institutionnel des OP</li> <li>Consultations des membres</li> <li>Formations et appui technique</li> <li>Etudes et analyses</li> <li>Actions de plaidoyer</li> <li>Développement des activités économiques</li> </ul>
Plateforme Afrique/Europe de la Recherche Agricole pour le Développement-PAEPARD	2010-2016	FARA AGRINATURA PAFO, EAFF	100 000 Euros	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concertations entre partenaires</li> <li>Formations</li> </ul>

Titre des projets et programmes	Période	Partenaires	Budget	Principales activités
Renforcement des capacités de participation des OP aux processus nationaux, régionaux et mondiaux d'élaboration et de mise en œuvre des politiques agricoles et rurales.	2014-2016	CORAF ROPPA GIMPA	220 000 USD	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formations et appui technique</li> <li>• Actions de plaidoyer</li> <li>• Concertations entre acteurs</li> <li>• Actions de plaidoyer</li> </ul>
Renforcement des Capacités et de Participation des Organisations Paysannes dans les politiques et le Processus du PDDAA/NEPAD en Afrique Centrale.	2013-2015	CTA	240 000 Euros	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude et analyse</li> <li>• Formation</li> <li>• Consultation des membres</li> <li>• Production documentaire</li> </ul>
TCP FAO : Renforcement des capacités de la PROPAC	2014-2015	FAO	200 000 USD	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des membres</li> </ul>
Accessible Systems to manage risk in Family Agriculture in Africa (FARMAF)	2011-2015	AGRINATURA-EEIG	110 000 Euros	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formations</li> <li>• Concentrations entre acteurs</li> </ul>

Les principales activités rapportées dans les tableaux 2 et 3 ci-dessus ne renseignent pas sur :

- Les types de formations et appui techniques réalisés et au profit de quels acteurs ou cibles (membres OP élevage, producteurs agricole, OP des sylviculteurs, OP des pêcheurs/aquaculteur,
- L'étendue géographique de la zone d'intervention : les pays ciblés par l'action et les OP cibles ou bénéficiaires,
- Le type de développement institutionnel des OP
- Les thématiques de Consultations des membres
- La thématique ayant fait l'objet des études Etudes et analyses
- Le but des actions de plaidoyer,
- Les cibles ou bénéficiaires des activités économiques,
- Etc.

De plus on constate que la PROPAC intervient dans le domaine de suivi et accompagnement des OP sans tenir réellement compte des spécificités des OP et les réalités des pays : la place de l'élevage dans l'économie nationale des ménages ruraux au Tchad, Cameroun et Centrafrique n'est pas comparable avec les réalités du Gabon, Congo où l'élevage apporte moins de 1% au PB national. En outre, les lacunes constatées dans la prise en charge des questions de l'élevage est sans doute liés au manque des spécialistes dans l'équipe du secrétariat de la PROPAC.

### **3.2.5- Analyse des forces, Faiblesses et identification des contraintes et besoins de renforcement des capacités**

#### **3.2.5.1 Forces et faiblesses de la PROPAC :**

Les points forts de la PROPAC sont entre autres :

- La volonté et le dynamisme des leaders des plateformes nationales,
- Reconnaissance par les partenaires techniques et financiers,
- Existence d'un siège et d'une équipe permanente pour la gestion administrative et financière,
- Prise en charge de l'aspect genre à travers les collèges des femmes et des jeunes,
- Capacité de négociation,
- Existence d'un site web opérationnel.

Les points faibles de la PROPAC :

- Difficulté de réunir le conseil d'administration,
- Difficulté de mobiliser les ressources internes et externes,
- Manque de capacité technique de l'équipe du siège en matière du développement rural,
- Absence des spécialistes de l'élevage dans les équipes de gestion de plateformes nationales,
- Faible représentativité des plateformes nationales membres en matière de l'élevage,
- Manque d'expérience en matière de prise en charge des questions de développement de l'élevage tant au niveau sous régional que national,
- Faible structuration des plateformes nationales,
- Faible coopération avec les institutions publiques en charge de l'élevage (cas du Tchad, Cameroun, Gabon),

### **3.2.5.2 Les défis et contraintes:**

Les principaux défis de la PROPAC s'articulent autour de la :

- Mobilisation des ressources financières tant interne qu'externe,
- Communication entre les OP membres,
- Influence des politiques dans la mise en œuvre du plan stratégique,
- Amélioration de la représentativité des membres au niveau national.

Les principales contraintes de la PROPAC sont :

- le manque des ressources financières permettant de faire face aux besoins de renforcement des capacités institutionnelles et technique de la PROPAC et de ses membres,
- le manque du personnel de haut niveau en agriculture, élevage, foresterie et la pêche.
- La représentativité sur le terrain des OP membres,
- L'insuffisance de la structuration des membres,
- Le faible équipement des OP membres,
- L'insuffisance de capacité en négociation et en plaidoyer/lobbying des membres.

### **3.2.5.3 Besoins en renforcement de capacités de la PROPAC**

- **Structuration des OP : faire des OP des acteurs incontournables dans les processus de développement agricole en Afrique Centrale**

Sur le plan institutionnel, les OP nationales et régionale ont besoin d'être soutenu par les Etats membres et les partenaires techniques et financiers. De façon spécifique il s'agit de :

- Appui à la réalisation des diagnostics participatifs des OP locales, nationales et régionale,
- Appui à l'élaboration des textes constitutif de base et des outils de gestion des OP harmonisés,
- Appui à l'acquisition et à l'équipement des sièges nationaux et régional,

Sur le plan opérationnel les plateformes nationales et régionale ont besoin de soutien pour acquérir des compétences pour améliorer la gouvernance des OP :

- appui au recrutement du personnel technique (agronome, vétérinaire, spécialiste de l'agroforesterie, spécialiste, spécialiste de la pêche et l'aquaculture, agroéconomiste),
- formation sur la gestion administrative et financière au profit des leaders et du staff du secrétariat permanent des plateformes nationales et sous régionale des OP, formation sur la gestion de cycle des projets,
- formation sur l'élaboration des plans stratégiques et opérationnels,
- formation sur la vie associative (création, croissance des OP et viabilité des OP),

- formation sur la technique de négociation, de plaidoyer et de communication,
- formation sur l'organisation de travail et la gestion de l'information.
  
- **Mobilisation des ressources : pour la durabilité des OP et l'accroissement des revenus des petits producteurs**
  - Appui à la formation des paysans à l'entrepreneuriat agricole et les technologies innovantes,
  - Appui au développement des activités économiques en milieu rural,
  - Financement de la mise en place d'un système autogéré de financement de projets économiques,
  - Appui à la formation des leaders des OP en développement et gestion des projets et programmes,
  
- **Lobbying et plaidoyer : pour formuler et faire connaître les propositions des petits producteurs**
  - Appui à la formation des paysans à la négociation, lobbying et plaidoyer,
  - Appui à la réalisation des études nationales et régionales pour identifier les thématiques prioritaires,
  - Appui à la formation des petits producteurs sur les politiques nationales et régionales en matière de développement agricole et des thématiques prioritaires,
  - Appui à l'élaboration des documents de plaidoyer et à l'organisation des actions de plaidoyer afin d'amener les décideurs à impliquer les OP dans les instances de prise des décisions
  
- **Promotion de l'approche genre : permettre à la femme rurale et aux jeunes ruraux de jouer pleinement leur rôle d'acteur de changement et de développement**
  - Appui à la formation des femmes rurales et des jeunes ruraux à l'entrepreneuriat et aux techniques innovantes,
  - Soutien au développement des activités économiques des femmes et des jeunes en milieu rural,
  - Soutien à l'accès des femmes et des jeunes aux moyens de production (terre, financements, etc.).

### **3.3. STRATEGIE D'APPUI AUX ASSOCIATIONS D'ELEVEURS ET AUX ORGANISATIONS FAITIÈRES DES PAYS DE LA CEEAC**

#### **3.3.1 Rappel du contexte**

L'élevage contribue de 30% à l'agriculture africaine mais bénéficie moins de 3% des budgets publics. Les contraintes, les défis et les problèmes de la gouvernance du sous-secteur sont entre autres: (i) la faible organisation des producteurs, (ii) le faible professionnalisme des acteurs, (iii) la faible capacité en matière de lobbying et de plaidoyer et (iv) la faible capacité pour la mobilisation des investissements et l'accès au crédit.

L'analyse de la documentation collectée et les entretiens a permis de constater principalement : (1) Une sous-représentation des OP d'élevage dans les plateformes nationales des OP du Tchad, Cameroun et du Gabon, (2) L'existence des OP d'élevage dynamiques non membres de la PROPAC au Tchad, Gabon et au Cameroun (CONFIFET, CONORET, COPAG et PLANOPAC) (3) Une faible prise en compte de l'élevage dans les actions de la PROPAC et ses OP membres, (4) Une faible structuration des OP d'éleveurs, (5) Une faible capacité de mobilisation de ressources financières et un faible équipement des OP.

La PROPAC est une OP régionale de l'espace CEEAC qui a vu le jour en 2005 et regroupe 10 organisations paysannes nationales à raison d'une OP par Etat membre de la zone CEEAC-CEMAC. Sa mission est d'harmoniser les stratégies et actions des organisations paysannes nationales d'Afrique centrale afin de faire prendre en compte leurs préoccupations dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des

politiques et stratégies de développement agricole et rural aux niveaux national, régional et international pour une amélioration durable des conditions de vie des petits producteurs et des populations rurales.

En tant qu'organisation faitière régionale, la PROPAC joue un rôle important dans le processus du PDDAA/NEPAD en Afrique Centrale. Son plan stratégique quinquennal (2013-2017) se décline en quatre orientations stratégiques à savoir : (1) la structuration des OP, (2) la mobilisation des ressources financières, (3) Plaidoyer et lobbying, (4) Promotion du genre. L'opérationnalisation du plan stratégique de la PROPAC nécessite une mobilisation des ressources financières internes et externes suffisante pour répondre aux besoins des petits producteurs agricoles et favoriser leur autonomisation.

C'est dans le souci d'accompagner la PROPAC dans sa mission d'appui aux OP nationales en général et celles de l'élevage que l'UA-BIRA à travers le projet Vet-Gov a initiée des consultations sous régionale dont les résultats devraient validés par un atelier régional. Ce dernier s'est tenu à l'Hotel Mansel de Yaoundé au Cameroun du 24 au 26 Septembre 2014 ; il a regroupé les Etats membres de la CEEAC tels que le Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, Tchad, Sao Tome et Principe : seuls l'Angola et la RDC étaient absents. Cette rencontre qui était co-organisée par le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) de la République du Cameroun et la Plateforme Régionale des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale (PROPAC) a enregistré également la présence du représentant de l'UA-BIRA, Dr. Simplicie NOUALA et du représentant de la CEEAC, Dr. Joel BEASSEM. L'objectif de l'atelier visait en plus de l'examen et la validation des résultats de l'évaluation des organisations professionnelles d'éleveurs ainsi que l'examen du plan/programme 2014-2016 de la PROPAC, il devrait mener des réflexions sur l'élaboration de la stratégie et d'un plan d'action d'appui à la participation des organisations d'éleveurs de la CEEAC.

### **3.3.2. Analyse des forces, faiblesses et opportunités des OP de la zone CEEAC**

#### **• Forces**

- L'existence physique sur le terrain et la reconnaissance des OP comme interlocuteur légitime de petits producteurs en Afrique Centrale par les institutions nationales, sous régionales (notamment la CEEAC et la CEMAC), régionale (Union Africaine) et internationale (FAO, FIDA, USAID, Union Européenne, ...),
- Existence des OP d'éleveurs regroupés en confédération (cas du Tchad et du Burundi),
- Existence de divers accords de partenariat entre les OP et les institutions publiques nationales, sous régionales, régionales et internationales,
- Existence de siège national pour la plupart des OPN et la PROPAC
- Capacité de plaidoyer, de dialogue politique et de négociation de la PROPAC et de certains OPN du Tchad, Cameroun, Burundi, Centrafrique,
- Expertise avérée en matière de développement des activités économiques en faveur des OP et de leurs membres,
- Couverture géographique complète de la zone CEEAC : la PROPAC a un représentant dans chacun des 10 membres de la CEEAC,
- Prise en compte du genre dans la gouvernance de la plupart des OP,
- Existence d'un outil de communication opérationnel: site internet de la PROPAC.

#### **• Faiblesses**

- Faible représentativité des Organisations Paysannes Nationales (OPN) et Organisation Paysanne Régionale (OPR/PROPAC) des sous-secteurs élevage, agricole, sylviculture et halieutiques en général

- et faible prise en compte des questions de l'élevage en particulier,
  - Faible organisation des producteurs et difficile accès aux intrants et infrastructure de production, transformation et commercialisation,
  - Faible capacité des OPN et l'OPR dans l'offre de services aux membres : renforcement de capacités institutionnelles, techniques, économiques et en lobbying/plaidoyer.
  - Faible coordination des activités des OPN et déficit d'information des acteurs de l'élevage,
  - Insuffisance de cadres spécialisés dans les équipes de gouvernance des différentes OP des sous-secteurs agricoles et manque de professionnalisme des acteurs,
  - Absence de structures adéquates du secteur de l'élevage et insuffisance d'encadrement des OP par les services étatiques appropriés,
  - Faible coordination institutionnel entre les OP nationales d'une part et, entre les OPN de tous les sous-secteurs agricoles et la PROPAC,
  - Faible coordination des projets et programmes d'appui aux OP nationales et régionale,
  - Faible capacité pour la mobilisation des ressources financières et la dépendance des OP aux appuis extérieurs,
  - Faible voire manque d'accès au financement des activités de production agricole en général et ani-male en particulier,
  - Manque d'immeuble propre devant servir de siège aux OPN et à la PROPAC : tous les sièges des OP sont loués auprès des personnes physiques.
- **Opportunités**
    - Prédilection des partenaires techniques et financiers à appuyer les activités des OP (PDDAA/NEPAD à travers le projet VET-GOV),
    - La prise de conscience des décideurs, du secteur privé, au niveau sous régional et même continental de l'importance de l'implication des acteurs de l'élevage dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire,
    - La Convention de partenariat institutionnel conclu entre la CEEAC et la PROPAC,
    - Le partenariat avec les institutions spécialisées de la CEEAC et CEMAC,
    - Le partenariat entre la PROPAC, la PAFO et les organisations régionales sœurs (EAFV, ROPPA, SACAU, UMNAGRI).

### **3.3.3. Contraintes et besoins en renforcement de capacités**

#### **3.3.3.1 Contraintes**

Les contraintes au développement des OP et de leur implication dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques agricoles sont entre autres la:

- La faible représentativité du monde paysan par les OP nationales et faible couverture au niveau régional et local,
- La faible représentativité des filières agricoles (agricole, sylviculture, pastorale et halieutique) des OP nationales et régionale
- Faible vulgarisation des activités de la CEDEVIRHA et l'inopérationnalisation des institutions spécialisées de la CEMAC et CEEAC,
- Les conflits sociopolitiques en Afrique Centrale et lourdeur administrative de la CEMAC sur les dossiers de partenariat avec les OP,
- Faible allocation budgétaire par les Etats en faveur de l'élevage malgré l'engagement de Maputo en 2003 par lequel les pays africains s'engageaient à allouer au moins 10% du budget national à l'agriculture dont 30% de ces 10% devrait bénéficier à l'élevage,



- Faible financement des actions de développement en faveur des pays de l'Afrique Centrale par les partenaires au développement,
- Accès difficile au financement des activités économiques des membres des OP du fait du taux d'intérêt élevé pour le crédit et l'absence de institution financière et de micro-crédit spécialisées pour le monde rural,
- L'existence de plusieurs langues en Afrique Centrale,
- Faible capacité technique des membres des OP d'éleveurs et le manque de professionnalisation des acteurs par filières,
- Problèmes d'écoulement, de commercialisation et de conservation des produits issus de l'élevage,
- Faible niveau d'organisation ou de structuration des OP et absence de communication et d'échange d'expérience entre les OP nationales et régionale,
- multiplicité des OP (qui sont souvent fictives) créent des conflits d'intérêt et pose un problème d'encadrement des acteurs des filières de l'élevage,
- Insuffisance des ressources humaines qualifiées pour la gouvernance des OP et faible capacité d'encadrement des OP des services publiques.

### **3.3.3.2. Besoin en renforcement de capacités**

- **Renforcement des capacités institutionnelles :**

- structuration des OP en intégrant les OP d'éleveurs au niveau national et régional,
- appui à la restructuration des groupements de femmes,
- tenue des rencontres statutaires,
- réalisation des diagnostics participatifs,
- prise en charge des ressources humaines,
- harmonisation des textes constitutifs et outils de gestion,
- Formation en management et en marketing des OP membres,
- Formation en leadership des leaders des OP : plaidoyer, lobbying, technique de communication et de négociation,
- Formation sur la Gestion de Cycle des Projets et Programmes
- Formation sur la vie associative
- Renforcement de capacités en infrastructure et équipement : acquisition ou construction de siège et de matériel roulant

- **Renforcement des capacités techniques et opérationnelles :**

- recrutement des cadres spécialisés en questions d'élevage, pêche et sylviculture,
- formations techniques et thématiques en faveur des membres des CA des OP ainsi que le personnel techniques des OPN et la PROPAC,

- **Renforcement des capacités économiques des éleveurs :**

- développement des activités économiques dans le domaine d'élevage,

- **Lobbying et plaidoyer au niveau national et régional :**

- études et analyse, consultations des membres, actions de plaidoyer)
- Communication et gestion des connaissances :
- Création de site web pour les OPN
- Amélioration des performances et mise à jour du site web de la PROPAC

### 3.3.4. Stratégies d'appui et plan d'action pour améliorer le rôle et la gouvernance interne des OP nationales d'éleveurs

#### 3.3.4.1. Stratégie de partenariats adoptés par les OPN et la PROPAC

Les OP nationales membres de la PROPAC et la PROPAC ont adopté et mis en œuvre des stratégies basées sur :

- La structuration des OP à travers l'appui à la structuration des OP et des producteurs agricoles, à la planification stratégique et à la communication aux niveaux local, national et régional.
- le renforcement des capacités institutionnelles et stratégiques des OP et des producteurs agricoles dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes en direction du monde rural,
- La promotion du leadership féminin à travers l'implication des femmes dans la gestion des OP et les instances de prise de décisions,
- La création des collèges des jeunes et femmes, la formation professionnelle agricole des jeunes et la promotion de l'auto-emploi des jeunes et des minorités.
- l'élaboration de plan stratégique et le développement des liens de partenariat verticaux et horizontaux avec les institutions publiques et privées. Cependant, la stratégie de partenariat varie d'une plateforme d'OP à l'autre. C'est ainsi que le PROPAC a développé les liens de partenariat à la fois avec les institutions publiques que privées.

#### a. Les stratégies de partenariat

- **Partenariat avec organisations sœurs**

- **Partenariat PROPAC-PAFO** : la PROPAC est membre fondateur de la PAFO. A ce titre, la PAFO joue le rôle de représentation et assure le plaidoyer en faveur de ses membres. La PAFO a négocié le PAOPA pour renforcer les capacités de ses membres dont la PROPAC.
- **Partenariat PROPAC-UPA/DI (Union des producteurs agricoles pour le développement International)** : il existe une convention de partenariat qui s'est traduit par un appui technique en développement économique.
- **Partenariat PROPAC** avec les autres organisations sœurs telles :
  - » Le Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA),
  - » La Confédération des Syndicats agricoles d'Afrique Australe (SACAU),
  - » Fédération des Agriculteurs d'Afrique Orientale (EAFF),
  - » Union Maghrébine des Agriculteurs (UMAGRI.)

- **Partenariat avec les institutions publiques nationales :**

Au niveau des Etats membres de la CEEAC, les plateformes nationales des OP membres de la PRO-PAC devraient entretenir des liens de collaboration avec les Ministère en charge du développement rural, de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche. Cependant, dans les faits, les liens de partenariat sont peu ou pas développés avec les services du Ministère en charge de l'élevage (cas du CNCPRRT au Tchad, CNOP-Cam au Cameroun et CNOP-Gabon). Dans ce pays, le partenariat a été développé avec d'autres OP non membre de PROPAC et très actives dans le domaine de l'élevage (cas de la PLANOPAC au Cameroun, CONFIFET et CONORET au Tchad).

- **Partenariat avec les institutions publiques Africaines**

- **Partenariat CEEAC-PROPAC** : La PROPAC a signé une convention de partenariat avec la CEEAC

en avril 2013. Les axes de partenariat visent à faciliter la participation et l'implication de la PROPAC et ses OP membres dans les activités du PDDAA tant au niveau national que sous régional. La PROPAC est déjà impliquée dans le processus d'élaboration de la Politique Agricole Commune de la CEEAC dans le cadre de la mise œuvre du PDDAA/NEPAD en Afrique Centrale. A ce titre, la PROPAC est membre du comité de suivi de la mise en œuvre du PDDAA dans l'espace CEEAC. Dans le cadre de l'appui en faveur de la PROPAC, la CEEAC a recommandé notre institution à la FAO comme étant un partenaire stratégique sous régional en matière d'intervention dans le secteur rural.

- **Partenariat CEMAC – PROPAC** : la PROPAC est membre du Conseil d'Administration du PRASAC et du comité de suivi du pôle régional de la recherche en Afrique centrale.
- **Partenariat Union Africaine – PROPAC** : il n'existe pas de convention de partenariat direct entre les deux institutions mais plutôt à travers la PAFO dont la PROPAC est membre. Le partenariat se fait à travers les activités entrant dans le cadre de la mise en œuvre du PDDAA/NEPAD au niveau de la CEEAC et des Etats membres.
- **Partenariat CORAF -PROPAC**: la PROPAC est membre du Conseil d'Administration du projet sur les plateformes d'innovation et participe dans les activités de recherche sur le terrain à travers les exploitations agricoles des paysans membres des OP.
- **Partenariat avec les partenaires techniques et financiers**
  - **Partenariat FAO-PROPAC** : il s'est traduit par la mise en œuvre d'un TCP sur le renforcement de capacités institutionnelles des OP membres. Un TCP sur le renforcement des capacités est soumis à l'approbation du bureau Afrique de la FAO.
  - **Partenariat FIDA/Union Européenne –PROPAC** : une convention de partenariat existe entre la PAFO/PROPAC et ces deux institutions. Ce partenariat a permis l'identification et la mise en œuvre du Projet d'Appui aux Organisations Paysannes d'Afrique (PAOPA phase I et II) dans lequel le FIDA assurait le rôle d'agence d'exécution et l'Union Européenne celui du bailleur.
  - **Partenariat PROPAC - AFD, SWISSAID, NORAD (coopération norvégienne au développement)** à travers le financement des actions sur la formation des membres des OP, l'appui en intrants agri-coles, l'adaptation des producteurs agricole au changement climatique, ... au profit des OP membres des plateformes nationales,
  - **Partenariat PROPAC-CTA** : il s'est traduit par des appuis ponctuels pour l'organisation des manifestations. Un projet conjoint sur le plaidoyer est en cours de formulation.
  - **Partenariat PROPAC-FARA (Forum Africain de Recherche Agronomique)** : le FARA est une plate-forme des chercheurs dont la PROPAC est membre de son Conseil d'Administration.
  - **Partenariat PROPAC-ONG** : la PROPAC a signé de convention de partenariat avec :
    - » **ILC (International Land Coalition)** pour la formulation et la mise en œuvre du projet de plaidoyer sur la gestion foncière,
    - » **More & Better (Norvège), ONG-Agrinatura** à travers la formulation et la mise en œuvre d'un projet sur l'agriculture durable et la sécurité alimentaire et du projet sur la gestion de risque en agriculture familiale (2011-2015),
    - » **Etc.**

## b. Stratégie de plaidoyer et de lobbying

La première étape consiste à élaborer un plan stratégique autour duquel se fait le lobbying auprès des partenaires tant technique que financier dans le but de les amener à adhérer à la vision et à la mission de la PROPAC. Cependant, on constate que les projets identifiés et mis en œuvre se porte plus spécifiquement sur les formation des leaders et la sensibilisations au dé-triment de la production, de la transformation et de la commercialisation. De plus, le rôle de facilitateur et de plaidoyer que devraient jouer les plateformes

nationales auprès des décideurs pour influencer les prises de décisions politiques en faveur de l'élevage est peu perceptible.

### **c. Stratégie de mobilisation des ressources**

Elle est identique chez les plateformes nationales et la PROPAC. Il s'agit de la mobilisation des ressources internes et externes.

La stratégie de mobilisation des ressources internes se fait à travers la sensibilisation des leaders des OP candidates à l'adhésion et les OP membres sur le paiement des : (i) frais d'adhésion qui sont de 500000FFA payable une fois et (ii) cotisations annuelles qui est 500000 FCFA par plateforme nationale membre.

La mobilisation des ressources externes se fait en général à travers : (i) la prestation de service (Frais ou coût administratifs) lors de la gestion des projets, (ii) les revenus tirés des appuis aux initiatives économiques (appui au développement des activités génératrices de revenus) et (iii) la subvention des institutions publiques régionales et internationales.

#### **3.3.4.2 Stratégies à adopter pour le renforcement du rôle et la gouvernance interne des OP en faveur de l'élevage**

L'analyse des activités des plateformes nationales des OP et de la PROPAC a permis de mettre en évidence leur faible capacité à prendre en charge les questions relatives à l'élevage. Si dans le Conseil d'Administration (CA) de la PROPAC on trouve un représentant des OP du sous-secteur de l'élevage, dans les plateformes nationales des OP membres de la PROPAC, la prise en compte des questions de l'élevage a été ignorée dans le recrutement du personnel appelé à assurer la gestion au quotidien des activités des OP. Face aux faibles capacités institutionnelles et en matière de l'élevage des plateformes des OPN, les stratégies devant permettre le renforcement de leur rôle dans la prise en charge des questions de l'élevage ainsi que l'amélioration de la gouvernance interne de ces OP nécessitent la mise en place des cadres juridique et organisationnel adaptés. Ainsi, pour mieux prendre en charge les préoccupations des acteurs ruraux dans la production, la transformation et la commercialisation des produits agrosylvopastoraux et halieutiques, des actions ciblées doivent être initiées et mise en œuvre. Il s'agit entre autres de :

- La création d'un cadre juridique favorable à la création des interprofessions pour toutes les filières des productions rurales en général et celle de l'élevage en particulier,
- Recensement exhaustif des OP fonctionnelles, leur regroupement par secteur d'activités et par entité administrative,
- Une formation des leaders actuels des OP d'élevage fonctionnelles sur la vie associative afin de les amener à mieux prendre conscience de leur responsabilité en tant que représentant des paysans. Cette formation constitue un préalable et une étape importante dans le processus de la restructuration des mouvements associatifs ainsi que dans leur mission de sensibilisation et de conscientisation des acteurs des filières de l'élevage.
- L'établissement et/ou la consolidation des liens de partenariat avec les ministères de tutelle technique en général et celui en charge de l'élevage en particulier. Ce partenariat permettra une meilleure implication des responsables des OP d'élevage dans les instances de réflexion et de définition des actions, de prise de décision politiques et dans la mise en œuvre des actions en faveur des paysans.
- la structuration des acteurs des filières en Groupement d'Intérêt Economique (GIE), coopérative, association, Union locale, Fédération régionale, fédération nationale ou Confédération nationale ou plateforme nationale ou interprofession nationale pour chacun des quatre piliers de la production agricole. Cela permettra d'avoir une vision cohérente des défis et des contraintes afin de proposer des

solutions stratégiques qui tiennent compte des préoccupations des acteurs de chaque segment des différentes filières de l'élevage. En restructurant les OP par filière, la plateforme nationale des OP aura une vision inclusive des préoccupations du monde paysan au niveau de chaque pays.

- L'élaboration des plans stratégiques et opérationnels qui vont cibler et organiser des actions de formation thématiques des membres des OP de l'élevage.
- Le recrutement des staffs permanents qualifiés et capable d'identifier et de formuler des actions réalistes tenant compte des préoccupations techniques, managériales et stratégiques pour chacun des quatre piliers de production rurale dont l'élevage. La planification et la mise en œuvre des actions doivent être dévolues à la mission du secrétaire permanent car selon Daouda DIAGNE et Denis PESCHE (Mars 1995) " malgré toutes leurs qualités, les responsables paysans ne peuvent exercer toutes les compétences requises, ni en termes de qualification, ni en termes de temps disponible. Aussi convient-il de définir et de créer les postes permanents correspondant aux compétences nécessaires à la gestion des fonctions liées à l'amont et à l'aval de l'activité agricole". Cela revient à dire que le rôle des responsables des OP s'articule autour de leur pouvoir d'orientation, de prise de décision et de négociation mais pas dans l'animation de la mise en œuvre des décisions stratégiques. En tenant compte de ce qui précède, il a été suggéré les postes ci-après ainsi que le profil professionnel de leurs occupants :

Poste de	Profession du titulaire
Secrétaire exécutif	Agroéconomiste ou cadre senior (agronomie, vétérinaire/zootechnicien, agro forestier, économiste rurale et sociologue) avec une forte expérience dans la gestion des projets ou des OP.
Chef des programmes	Agroéconomiste ou spécialiste des projets
Expert Elevage	Vétérinaire/zootechnicien
Expert Agronomie	Agronome
Expert forêt pêche	Agro forestier/spécialiste aquaculture
Expert suivi évaluation	Spécialiste gestion des projets et suivi évaluation
Expert mouvement associatif et vulgarisation agricole	Sociologue
Responsable administratif et financier	Business Administration
Assistant comptable	Finance comptabilité avec une expérience dans la passation des marchés
Assistant administratif	Secrétariat de Direction

### 3.3.4.3. Plan d'action pour améliorer le rôle et la gouvernance interne des OP nationales d'éleveurs

En s'appuyant sur les acquis de la PROPAC en matière de structuration des OP et de plaidoyer et en tenant compte des besoins en renforcement de capacités identifiés par l'évaluation menée auprès de la PROPAC et des OP nationales des pays tels que le Cameroun, le Tchad, le Congo, le Burundi et le Gabon, la stratégie à mettre en œuvre pour mieux prendre en charge les questions d'élevage et améliorer le rôle et la gouvernance interne des OP nationales d'éleveurs s'articule autour de cinq (5) domaines ou axes prioritaires à savoir : (i) Domaine institutionnel , (ii) Domaine technique, (iii) Domaine économique, (iv) Plaidoyer politique et (v) Communication et gestion des connaissances.

**a. Plan d'appui stratégique pour le renforcement des capacités institutionnelles des OP**

Objectif	Activités	Partenaires	Lieu	Période	Produits attendus
Renforcer et consolider les capacités institutionnelles de la PROPAC et ses membres afin qu'elles deviennent des organisations professionnelles capables de prendre en compte les questions relatives au sous-secteur élevage et d'encadrer les éleveurs	Missions de sensibilisation et de supervision des activités de structuration des OPN	PROPAC	10 pays	2015-2017	Rapports d'activités
	Réalisation d'une étude sur la cartographie et la restructuration des OP (recensement et analyse diagnostique de la gouvernance des OPN /d'éleveurs fonctionnelles) au niveau pays et zone CEEAC	PROPAC, OPN CEEAC/Vet-Gov Ministère chargé de l'élevage	10 pays	Janvier-Mars 2015	Répertoire renseigné des OP d'éleveurs
	Organisation des ateliers nationaux de validation des rapports et de sensibilisation des OPN d'élevage sur la structuration	PROPAC, OPN CEEAC/ VET-GOV, Ministère chargé de l'élevage	10 pays	Avril-Mai 2015	Rapport des ateliers
	Structuration des OP d'éleveurs de la base au niveau national	PROPAC, OPN CEEAC/VET-GOV Ministère en charge de l'élevage	10 pays	Avril-Octobre 2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Textes constitutifs</li> <li>• Outils de gestion</li> <li>• Rapports des activités</li> </ul>
	Mise en place des plateformes nationales des OP par sous-secteur/piliers du secteur rural (Production végétale, Elevage, Production sylvicole et Production halieutique) en suivant le modèle d'interprofession (Modèle du Tchad pour l'élevage)	PROPAC, OPN CEEAC /VET-GOV, Ministère Chargé de l'élevage	10 pays	Juin –novembre 2015	Rapports d'activités
	Adaptation et mise en place au niveau régional d'un Conseil d'Administration de la PROPAC représentatif des quatre piliers agricoles	PROPAC, OPN CEEAC /VET-GOV, Ministère Chargé de l'élevage	CEEAC	Décembre 2015	Rapports d'activités
	Structuration des mouvements des jeunes producteurs ruraux	PROPAC, OPN CEEAC /VET-GOV, Ministère Chargé de l'élevage	10 pays	Avril-novembre 2015	Rapports d'activités
	Structuration des groupements des femmes éleveurs niveau local, national et régional	PROPAC, OPN CEEAC /VET-GOV, Ministère Chargé de l'élevage	10 pays	Avril-novembre 2015	Rapports d'activités
	Acquisition des sièges (achat ou location) et leurs équipements	PROPAC	PROPAC	2015-2017	Existence physique d'un siège opérationnel
	Acquisition en matériel roulant	PROPAC, Plateformes nationales des OPN	PROPAC, OPN	2015	Existence physique du matériel

**b. Plan d'appui stratégique pour le renforcement des capacités techniques des OP**

Objectif	Activités	Partenaires	Lieu	Période	Produits attendus
Doter les organisations d'éleveurs des capacités managériales et techniques en vue de leur permettre d'atteindre le niveau de performance nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.	Recrutement des cadres spécialisés pour l'élevage au niveau des secrétariats permanents ou exécutifs de la PROPAC et des Plateformes nationales des OPN	PROPAC, OPN, PTF	PROPAC, P a y s CEEAC	2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dossiers du personnel</li> <li>Cahiers de charges</li> <li>Contrats de travail</li> <li>Procès-verbaux de recrutement</li> </ul>
	Formation des membres des CA/BE des OPN et OPR sur la vie associative/gouvernance organisationnelle des OP	PROPAC, OPN, PTF, Ministères	PROPAC, P a y s CEEAC	2015-2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modules de formation</li> <li>Rapports de formations</li> </ul>
	Formation thématiques/techniques des membres des OP et du personnel technique et administratif au niveau national et régional des OP : <ul style="list-style-type: none"> <li>Politiques nationales et régionales en matière d'élevage,</li> <li>Entreprenariat et les techniques innovantes,</li> <li>Plaidoyer, lobbying et négociation,</li> <li>Gestion du cycle des projets,</li> <li>Etc.</li> </ul>	PROPAC OPN CEEAC / VET-GOV Ministères chargés de l'élevage	10 pays	2015-2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modules de formation</li> <li>Rapports de formation</li> </ul>
	Voyages d'études ou d'échanges	PROPAC, OPN	10 pays	2016-2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>R a p p o r t s d'activités</li> </ul>

**c. Plan d'appui stratégique pour le renforcement des capacités économiques des membres des OP**

Objectif	Activités	Partenaires	Lieu	Période	Produits attendus
Soutenir le développement des activités ou services économiques des OP d'éleveurs en vue de renforcer leur implication dans les chaînes de valeur avec un impact sur la viabilité des OP et le revenu des éleveurs	Formation des responsables d'OP sur l'élaboration des plans d'affaires	PROPAC, OPN	10 pays	2016-2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modules de formation</li> <li>Rapports de formation</li> </ul>
	Formation sur des questions spécifiques telles que les: <ul style="list-style-type: none"> <li>mesures sanitaires et zoo sanitaires,</li> <li>bonnes pratiques d'élevage,</li> <li>nouvelles technologies et techniques d'amélioration de la production,</li> <li>transformation et la commercialisation des produits,</li> <li>valorisation des produits d'élevage,</li> <li>etc.</li> </ul>	PROPAC	10 pays	2016-2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modules de formation</li> <li>Rapports de formation</li> </ul>

**d. Plan d'appui stratégique pour le renforcement des capacités en plaidoyer**

Objectif	Activités	Partenaires	Lieu	Période	Produits attendus
Renforcer la participation des OP aux processus des politiques nationales et régionales en matière d'élevage en Afrique Centrale	Etudes et analyses	PROPAC, OPN	10 pays	2016-2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>R a p p o r t s d'études</li> <li>Rapports des ateliers de validation</li> </ul>
	• Consultations des membres	PROPAC OPN	PROPAC OPN	2016-2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>Documents de plaidoyer</li> <li>R a p p o r t s d'activités</li> </ul>
	• Actions de plaidoyer	PROPAC OPN	PROPAC	2016-2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>R a p p o r t s d'activités</li> </ul>

**e. Plan d'appui stratégique pour le renforcement des capacités en communication et gestion des connaissances**

Objectif	Activités	Partenaires	Lieu	Période	Produits attendus
doter la PROPAC des moyens pour la communication et la gestion des savoirs afin de mieux véhiculer les messages, de renforcer la transparence et la démocratie interne et de partager les expériences	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les capacités en communication de la PROPAC et des OP national</li> <li>Acquisition des équipements</li> <li>Identification et Formation des communicateurs nationaux</li> <li>Prise en charge des agents de communications</li> <li>Capitalisation et gestion des connaissances</li> </ul>	PROPAC, OPN, PTF	Pays CEEAC	2015 - 2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modules de formations</li> <li>Rapports formations</li> <li>Equipements physiques</li> <li>Bases des données sur la capitalisation</li> </ul>
	Création d'un forum de discussion et d'échange / réunions aux niveaux national et régional	PROPAC OPN	PROPAC OPN	2016-2017	
	Produire et diffuser des supports de communication	PROPAC OPN	PROPAC	2016-2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gadgets</li> <li>Brochures</li> <li>Prospectus</li> <li>Vidéos</li> </ul>
	Suivi-évaluation de l'impact des projets et programmes sur les éleveurs	PROPAC OPN	PROPAC	2016-2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>Outils de collecte de données</li> <li>Rapports</li> </ul>



## 4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

### 4.1. Conclusion

La mission d'évaluation des capacités des organisations paysannes d'Afrique Centrale en matière d'élevage et institutionnelle a été conduite du 1er au 19 mai 2014. Conformément aux TdR et à la méthodologie utilisée, des entretiens semi structurés ont été conduits avec les groupes cibles à savoir les représentants des plateformes nationales des OP membres de la PROPAC, les représentants du Ministère chargé de l'élevage, les représentants des OP d'élevage et les représentants des PTF en occurrence la FAO au niveau des quatre (4) pays visités (Cameroun, Congo, Gabon et Tchad).

L'analyse de la documentation collectée, des résultats des entretiens a permis de constater :

- Une sous-représentation des OP d'élevage dans les plateformes nationales des OP du Tchad, Cameroun et du Gabon.
- L'existence des OP d'élevage dynamiques non membre de la PROPAC au Tchad, Gabon et au Cameroun (CONFIFET, CONORET, COPAG et PLANOPAC),
- Une absence des activités liées à l'élevage au niveau de la PROPAC qui serait liée à la position marginale de l'élevage dans la majorité des pays de la CEEAC,
- Une faible capacité des OP membres de la PROPAC à prendre en charge les questions liées à l'élevage du fait de l'absence des ressources compétentes dans le domaine au sein du secrétariat permanent des plateformes des OP,
- Une faible structuration des OP,
- Un manque de ressources financières et un faible équipement des OP,
- Une gouvernance interne ne permettant au secrétariat permanent d'être efficace du fait de la limitation de ses compétences mais aussi et surtout de l'inadéquation profil-poste des cadres recrutés.

Face aux faibles capacités institutionnelles et en matière de l'élevage des plateformes des OP et dans le souci de renforcer leur rôle dans la prise en charge des questions de l'élevage ainsi que l'amélioration de la gouvernance interne, la mise en place des cadres juridiques et organisationnels adaptés a été suggérée. Ainsi, pour mieux prendre en charge les préoccupations des acteurs ruraux dans la production, la transformation et la commercialisation des produits agrosylvopastoraux et halieutiques, des actions ciblées doivent être initiées et mises en œuvre. De plus, étant donné que le rôle des responsables des OP devrait s'articuler autour de leur pouvoir d'orientation, de prise de décision et de négociation mais pas dans l'animation de la mise en œuvre des décisions stratégiques, il a été suggéré la mise en place d'un secrétariat permanent composé de 10 postes. De plus, l'ouverture de l'adhésion des OP nationales d'élevage permettra de palier à la marginalisation de l'élevage sur le plan régional.

Les besoins en renforcement de capacité se résument à : (i) la formation sur la vie associative, (ii) la formation en leadership, (iii) plaidoyer et lobbying, (iv) la formation en gestion des projets, (v) l'appui à la structuration, (vi) l'appui en moyen financier et en équipement fixe et roulant.

Pour appuyer les OP à mieux se structurer et à participer activement dans l'identification et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement du secteur rural, un plan d'action sur trois (3) ans a été proposé autour de cinq (5) axes stratégiques ou domaines prioritaires qui sont : (i) Domaine institutionnel, (ii) Domaine technique, (iii) Domaine économique, (iv) Plaidoyer politique et (v) Communication et gestion des connaissances.

### 4.2. Recommandations

Considérant le rôle des organisations des producteurs dans la sensibilisation de leurs membres, la vulgarisation des innovations technologiques, la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la création d'emplois, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies et le plaidoyer, il a été formulé quelques recommandations à l'attention de :

- **Organisations Paysannes ou de Producteurs (OP) : il a été recommandé à ces OP de :**
  - Se rapprocher de la PROPAC pour mieux s'informer sur la mission et les activités de cette plateforme régionale,
  - Mobiliser des ressources internes pour se prendre en charge,
  - Restituer les conclusions de l'atelier régional à la base à leurs membres ;
  
- **PROPAC :**
  - L'organisation des ateliers nationaux de sensibilisation des OP sur la nécessité de la mise en place des plateformes nationales représentatives des OP des quatre piliers du monde paysans à savoir les productions végétale, pastorale, halieutique et sylvicole,
  - L'ouverture de la PROPAC aux autres OP afin de lui permettre une prise en charge effective des questions liées à l'élevage dans sa mission de plaidoyer et d'accompagnement,
  - La formalisation du partenariat avec le CEBEVIHRA et les institutions spécialisées de la CEEAC et de la CEMAC;
  
- **Etats membres de la CEEAC-CEMAC**
  - Facilitation de la création des institutions bancaires et de micro-finances spécialisées dans l'octroi des crédits agricoles,
  - Implication des services étatiques dans la régulation des activités des OP,
  - Formalisation des relations entre les OP et les pouvoirs publics (Convention de collaboration),
  - Mise en place d'une ligne budgétaire pour le renforcement des OP nationales;
  
- **CEEAC et Institutions spécialisées de la CEEAC-CEMAC: il a été recommandé à cette institution sous régionale de faciliter:**
  - La création et/ou redynamisation d'une structure nationale chargée d'appuyer et d'accompagner les organisations paysannes au niveau de chaque Etat membre,
  - L'appui à la structuration des OP en interprofession des filières dont celle de l'élevage,
  - L'implication effective des OP dans l'identification, la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies du développement rural,
  - L'accélération de la mise en œuvre de la politique agricole régionale dans le cadre du PDDAA,
  - Le développement des programmes et actions de développement du sous-secteur élevage dans une approche participative incluant la PROPAC et les organisations d'éleveurs,
  - La coordination entre les OP nationales et la PROPAC et l'appui à la PROPAC pour les échanges d'expériences entre les OP nationales,
  - La mise en place d'une ligne budgétaire sous régionale pour le soutien institutionnel de la PROPAC,
  - L'opérationnalisation du fonds spécial régional de développement agricole (FSRDA) ;
  
- **Union africaine - BIRA**
  - Renforcement du système de communication de la PROPAC et des OP nationales d'éleveurs,
  - Appui aux échanges d'expériences entre la PROPAC et les autres réseaux régionaux et continentaux (ROPPA, EAFF, SACAU, UMNAGRI, PROPAC, PAFO) sur les questions de l'élevage et la gouvernance des OP,
  - Accompagnement de la PROPAC dans le recensement et la structuration des producteurs par piliers ou sous-secteurs, préalable à la mise en place des plateformes nationales représentatives.

## 5. BIBLIOGRAPHIE

- Daouda DIAGNE et Denis PESCHE (Mars 1995) : Les organisations paysannes et rurales : Des acteurs du développement en Afrique sub-saharienne
- Guillaume Fongang (Septembre 2012) : Les organisations de producteurs en Afrique de l'Ouest et du Centre : attentes fortes, dures réalités. Le cas du Cameroun
- Elisabeth ATANGANA (avril 2006) : Les Organisations Paysannes Face Aux Enjeux Et Défis Des Agricultures Familiales En Afrique Centrale
- PROPAC : fiche de présentation
- Cameroun : la stratégie sectorielle de l'élevage, des pêches et des industries animales
- CNOP-Cam : Fiche de présentation
- CNCPR-Tchad : Dépliants
- CNOP-Congo : Fiche de présentation
- CONORET : Statut et règlement intérieur
- PLANOPAC : fiche de présentation
- PLANOPAC : rapport d'activité
- UE, FIDA, PAFO (2012) : Support to Farmers' Organizations in Africa Programme (SFOAP) : Main results achieved of the Pilot phase 2009-2012

## 6. ANNEXES

### Annexe I : Timing sur le déroulement de la mission de terrain

Période	Lieu	Activités	Responsable
1er mai	Niamey	Voyage Niamey – Libreville (Gabon)	Consultant
1-3 mai	Gabon – CEEAC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formalités administratives</li> <li>• Entretien Vet-Gov focal point</li> <li>• Entretiens et recherche documentaire avec :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- les officiels et les PTF de l'élevage</li> <li>- les organisations des producteurs</li> <li>- responsable du PROPAC</li> </ul> </li> </ul>	Consultant Focal point Vet-Gov
4-6 mai	Congo	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien Vet-Gov focal point</li> <li>• Entretiens et recherche documentaire avec :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- les officiels et les PTF de l'élevage</li> <li>- les organisations des producteurs</li> <li>- responsable du CNOP-Congo/PROPAC</li> </ul> </li> </ul>	
7-9 mai	Tchad	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien Point focal Vet-Gov</li> <li>• Entretiens et recherche documentaire avec :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- les officiels et les PTF de l'élevage</li> <li>- les organisations des producteurs</li> <li>- responsable du CNCPRT/PROPAC</li> </ul> </li> </ul>	Consultant Focal point Vet-Gov
10 - 14 mai	Cameroun	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien Vet-Gov focal point</li> <li>• Entretiens et recherche documentaire avec :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- les officiels et les PTF de l'élevage</li> <li>- OP -PLANOPAC</li> <li>- responsable du CNOP-Cam et PROPAC</li> </ul> </li> </ul>	Consultant Focal point Vet-Gov
13-15 mai	Cameroun (Yaoundé)	Réunion à PROPAC sur la préparation de l'atelier Elaboration du rapport provisoire	Consultant
16-18 mai	Cameroun	Elaboration du rapport provisoire	Consultant
19 mai	Yaoundé	Voyage retour Yaoundé – Niamey (Niger)	Consultant

**Annexe 2: Liste des personnes rencontrées**

Noms & Prénoms	Institution/ organisation	Fonction	Contacts
<b>CAMEROUN</b>			
	MINEPIA	DSV	+237773378057
Dr Kamnga	MINEPIA	DSV	+23799911437
Mantoumbi Dieudonné	MINEPIA	DDPIA/SOPI	+23774188386
Zingui Fonda	PLANOPAC	Secrétaire permanent	77986463
Fifen Moundom Aziz	PLANOPAC	Directeur des programmes	99436959
Mbanga Essome Nadine	PLANOPAC	Assistante	97348436
Chief Alangeh Romanus	CNOP-Cam	1er vice-président	+23777990326 alobongalaze-bong@yahoo.com
Mme Marie Joseph Mezze.	CNOP-Cam	Secrétaire exécutive	+23799893685 ; ajefad@live.fr ; cnopcameroun@yahoo.fr
Atangana Jacques Yves P	CNOP-Cam	Responsable administratif et financier	+2379191515 atanganajay@yahoo.fr
Abessolo Amougou Patric	CNOP-Cam	Chargé des programmes	patabessl@yahoo.fr
Nga Celestin	PROPAC	Secrétaire Permanent	+23777712016 / 90073807 propac_cm@yahoo.fr
Gaetane Fournier	UFADI	Assistante Coopérant	+23751179492 gfournier@upa.ge.ca
Drem-taingTout rol	PROPAC	Comptable	+23795905333 dremtaing@gmail.com
Noah Bertrand	PROPAC	Comptable	+237799516
<b>CONGO</b>			
Ntady Serophin	CNOP-Congo,	Coordinateur	Tel : +242055360822. Courriel : cnopcongo_op@yahoo.fr
Kimkodila Tombodoloris Hortense	CNOP-Congo	Vice coordinateur	13 Rue Silaabi Château d'eau ; Tel : +24205531 3621
Nzolmesso Andri Mesmin	CAPELA	Président	Brazzaville Rive droite Djoué, Tel : +242066688146/044017234 Courriel : capelaelevage@gmail.com
Tapade Bruno	CAPELA	Sec. Gnénéral	Brazzaville Rive droite Djoué, Tel : +242066293653
Ngokafiphi	CNOP-Likouala	Membre CA	Likouala -Inphondo
Onzdie Rosaline Lulilla	CNOP Brazzaville	Membre CA	Kombo, Brazzaville ; Tel : +242055565374
Mikissi Boniface	Union Local Pool	Membre CA	Pool Kimkala, Tel : +242055309801
Francis Miconga	CNOP-Congo	Chargé programme	Brazzaville, Tel : +242055435959
Lendi Sage	CNOP-CONGO		O6 Rue Jules crevy Bacongo Tel : +242066647309
Marius Saya-Maba	FAO-Congo	Chrgé des programmes	Courriel : Marius.Sayam@fao.org; tel : +242066606400/055569332
Jean Ikolakoumou	Direction Générale Elevage	Directeur Santé Animale	
<b>GABON</b>			
Babin Aomel		Eleveur Porc	Tel: +241 07772444 /06078359 Email:Aomelbabin01@yahoo.fr

Noms & Prénoms	Institution/ organisation	Fonction	Contacts
Aba'a Biteque		Agro-éleveur Pc-Vol.	Tel: +24107876576 / 03020973
Kele Eugenie		Agro-éleveuse Pc -PR	Tel:+24107777924/06242236 Email : noumboul@yahoo.fr
Abessolo Pmilophilo	CNOP-GABON	A Agro-éleveur	Tel: +24107897671 Email: abessolo-philo@yahoo.fr
Momissong Henry		Eleveur Porc	Tel: 03313133 / 03313134 Email: momissonghenry@yahoo.fr
Nguema Landry		Eleveur Porc	Tel: 07232196
Nguema Gaston		Eleveur Porc	06263493
Ngoundou Pacime	D.Gle Elevage	PF communication Vet-Gov	07869434 / 06067166 Email. ngoundout@hotmail.fr
Mayabi Jean Jacques	Direction Elevage		07723295 jeanjacquemeuyabi@yahoo.fr
Nah-Ove André Marie	Ministère chargé élevage	Chef Service réglementation	07646585 nahokea@yahoo.fr
Sina Ndong Nicolax	Direction Elevage	Service zootechniques	Tel :07355607 / 06171880
Dr Sankung B. SAGNIA	FAO Sub Reg. Office Central Africa B. P. 2643, Libreville, Gabon	Plant Production and Protection Officer	Tel. Mobile: (+241) 07 26 15 25 Tel. Office: (+241) 01 77 47 83 Fax: (+241) 01 74 00 35 E-mail: Sankung.Sagnia@fao.org
Dr Baschirou Moussa Demsa	AU-IBAR	Coord. Regional Vet-Gov CEEAC	Tel : +24102106070 baschiroudemsa@yahoo.fr
<b>TCHAD</b>			
Haroun Moussa	Ministère Elevage	Directeur DOPEFE	+23566223724
Dandé Toubaro	Ministère Elevage	DOPEFE	
Adjoudji Guimé	Ministère Elevage	DOPEFE	
Mahamat Ahmat Zenellah	Ministère Elevage	DOPEFE	
Djouma Adoum			+23566403125
Saleh Djidda	FREU/CONORET		+23563617075
Brahim Wolli	CNCPR		+23599184111
Cheik Haroud	CONFIFET		+23599655551
Ahmat Ali Moussa	CONFIFET		+23599198484
Youssef Mahamat	AJN /CONORET		+23566862166
Ali Baigou	SNCECBT		+23559231500
<b>BURUNDI</b>			
Dr SEZIBERA Annick,	CAPAD	Secrétaire Exécutive	capad_shirukubute@yahoo.fr
NAHIMANA Charles,	UCODE-AMR		+25722302774/79946777, nahchar@yahoo.fr

### **Annexe 3: Guides d'entretiens**

#### **A.3.1 Guide entretien avec les responsables publiques**

1. Place de l'élevage dans l'économie nationale
2. Place de l'élevage dans l'économie du ménage rural
3. Documents clés de politiques de développement rural (élevage)
4. Politique nationale ou acte stratégique en matière de la structuration des producteurs
5. Politique nationale ou acte stratégique en matière de professionnalisation des acteurs de l'élevage
6. Partenariat et interaction entre les services publiques et les organisations paysannes (dont OP élevage, niveau d'implication des OP dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes d'élevage)
7. Opportunités et défis pour le secteur de l'élevage
8. Opportunités et défis pour les organisations paysannes nationales
9. Est-ce que les organisations existantes sont capables de prendre en charge les questions de l'élevage
10. Est-ce que les organisations existantes prennent effectivement en charge les questions du développement des filières de l'élevage
  - » Si affirmatif, les éléments illustratifs
  - » Si non, les lacunes relevées
11. Pour garantir une meilleure prise en compte de l'élevage et de ses filières, quelles vos recommandations pertinentes sur le :
  - Type d'organisation qui doit gouverner le secteur de l'élevage (sous sectoriel, local, national et régional)
  - Représentation des OP dans les activités des organisations nationales et régionales
  - Type de partenariat à développer
  - Stratégie de lobbying à développer

#### **A.3.2: Guide entretien avec les responsables des Plateformes des OP nationales**

1. Nom de l'organisation
2. Date de création
3. Adresse et personne de contact
4. Nombre d'adhérents et mode d'adhésion (genre, secteur d'acteur)
5. Composition du conseil d'administration (représentants genre – production végétale - élevage)
6. Quel a été le type de création : Spontanée ? Suscitée ?
7. Motif de la création ?
8. Mission de l'organisation (dont Elevage ?)
9. Fonctionnement de gouvernance l'organisation (fréquence des réunions, type et qualité du personnel, élaboration des rapports techniques et financiers et archivage de la documentation)
10. Domaines d'intervention (listez)
11. Partenaires techniques et financier (fondement et stratégie de partenariat)
12. Liens avec les institutions publiques
13. Liens et rapport avec les organisations sœurs (nationales et régionales)
14. Stratégies de plaidoyer et de mobilisation des ressources
15. Les activités : projets et programmes clôturés (titre de l'action, période, budget, bailleurs, objectifs, es résultats ou acquis, leçons tirées des mises en œuvre des actions relatives à l'élevage)
16. Les activités : projets et programmes en cours (titre de l'action, période, budget, bailleurs, ob-jectifs, es résultats ou acquis, leçons tirées des mises en œuvre des actions)
17. Défis et Contraintes de l'organisation

18. Points forts (ressources propres (humaines, matérielles, financières, partenariat, ...))
19. Points faibles (ressources propres (humaines, matérielles, financières, partenariat, ...))
20. Perspective dont stratégies pour relever les défis et contraintes

### **A.3.3- Guide entretien avec les responsables de la PROPAC**

1. Nom de l'organisation
2. Date de création
3. Adresse et personne de contact
4. Nombre d'adhérents et mode d'adhésion (genre, élevage)
5. Composition du conseil d'administration (genre, élevage)
6. Raison/motif de la création
7. Mission et domaines d'intervention de l'organisation
8. Place de l'élevage Mission et domaines d'intervention de l'organisation
9. Fonctionnement de gouvernance l'organisation (fréquence des réunions, type et qualité du personnel, élaboration des rapports techniques et financiers et archivage de la documentation)
10. Liens avec les institutions publiques
11. Partenaires techniques et financier : liste
12. Partenaires techniques et financier : fondement et stratégie de partenariat
13. Liens et rapport avec les organisations sœurs (nationales et régionales) : verticaux et horizontaux
14. Stratégies de plaidoyer et de mobilisation des ressources
15. Les activités : projets et programmes clôturés (titre de l'action, période, budget, bailleurs, objectifs, es résultats ou acquis, leçons tirées des mises en œuvre des actions)
16. Les activités : projets et programmes en cours (titre de l'action, période, budget, bailleurs, objectifs, es résultats ou acquis, leçons tirées des mises en œuvre des actions)
17. Défis et Contraintes de l'organisation
18. Points forts (ressources propres (humaines, matérielles, financières, partenariat, ...))
19. Points faibles (ressources propres (humaines, matérielles, financières, partenariat, ...))
20. Perspective dont stratégies pour relever les défis et contraintes

### **A.3.4 - Guide entretien avec les associations des acteurs des filières élevage**

1. Nom de l'association
2. Secteur d'activité
3. Date de création
4. Adresse et personne de contact
5. Nombre d'adhérents et mode d'adhésion (genre)
6. Composition du conseil d'administration (représentants genre)
7. Quel a été le type de création : Spontanée ? Suscitée ?
8. Motif de la création ?
9. Mission de l'organisation
10. Fonctionnement de gouvernance l'organisation (fréquence des réunions, type et qualité du personnel, élaboration des rapports techniques et financiers et archivage de la documentation)
11. Domaines d'intervention (listez)
12. Partenaires techniques et financier (fondement et stratégie de partenariat)
13. Liens avec les institutions publiques
14. Liens et rapport avec les organisations sœurs (nationales et régionales)
15. Stratégies de plaidoyer et de mobilisation des ressources
16. Les activités : projets et programmes clôturés (titre de l'action, période, budget, bailleurs, objectifs, es



- résultats ou acquis, leçons tirées des mises en œuvre des actions relatives à l'élevage)
17. Les activités : projets et programmes en cours (titre de l'action, période, budget, bailleurs, objectifs, es résultats ou acquis, leçons tirées des mises en œuvre des actions
  18. Défis et Contraintes de l'association
  19. Points forts (ressources propres (humaines, matérielles, financières, partenariat, ...))
  20. Points faibles (ressources propres (humaines, matérielles, financières, partenariat, ...))
  21. Perspective dont stratégies pour relever les défis et contraintes

#### **A.3.5- Guide entretien avec les PTF de l'élevage**

1. Nom du partenaire
2. Type de partenaire
3. Adresse et personne de contact
4. Type de partenariat scellé (organisation, professionnalisation, renforcement de capacité, ..)
5. Nombre d'OP partenaires (dont élevage)
6. Liste des OP partenaires
7. Nombre d'Actions appuyées (clôturées, en cours de réalisation)
8. Points forts et points faibles du partenariat avec les OP
9. Points forts et points faibles des OP
10. Recommandations (organisationnel, gouvernance, partenariat, ...)

#### Annexe 4 : Plateformes paysannes nationales membres de PROPAC

Nom de la Plateforme	Contacts
Angola : Confederação das associações de camponeses cooperativas agropecuárias de Angola (UNACA),	paulouine@netcabo.co.ao
Burundi : Nationale des Organisations Paysannes du Burundi (CNOP Burundi)	CNOP-BURUNDI Galerie Internationale, Boulevard Patrice Lumumba, ROHERO I-Bujumbura , Email : nahayo2001@yahoo.fr
Cameroun : Concertation Nationale des Organisations Paysannes du Cameroun (CNOP-CAM)	cnopcameroun@yahoo.fr
Centrafrique : Concertation Nationale des Organisations Paysannes de Centrafrique (CNOP CAF)	Cnopcafr_ca@yahoo.fr
Congo : Concertation Nationale des Organisations Paysannes du Congo (CNOP Congo)	CNOP-Congo, Bureau de liaison – Avenue de 'OUA n°727 ; Immeuble les Jumeaux 2ème Etage 1ère porte ; BP 14048, Tel : +242055360822 /055313621 ; Courriel : cnopcongo_op@yahoo.fr – Brazzaville Congo ; N° enregistrement 071/07/MATD/DCT/DER-SAG
Guinée Equatoriale: Fédération Nationale des Organisations Paysannes de la Guinée Equatoriale (FENOCGE),	fenocge@hotmail.com
RD Congo : Confédération Paysanne du Congo (COPACO)	copacopr@yahoo.fr
Gabon : Concertation Nationale des Organisations Paysannes du Gabon (CNOP Gabon)	B.P 481 Oyem.Gabon Tél : +241 07897674 / 07571720. Email : cnop_gabon@yahoo.fr
Sao Tomé & Principe : Fédération Nationale des Petits Producteurs de Sao Tome et Principe (FENAPA STP)	fenapastp@gmail.com
Tchad : Conseil National de Concertation des Producteurs Ruraux du (CNCPR),	cncprtchad@yahoo.fr

**Annexe 5: Membres du Conseil d'Administration**



**Elisabeth Atangana**  
President PROPAC  
Cameroun



**Seraphin Ntady**  
President CNOP  
Congo Brazzaville



**Paolo Uime**  
President UNACA  
Angola



**Filicita S.N. Mange**  
President FENOCGE  
Guinée Equat.



**Nathanael Buka**  
President CAPACO PRP  
RDC



**Ousmane Shehou**  
President CNOP CAF  
Rep. Centrafricaine



**Nahayo Firmato**  
President CNOP  
Burundi

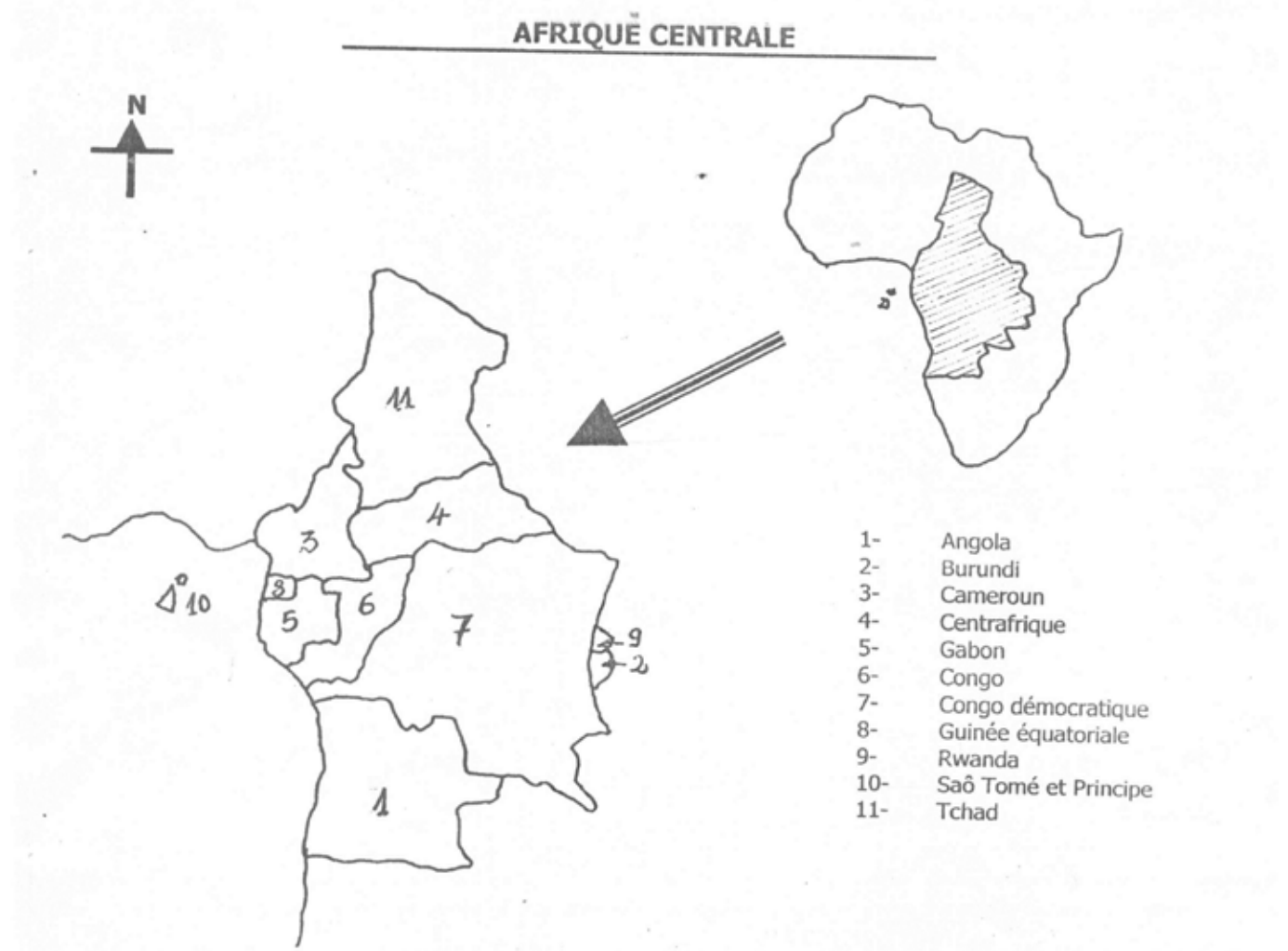


**Kolyang Palebele**  
President CNCPRT  
Tchad



**Cosme C. Cabeca**  
President FENAPA  
SAO TOME

Annexe 6: Pays couverts par la PROPAC



**Annexe 7 : Agenda de l'atelier**

<b>PREMIER JOUR</b>		
08.00-09.00	Inscription	Ms Grace U.
09.00-11.00	Cérémonie d'ouverture Allocution de circonstance de la CEEAC Allocution de circonstance du BIRA Discours d'ouverture du représentant du Monsieur le Ministre de l'Elevage : Inspecteur Général Photo de famille et pause-café	Point focal VET-GOV Cameroun Coordinateur Vet-Gov CEEAC
	Présentation des participants Désignations du président et des rapporteurs	Vet-Gov et OPT Chad, Congo, RCA, Cameroun
11.00-12.00	Aperçu du projet VET-GOV – Justification, avancement, objectifs de l'atelier Discussions	VET-GOV
12.00-13.00	Résultats et conclusions des travaux de la consultance sur l'évaluation des organisations paysannes régionales en matière d'élevage dans l'espace CEEAC Discussion	Dr Abdou Salla
13.00-14.00	Déjeuner	Assistant Admin.
14.00-16.00	Discussions et validation des résultats	Organisation paysannes
16.00-16.30	Pause-café	Administration
16.30-17.30	Formalités administrative et comptable	Assistant Admin. & Comptable
<b>DEUXIEME JOUR</b>		
8.00-9.00	Récapitulation du premier jour	Rapporteurs
9.00-10.00	Plan stratégique des organisations paysannes régionales / plan de travail pour les 3 prochaines années	PROPAC
10.00-10.30	Pause-café	Admin
10.30-11.00	Formation des groupes de travail et présentation des termes de référence	Admin
11.00-13.00	Travaux des groupes	VET-GOV
13.00-14.00	Déjeuner	Admin
14.00-18.00	Travaux des groupes	VET-GOV
<b>TROISIEME JOUR</b>		
8.00-09.00	Récapitulation des travaux du 2ème jour	Rapporteurs
9.00-13.00	Travaux des groupes	VET-GOV
13.00-14.00	Déjeuner	Admin
14.00-16.00	Présentation et discussions résultats travaux des groupes	Présidents des groupes
16.00-16.30	Pause-café	Admin
16.30-17.30	<b>Clôture</b> Motion de remerciements Présentation du communiqué final Allocution de clôture : UA- BIRA, CEEAC, Cameroun	VET-GOV

## **Annexe 8 : TdR de l'atelier et des travaux des groupes**

Les objectifs de l'atelier :

- Examiner et valider les résultats de l'évaluation mentionnée ci-dessus
- Examiner le plan / programme 2014-2016 des organisations paysannes régionales
- Élaborer une stratégie de plaidoyer et un plan d'action en appui à l'élevage
- Élaborer un plan d'appui à la participation des organisations d'éleveurs
- Élaborer un plan de suivi et d'évaluation

Les objectifs des travaux de groupes

- Examiner le plan / programme 2014-2016 des organisations paysannes régionales
- Élaborer une stratégie de plaidoyer et un plan d'action en appui à l'élevage
- Élaborer un plan d'appui à la participation des organisations d'éleveurs
- Élaborer un plan de suivi et d'évaluation

### **Groupe 1 : Aspect institutionnel et partenariat avec les institutions**

1. Quelles sont les forces et les faiblesses et opportunité des OP sur le plan institutionnel dans la zone CEEAC
2. Contraintes institutionnelles et les besoins en renforcement de capacité institutionnelle
3. Proposer des solutions aux contraintes institutionnelles ainsi qu'un plan d'appui ou d'action sur trois ans
4. Recommandations : National, CEEAC, UA-BIRA

### **Groupe 2 : OP nationales d'élevage**

1. Quelles sont les forces et les faiblesses et opportunité des OP d'élevage au niveau national
2. Contraintes des OP nationales et besoin de renforcement de capacités
3. Proposer des solutions et un plan d'action sur trois ans pour renforcer les capacités opérationnelle et de plaidoyer des OP nationales d'élevage
4. Formuler des recommandations pour améliorer la gouvernance et le rôle des OP dans la prise en charge des questions d'élevage

### **Groupe 3 : OP régionale/PROPAC**

1. Forces, faiblesses et opportunités de la PROPAC en matière d'appui à l'élevage
2. Contraintes et besoin de renforcement de capacité de la PROPAC
3. Proposer une stratégie de plaidoyer et un plan d'appui/d'action et de suivi évaluation des organisations d'éleveurs
4. Formuler des recommandations

**Annexe 9 : Liste des participants ; atelier régional pour l'élaboration d'une stratégie d'appui et d'un plan d'action pour les associations d'éleveurs et les organisations faïtières à Yaoundé au Cameroun 24 au 26 Septembre 2014**

**BURUNDI**

**Dr. Lucien Karikurubu**

Eleveur , Gitega, Burundi  
Tel : ++257 77785285  
Email : cabgitega@ yahoo.fr

**Dr. Lionel Nyabongo**

Point Focal VET-GOV  
Ministère de l'Agriculture et de l'élevage  
Bujumbura-Burundi  
Tel : +257 79145958 ; Email : lyonnel3@yahoo.fr

**Mr. Ndikuriyo Renovat**

Président de la fédération des associations  
des apiculteurs  
Ministère de l'Agriculture et de l'élevage  
Cibitoke, Bujumbura-Burundi  
Tel : +257 79957758  
Email : renovat.ndikuriyo@ yahoo.fr

**CAMEROUN**

**Mr. Celestin NGA**

Secrétaire Permanent PROPAC  
BP 7445 Yaoundé  
Tel: +237 77712016/90073807  
Email: propac\_cm@yahoo.fr  
ngacelestin2000@yahoo.fr

**Mme Elisabeth Atangana**

Présidente CNOP-Cameroun  
Présidente - PROPAC  
Tel: +237 99825940/ 99440830  
Email: cnopcameroun@yahoo.fr  
Propac\_cm@yahoo.fr

**Dr. Sandrine Tene Epse Kenne**

Médecin Vétérinaire  
Yaounde, Cemroun  
Tel: +23774713787  
Email: sandrinenekenne@yahoo.fr

**Dr. Fotso Kamnga Zephyrin**

Sous-Directeur de la pharmacie et du secteur privé  
vétérinaire

Point Focal National VET GOV  
Direction des services vétérinaire  
Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries  
Animales (MINEPIA)  
Yaoundé, CAMEROUN  
Tel: +: 23799911437/23774739973  
Email: fokaze@yahoo.fr

**REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

**Dr. Emmanuel Namkoisse**

Point Focal VET-GOV, Assistant au Cabinet du  
Ministre  
Ministère du Développement Rural  
BP 1509 Bangui, REPUBLIQUE  
CENTRAFRICAINE (RCA)  
Tel : (236) 7504 2978/ 7001 1721  
Email : nam\_emma@yahoo.fr ;  
namfraz@gmail.com

**Mr. Nzerette Tombilette Dieudonné**

Président Interprofession Avicole Centrafrique  
MCDR, Secteur privé  
République Centrafricaine, Bangui  
Tel : +236 75504380/ 72504380  
Email : ong\_ipaca@yahoo.fr;  
nzerettegedeonya@yahoo.fr

**Mr. Ousman Shehou**

Secrétaire Général de la Fédération Nationale  
Eleveurs(FNEC)  
Département de l'Elevage,  
Ministère en Charge du Développement Rural  
BP 588 Bangui, RCA  
Tel : +236 75 05 02 46  
Email: shehou\_ousman@yahoo.fr

**TCHAD**

**Dr. Djibrine Kiram**

DG Planification, Point Focal National Politique  
Elevage, Ministère Elevage & Hydraulique  
Njamena, Tchad, Tel : +23566280016

Email: kiramdjibrine@yahoo.fr

**Mr. Ahmat Adoum Djibrine Abdoufathi**

Président Confédération National des Organisations  
des Eleveurs du Tchad (CONORET)  
N'Djamena, TCHAD: Tel: +235 1 66288098  
Email: ahmatadoum.abdoufathi@yahoo.fr  
ahmatadoum.abdoufathi@gmail.com

**Mr. Saleh Djidda Hassane**

Gestionnaire  
Confederation Nation interprofessionel de la  
Filiere elevage au Tchad  
CONFIFET  
Ndjamenas, Tchad  
Tel : + 235 63657075  
Email : ahmatadoum.abdoufathi@yahoo.fr

**CONGO**

**Dr Jean Ikolakoumou**

Directeur de la santé animale  
Ministère de l'agriculture et de l'élevage  
BP 83 Brazzaville, CONGO  
Tel: +242055563861  
Email: jikolakoumou@yahoo.fr

**Mr. David Tezzot**

S.G de la fédération des producteurs du Congo  
Chambre de Commerce et de l'agriculture  
Brazzaville, CONGO  
Tel : +242 01 6667656  
Email : tezzat\_d@hotmail.com

**Mr. Aime Augustin Ebiou Mpienin**

Président du conseil d'administration  
Maison Eleveurs Pointe –Noire et du Kouilou,  
Bp 4675 Pointe –Noire, CONGO-Brazzaville, Tel :  
+242 0691945 11  
Email : agrirama2001 @yahoo.fr

**GABON**

**Dr. Daniel Obame Ondo**

Directeur General  
Ministère de l'agriculture, élevage, pêche et  
développement Rural

BP 26198 Libreville, Gabon  
Tel (0241)05138181  
Email : obameondo@yahoo.fr

**Dr Jean Pierre Gbaguidi**

Point Focal VET-GOV  
Ministère de l'agriculture, élevage, pêche et sécurité  
alimentaire  
BP 9418 Libreville, Gabon  
Tel: (00241)7298205  
Email: jpgbaguidi@yahoo.fr

**Mme Aline Diane Nanmejo Fotso**

Responsable commercial  
BP 8970 CBU Libreville, Gabon  
Tel : (00241)07 859853  
Email : justepcm@yahoo.fr

**CEEAC**

**Dr. Baschirou Moussa Demsa**

VET GOV Regional Coordinator CEEAC  
Libreville, Gabon  
Tel : +241 03386595  
Email: moussademsa.baschirou@gmail.com

**GUINEE EQUATORIALE**

**Mr. Teófilo Sima NZANG OBONO**

Chef de Service de Production Animale  
Direction Générale d'Elevage  
Ministerio de Agricultura y Bosques  
BP 1041 Malabo, Guinée Equatoriale  
Tel : (240) 222- 239- 922  
Email: simanzang05@hotmail.es

**Mr Victor Ondo Nsang**

Veterinario, Cooperative Agraria El Gorriaga  
CTRA LUBA KM –BIOKO NORTE  
Malabo, Guinée Equatorial  
Tel: +00240 222581272  
Email: ondo23@hotmail.com

**Mr Mbomio Nchama Deogratias Nfube**

Dr Veterinario  
Ministerio de Agricultura y Bosques Malabo, Guinée  
Equatorial



Tel : 00240 2222 52270

Email: deonfube@yahoo.es

SAOTOME ET PRINCIPE

**Dr. Baschirou Moussa Demsa**

VET GOV Regional Coordinator CEEAC

Libreville, Gabon

Tel : +241 03386595

Email: moussademsa.baschirou@gmail.com

**Dr Carlos Pereira d'Alva Teixeira**

Economiste

Représentant de l'Élevage Privée

Coopérative d'Éleveurs de Sao Tome & Principe

Boîte Postale 396, Sao Tomé et Príncipe

Tel: 00239 2226539/002399904371

Email : carpertex@hotmail.com

**Mme. Maria de Fatima Silva**

AMAGRU - FENAPA

BP 554 - Sao Tome et Principe

Tel : +239 9916557

Email:fenapastp@gmail.com

**Dr Joel Beassem**

Chef du Projet FS-PDDAA

CEEAC

BP 2112 Libreville, Gabon

Tel: +241 07298743

**AU-IBAR, NAIROBI**

**Dr Simplicie Nouala**

Chief Animal Production Officer

AU-IBAR

Kenindia Business Park

Museum Hill, Westlands Road

P.O. Box 30786-00100

Tel: +254 20 3674 000

Email: simplice.nouala@au-ibar.org

**Mr. Shem Cheruiyot**

Accountant

AU-IBAR, Kenindia Business Park

P.O. Box 30786-00100

Nairobi, KENYA

Tel: +254 20 3674 000

Fax: +254 20 3674 341

E-mail: shem.cheruiyot @au-ibar.org

**Ms. Grace Uwamwezi**

Administrative Assistant

AU-IBAR

Kenindia Business Park

P.O. Box 30786-00100

Nairobi, KENYA

Tel: +254 20 3674 000

Fax: +254 20 3674 341

E-mail: grace.uwamwezi@au-ibar.org

**CONSULTANT**

**Dr Abdou Salla**

Consultant UA-BIRA/Projet VET-GOV

Directeur AGROVET- Sahel (SARL)

BP 11407 Niamey - NIGER

Tel: (+227) 96991140 / 90570974

Email: agrovetsahel@gmail.com

abdou\_s@yahoo.fr

## **Annexe 10 : TdR de l'Évaluation des capacités en matière d'élevage et évaluation institutionnelle des organisations paysannes régionales**

### **1. Introduction : Gouvernance vétérinaire et organisations paysannes régionales**

En Afrique sub-saharienne (ASS) l'élevage représente en moyenne 30% du produit intérieur brut (PIB) agricole et près de 10% du PIB national. Les populations à faible revenu qui tirent leurs ressources et leurs moyens de subsistance de l'élevage se chiffrent à 250 millions de personnes environ. Or, le secteur est sérieusement entravé par la forte prévalence des maladies animales et l'insuffisance des investissements capables d'améliorer sa contribution au développement du continent africain, malgré son énorme potentiel de mobilisation des financements. Depuis les années 80, le sous-secteur de l'élevage en Afrique a été soumis à des mesures gouvernementales défavorables résultant des programmes d'ajustement structurel dont les répercussions sur le sous-financement des secteurs public et privé ainsi que sur le mauvais fonctionnement des structures institutionnelles et la faible capacité d'application des politiques, des règlements et des normes sont sensibles. Afin d'inverser les tendances négatives de développement du secteur de l'élevage en Afrique subsaharienne, il faudrait lancer, au niveau national, régional et panafricain, d'importantes réformes institutionnelles et stratégiques.

C'est la raison pour laquelle, l'objectif stratégique du projet de gouvernance vétérinaire (VET-GOV) consiste à renforcer les institutions en charge de la fourniture des services vétérinaires pour : (i) mettre en place des services vétérinaires appropriés au niveau national ; (ii) renforcer les institutions régionales afin de leur permettre de jouer leurs rôles de coordination, d'harmonisation, d'intégration et d'appui aux pays, dans le but de faciliter l'avènement d'un environnement plus propice aux investissements publics et privés dans le secteur de l'élevage. Les trois domaines prioritaires qui feront l'objet d'une attention particulière sont les suivants :

- La création, dans le cadre des opérations de sensibilisation fondées sur des faits concrets et sur le transfert des connaissances, d'un environnement favorable et participatif adapté aux changements ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles et individuelles en matière d'analyse, de formulation et d'application des politiques visant à renforcer les institutions responsables des services vétérinaires ;
- L'adoption des mesures visant à encourager le changement à travers des initiatives de soutien dotées de puissants effets de levier.

Les organisations regroupant les intervenants du secteur de l'élevage, notamment les organisations de producteurs de bétail, doivent jouer un rôle crucial dans la sensibilisation et la persuasion des autorités publiques à savoir : (i) faire mieux connaître les questions relatives au secteur de l'élevage ; (ii) mettre en place des politiques favorables au secteur de l'élevage et ; (iii) relever le niveau des ressources allouées au secteur de l'élevage. Dans le cadre de son mandat de catalyseur des changements censés améliorer l'environnement institutionnel en vigueur, le Programme de gouvernance vétérinaire (VET-GOV) cherche à collaborer avec les organisations des intervenants du secteur de l'élevage dans la perspective de la réalisation de son objectif. Pour des raisons d'efficacité et afin de maximiser l'effet de levier, le Programme cible essentiellement les organisations régionales d'agriculteurs parmi lesquelles figurent les organisations paysannes régionales telles que le Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest. (ROPPA)<sup>1</sup>, la Confédération des syndicats agricoles d'Afrique australe (SACAU)<sup>2</sup>, la Fédération des agriculteurs d'Afrique orientale (EAFF)<sup>3</sup>, la Plateforme Régionale des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale (PROPAC)<sup>4</sup>, l'Union maghrébine des agriculteurs (UMAGRI) qui, à l'heure actuelle, sont officiellement reconnues sur le continent et au niveau international, en particulier grâce à leur plate-forme continentale. Ces organisations ont effectivement confirmé leurs aptitudes en matière de sensibilisation et de plaidoyer dans les instances internationales et continentales (principalement lors des

sommets du G-20, de l'OMC et de l'Union africaine).

## **2. Justification et objectifs de la consultation**

Or, les organisations régionales de producteurs agricoles citées au précédent paragraphe sont, la plupart du temps, aussi bien dans leur composition que dans leurs domaines d'intervention respectifs et leurs opérations de sensibilisation (par exemple le rôle du ROPPA dans les négociations de l'OMC sur les subventions américaines en faveur de son industrie de coton), centrées sur les cultures. Il faudrait, par conséquent, accorder davantage d'espace à l'élevage dans ces organisations paysannes pour mieux cibler les interventions du Programme de gouvernance vétérinaire (VET-GOV). L'objectif de la consultation est donc de mieux ressortir l'importance de l'élevage dans ces organisations paysannes régionales et d'insister notamment sur la portée des questions traitées, la capacité et les dispositions internes en place pour faciliter la prise en compte des questions traitant de l'élevage en vue de leur garantir, dans l'avenir, l'appui du Programme VET-GOV. Les objectifs spécifiques de la consultation sont les suivants :

- i. Établir la cartographie des organisations régionales de producteurs et décrire leur évolution au cours des 10 dernières années tant au niveau de leur configuration, qu'à celui des fonctions qu'elles assument et des services qu'elles fournissent ;
- ii. Comprendre la portée réelle des travaux entrepris, des questions abordées et/ou résolues par les organisations paysannes régionales ;
- iii. Comprendre les mécanismes actuellement en place dans les organisations paysannes régionales, sur le plan institutionnel et en matière de gouvernance, pour appuyer les activités associées à l'élevage, en prenant soin d'inclure les liens horizontaux et verticaux qui les raccordent aux organisations nationales et internationales ;
- iv. Comprendre les dimensions sociale, économique et politique du travail actuellement effectué par les organisations régionales d'agriculteurs au niveau de l'élevage (en fonction des types de bétail/des chaînes de valeur et des thèmes) et les stratégies utilisées ;
- v. Proposer des stratégies visant à renforcer le rôle des organisations nationales et régionales d'éleveurs dans la gouvernance et les fonctions des organisations paysannes régionales ;
- vi. Relever les besoins en matière de renforcement des capacités jugées nécessaires pour soutenir les organisations paysannes régionales à consolider leurs activités de sensibilisation des autorités publiques aux questions liées à l'élevage dont l'adoption des mesures visant à s'assurer que les objectifs de l'élevage sont pris en compte dans les programmes de croissance économique, de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté.

## **3. Compétences et tâches prévues dans la mission du Consultant**

La mission du Consultant couvrira les organisations paysannes régionales de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de l'Union du Maghreb arabe (UMA), dont le notamment le Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), la Plateforme Régionale des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale (PROPAC), l'Union maghrébine des agriculteurs (UMAGRI) et la plate-forme continentale. Les tâches spécifiques que devra effectuer le Consultant sont les suivantes :

- a. Effectuer l'analyse critique des documents techniques disponibles auprès des organisations paysannes régionales et tenir des discussions avec le personnel de l'UA BIRA et du Programme de gouvernance vétérinaire (VET-GOV) de la FAO ;
- b. Élaborer un rapport initial sur les modalités d'exécution du contrat de consultation dans lequel figurent la méthodologie, le plan de travail et le budget proposé pour la tâche ;
- c. Tenir une réunion avec le personnel de l'UA-BIRA, de l'OIE et du Programme VET-GOV de la FAO pour discuter du rapport initial ;

- d. Contacter les coordonnateurs régionaux du Programme de gouvernance vétérinaire (VET-GOV) en vue de retenir les dates de descente sur le terrain auprès des organisations paysannes régionales ;
- e. Effectuer des visites de travail sur le terrain des organisations paysannes régionales ;
- f. Élaborer un avant-projet du rapport de mission ;
- g. Examiner le projet de rapport avec le personnel de l'UA-BIRA, de l'OIE et du Programme VET-GOV de la FAO ;
- h. Élaborer le Rapport final de la mission.

#### **4. Résultats/Produits**

- Rapport initial
- Avant-projet de rapport final
- Rapport final .

#### **5. Calendrier d'exécution**

2 mois

#### **6. Structure hiérarchique**

Le Consultant sera placé sous l'autorité du Coordinateur du Programme de gouvernance vétérinaire (VET-GOV) de la FAO .





Union Africaine – Bureau Interafricain des Ressources Animales  
(UA-BIRA)

Kenindia Business Park  
Museum Hill, Westlands Road  
P.O. Box 30786  
00100, Nairobi  
KENYA

Telephone : +254 (20) 3674 000

Fax : +254 (20) 3674 341 / 3674 342

Email : [ibar.office@au-ibar.org](mailto:ibar.office@au-ibar.org)

Site internet : [www.au-ibar.org](http://www.au-ibar.org)